

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 23 avril 2025 — Vol. 47 N° 203

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 23 avril 2025 — Vol. 47 N° 203

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	9409
Souligner le 40e anniversaire de la Fondation Sanatorium Bégin Mme Stéphanie Lachance	9409
Rendre hommage à M. Jean-Paul Guiard Mme Madwa-Nika Cadet	9409
Rendre hommage à M. Jean Morin M. Sébastien Schneeberger	9409
Souligner le 50e anniversaire d'AlterGo Association M. Guillaume Cliche-Rivard	9410
Souligner le 100e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Paul-d'Abbotsford Mme Audrey Bogemans	9410
Rendre hommage à M. Rachid Najahi M. André Albert Morin	9410
Souligner le 40e anniversaire de La Mosaïque Mme Isabelle Poulet	9411
Souligner le 150e anniversaire de la pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine M. Joël Arseneau	9411
Souligner le travail du Comité d'animation du troisième âge de Laval M. Christopher Skeete	9411
Souligner le 30e anniversaire de la Fondation du cégep de Granby M. François Bonnardel	9412
Souligner le 50e anniversaire du Club de patinage artistique de Lac-Mégantic et rendre hommage à ses bénévoles M. François Jacques	9412
Annoncer le retrait de la Médaille de l'Assemblée nationale attribuée à M. Éric Verville Mme Sylvie D'Amours	9412
Présence de joueuses, d'entraîneurs et de membres du personnel de l'équipe de hockey féminin des Gaiters de l'Université Bishop's	9413
Présentation de projets de loi	9413
Projet de loi n° 100 — Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic	9413
Mme Sonia LeBel	9413
Mise aux voix	9414
Projet de loi n° 97 — Loi visant principalement à moderniser le régime forestier	9414
Mme Maïté Blanchette Vézina	9414
Mise aux voix	9415
Dépôt de documents	9415
Dépôt de pétitions	9415
Rétablir le financement pour la construction de l'école D à Sherbrooke	9415
Maintenir les services d'urgence 24 heures au CLSC de Pohénégamook	9416
Questions et réponses orales	9416
Gestion des finances publiques	
M. Marc Tanguay	9416
M. François Legault	9417
M. Marc Tanguay	9417
M. François Legault	9417
M. Marc Tanguay	9417
M. François Legault	9417
M. Marc Tanguay	9418
M. François Legault	9418

Table des matières (suite)

Modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	9419
M. Monsef Derraji	9419
M. Christian Dubé	9419
M. Monsef Derraji	9420
M. Eric Girard	9420
M. Monsef Derraji	9420
M. Jonatan Julien	9420
Baisse de la cote de crédit du Québec	
M. Frédéric Beauchemin	9420
M. Eric Girard	9421
M. Frédéric Beauchemin	9421
M. Eric Girard	9421
M. Frédéric Beauchemin	9421
M. Eric Girard	9422
Plan de réduction de la taille de l'État	
M. André Albert Morin	9422
Mme Sonia LeBel	9422
M. André Albert Morin	9422
Mme Sonia LeBel	9423
M. Marc Tanguay	9423
Mme Sonia LeBel	9423
Accès à un médecin de famille	
Mme Ruba Ghazal	9423
M. François Legault	9424
Mme Ruba Ghazal	9424
M. François Legault	9424
Mme Ruba Ghazal	9424
M. François Legault	9425
Modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	
M. Vincent Marissal	9425
M. Christian Dubé	9425
M. Vincent Marissal	9426
M. Christian Dubé	9426
M. Vincent Marissal	9426
M. Christian Dubé	9426
Gestion de l'État et des finances publiques	
M. Paul St-Pierre Plamondon	9427
M. François Legault	9427
M. Paul St-Pierre Plamondon	9427
M. François Legault	9428
M. Paul St-Pierre Plamondon	9428
M. François Legault	9428
Projets de construction et de rénovation d'infrastructures scolaires	
M. Sol Zanetti	9428
M. Bernard Drainville	9428
Votes reportés	
Motion proposant que l'Assemblée autorise une modification de la Constitution concernant le processus de sélection des juges des cours supérieures du Québec	9429
Motions sans préavis	9430
Demander aux chefs des partis fédéraux de s'engager à rendre inadmissibles les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles	9430
Mise aux voix	9430
Souligner le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah	9430
Mme Elisabeth Prass	9431
M. Christopher Skeete	9431
M. Guillaume Cliche-Rivard	9431
M. Pascal Paradis	9432
Mise aux voix	9432

Table des matières (suite)

Demander aux partis fédéraux de s'engager à remettre au Québec sa part de la remise carbone	9433
Mise aux voix	9433
Avis touchant les travaux des commissions	9433
Affaires du jour	9434
Projet de loi n° 214 — Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda	
Adoption du principe	9434
Mise aux voix	9434
Adoption	9434
M. Daniel Bernard	9434
Mme Michelle Setlakwe	9435
Mise aux voix	9436
Projet de loi n° 83 — Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux	
Adoption	9436
M. Christian Dubé	9437
Mme Linda Caron	9437
M. Vincent Marissal	9444
Vote reporté	9446
Affaires inscrites par les députés de l'opposition	
Motion proposant que l'Assemblée dénonce la dégradation des finances publiques sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances	9446
M. Frédéric Beauchemin	9446
M. Eric Girard	9451
Mme Catherine Gentilcore	9455
Mme Alejandra Zaga Mendez	9457
Mme Marilyne Picard	9459
M. Sylvain Lévesque	9460
M. Frédéric Beauchemin (réplique)	9461
Vote reporté	9463
Ajournement	9463

Le mercredi 23 avril 2025 — Vol. 47 N° 203

(Neuf heures quarante minutes)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bonjour à toutes, bonjour à tous. Prenez place, nous allons débiter nos travaux. Je souhaite la bienvenue parmi nous à celles et ceux qui visitent leur Assemblée nationale ce matin. Bienvenue. Prenez place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous sommes à la période Déclarations de députés. Et, sans plus tarder, je reconnais Mme la députée de Bellechasse.

Souligner le 40e anniversaire de la Fondation Sanatorium Bégin

Mme Stéphanie Lachance

Mme Lachance : Merci, M. le Président. Je souligne aujourd'hui les 40 ans d'engagement de la fondation du Sanatorium Bégin, une institution profondément enracinée dans la communauté de Lac-Etchemin. J'en profite pour féliciter le travail du conseil d'administration, dont celui de la vice-présidente, Mme Lucie Laflamme, qui est présentement dans nos tribunes.

Depuis sa création, en 1985, la fondation s'est consacrée à améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie grâce à l'acquisition d'équipements médicaux spécialisés et au soutien des activités de loisirs. Elle a investi plus de 1 million de dollars dans notre communauté.

C'est l'occasion de souligner l'empreinte humaine qu'elle a laissée. Des soins de qualité, certes, mais aussi une chaleur et une bienveillance qui ont marqué bien des vies.

Félicitations pour ce jalon important! Je vous encourage à poursuivre votre mission essentielle. Votre travail est précieux et fait toute la différence.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Bellechasse. Et la parole revient maintenant à Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Rendre hommage à M. Jean-Paul Guiard

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : M. le Président, c'est avec une profonde gratitude que je tiens à souligner l'apport d'un homme exceptionnel, un homme de vision, de valeur et surtout un homme hors pair, M. Jean-Paul Guiard, un citoyen de Bourassa-Sauvé, à qui j'ai décerné une médaille de la députée le 9 janvier 2025.

Généalogiste passionné par l'histoire de Montréal-Nord, Jean-Paul Guiard valorise avec amour et affection l'histoire et le patrimoine de notre riche territoire depuis 1990. Aujourd'hui président de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, il oeuvre avec une équipe de valeureux bénévoles à la mise en valeur de ce passé qui nous distingue, au nom d'un présent qui nous unit.

Par ailleurs, la pérennité et le dynamisme de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord illustrent à quel point il est essentiel de comprendre notre passé afin de mieux appréhender le présent et construire notre avenir commun.

Jean-Paul Guiard a déjà dit : «Il faut continuer à parler des choses anciennes même si elles n'existent plus. C'est important de dire aux gens pourquoi c'est construit comme ça. Il y a toujours des questionnements, c'est ça qui fait l'histoire.»

M. Guiard, par votre engagement et votre dévouement, sachez que vous faites l'histoire au quotidien. Merci pour tout.

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Et je reconnais maintenant M. le député de Drummond—Bois-Francis.

Rendre hommage à M. Jean Morin

M. Sébastien Schneeberger

M. Schneeberger : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je tiens à souligner l'immense contribution de M. Jean Morin, fromager visionnaire de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, récemment nommé personnalité du monde alimentaire 2025 par le Conseil de la transformation alimentaire du Québec.

En transformant un ancien presbytère en fromagerie artisanale, M. Morin a su marier patrimoine et innovation. Son savoir-faire exceptionnel, à l'origine de fromages primés comme le Louis d'Or, inspiré des techniques du Jura suisse, et le Bleu D'Élizabeth, permet au Québec de se hisser au sommet de la scène fromagère mondiale.

Jean Morin incarne l'engagement envers sa communauté en soutenant l'agriculture durable et en formant la relève des fromagers artisans. Il a su créer un modèle de fermes fromageries exceptionnel, favorisant la production locale et responsable, tout en mettant en lumière l'importance des travailleurs qui contribuent à ce succès. Qu'il soit vivement félicité pour cet honneur pleinement mérité.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Drummond—Bois-Francs. Au tour, maintenant, de M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Souligner le 50e anniversaire d'AlterGo Association

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, M. le Président. Je viens souligner aujourd'hui le 50e anniversaire d'un organisme fédérateur de ma circonscription qui travaille à faciliter l'accès au sport, au loisir et à la culture pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle. Depuis 1975, AlterGo Association rassemble pour sensibiliser et visibiliser leurs défis auprès de la population, mais surtout oeuvre pour que l'accessibilité universelle soit partout et pour tous.

Tout cela est possible grâce aux membres d'AlterGo Association et à la volonté même des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, leurs familles, les bénévoles et une équipe dévouée. Je souligne au passage les 30 ans d'implication de leur directeur, Maxime Gagnon, qui a su relever le défi de porter encore plus loin le message d'inclusion et d'accessibilité pour tous.

Finalement, j'invite la population à venir encourager les quelque 6 000 athlètes de partout au Québec et au Canada qui s'affronteront lors de la 42e édition du Défi sportif AlterGo, qui se tiendra du 25 avril au 4 mai prochain à Montréal. Joignez-vous à moi pour reconnaître l'apport essentiel d'AlterGo Association pour l'inclusion, et souhaitons-leur un magnifique 50e anniversaire. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne. Et je cède maintenant la parole à Mme la députée d'Iberville.

Souligner le 100e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Paul-d'Abbotsford

Mme Audrey Bogemans

Mme Bogemans : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je désire souligner le 100e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-Paul-d'Abbotsford. C'est 100 ans de bénévolat féminin, d'esprit de communauté et de partage, 100 ans de solidarité pour l'amélioration de la qualité de vie des femmes de chez nous, de transfert de savoirs bien ancrés dans notre identité culturelle québécoise.

Ici, aujourd'hui, vous pouvez rencontrer trois de ces femmes, soit Mme Anne Deslauriers, Mme Brigitte Lemaire et Mme Monique Lecompte. Elles sont accompagnées de représentants de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Pour vous rendre hommage, j'ai repris quelques mots de Dre Lucie Hénault, du cercle des fermières du Québec : «Une association, c'est de décider de relever des défis ensemble et d'être convaincues qu'on est meilleures avec cette équipe que seules. C'est de rire, un petit peu de pleurer, d'écouter, de se laisser convaincre, de se faire motiver, de voir plus loin, mais toujours, toujours savoir qu'on peut compter les unes sur les autres.»

Pour toutes ces raisons, et au nom des citoyens du comté d'Iberville, je souhaite un autre 100 ans encore plein d'inspiration. Félicitations pour votre implication!

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Bon 100e anniversaire! Merci, Mme la députée d'Iberville. Et je reconnais maintenant M. le député de l'Acadie.

Rendre hommage à M. Rachid Najahi

M. André Albert Morin

M. Morin : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je rends hommage à un véritable bâtisseur de ponts, un homme dont l'engagement constant a profondément marqué la communauté maghrébine au Québec, M. Rachid Najahi, qui est dans nos tribunes et que je salue.

Journaliste, entrepreneur, acteur incontournable de la vie communautaire, M. Najahi consacre depuis plus de 25 ans ses efforts à offrir une voix, une visibilité à sa communauté. Cofondateur du Groupe Atlas Media aux côtés de M. Abdelghani Dades, il a su conjuguer présence médiatique et engagement social à travers de multiples initiatives : son émission radiophonique, son journal *Atlas-Montréal*, des événements rassembleurs, l'Iftar du dialogue — 20 ans cette année — la Fête marocaine, un événement qui attire 15 000 Québécois et Québécoises.

Son implication contribue au vivre-ensemble. Bravo, M. Najahi! Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Bravo et félicitations pour cette belle reconnaissance! Merci, M. le député de l'Acadie.

Et je reconnais maintenant Mme la députée de Laporte.

Souligner le 40e anniversaire de La Mosaïque

Mme Isabelle Poulet

Mme Poulet : Merci, M. le Président. Alors, j'aimerais souligner le travail remarquable de l'organisme La Mosaïque, qui célèbre cette année ses 40 ans d'existence.

Elle s'est donné pour mission de canaliser les forces vives de la communauté pour offrir des services visant l'autonomie et l'intégration sociale des personnes défavorisées, d'améliorer leurs conditions de vie, de créer un réseau d'entraide, de briser la solitude, d'offrir soutien et réconfort à celles et ceux qui en ont besoin.

Depuis 1985, La Mosaïque propose plusieurs services, dont l'accompagnement-transport pour les aînés, des ateliers de cuisines collectives, des visites d'amitié, un service d'opticien à prix modique, ainsi qu'une friperie communautaire.

La Mosaïque est un pilier essentiel de notre communauté, pilier qui repose sur le soutien d'un solide réseau de bénévoles qui s'y engagent avec coeur. C'est un très bel exemple de solidarité et d'engagement communautaire dont je suis très fière.

Bonne continuité à La Mosaïque!

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Laporte. Et la parole revient maintenant à M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

Souligner le 150e anniversaire de la pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : M. le Président, aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche est depuis toujours un mode de vie en plus d'un pilier économique essentiel.

Cette année, aux Îles, nous célébrerons la 150e mise à l'eau des cages à homard. Pour les Madelinots, ce sera l'occasion de célébrer de manière toute spéciale notre appartenance au mode de vie maritime et insulaire, rythmé par la mer, la pêche et ses aléas.

La pêche au homard, aux Îles, depuis un siècle et demi, c'est d'abord une histoire de survivance, de résilience, de tradition, de saisons plus fastes et d'effroyables tragédies. C'est aussi une histoire de courage, d'ingéniosité, d'innovation, d'expérience de la mer, de la navigation et de la météo, une histoire qui se poursuit encore aujourd'hui, dans le respect de cette mère nourricière qu'on apprivoise sans jamais espérer pouvoir la dompter.

Je salue les capitaines et leurs équipages, les familles également, les travailleurs et travailleuses de la mer et, de façon plus large, tous ceux et celles qui travaillent de près ou de loin à l'essor et au succès de l'industrie. Cette année encore, quand les bateaux prendront la mer, c'est le coeur de tous les Madelinots qui accompagneront les équipages. Merci.

• (9 h 50) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député des Îles-de-la-Madeleine. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Sainte-Rose.

Souligner le travail du Comité d'animation du troisième âge de Laval

M. Christopher Skeete

M. Skeete : Merci beaucoup. Chers collègues, M. le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour souligner le travail remarquable du Comité d'animation du troisième âge de Laval, le CATAL.

Depuis ses débuts, le CATAL s'est imposé comme un acteur essentiel dans la vie des aînés de notre communauté. Il ne s'agit pas seulement d'un organisme communautaire. C'est un lieu vivant, chaleureux, un milieu d'appartenance où on tisse des liens et on préserve l'autonomie, et surtout, M. le Président, on brise l'isolement.

Grâce à une approche humaine et personnalisée, le CATAL offre une gamme impressionnante de services, dont du répit pour les proches aidants, du transport pour les aînés, la préparation de repas communautaires, la tenue de carrefours d'information, et j'en laisse. Sa vision, sa sensibilité et son engagement indéfectible font du CATAL un modèle de solidarité et d'innovation sociale.

Tout ce travail se fait, bien sûr, avec les gens du milieu, mais surtout Mme Monique Bernatchez, qui se démarque en tant que leader de ce beau groupe. Vraiment, c'est une fierté de vous connaître, c'est une fierté de vous côtoyer. Continuez. Et longue vie au CATAL! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Sainte-Rose. Et je reconnais maintenant M. le député de Granby.

Souligner le 30e anniversaire de la Fondation du cégep de Granby**M. François Bonnardel**

M. Bonnardel : Merci, M. le Président. Cette année, la Fondation du cégep de Granby célèbre ses 30 ans d'existence.

Depuis 1994, la fondation mobilise la région afin de pouvoir rendre de précieux services auprès de la communauté étudiante. Elle agit concrètement de différentes façons, notamment en offrant une aide financière aux personnes en difficulté qui désirent poursuivre leurs études au cégep, en remettant des bourses pour souligner le rendement académique exceptionnel, l'engagement étudiant ou encore la persévérance scolaire. La fondation contribue également à l'amélioration des ressources disponibles aux étudiants et elle soutient différents projets de développement de notre communauté collégiale.

Le cégep de Granby est un tremplin majeur, la seule institution d'enseignement aux études supérieures en Haute-Yamaska et un partenaire important dans sa communauté. Je suis très heureux que de nombreux jeunes, à travers les années, ont eu accès à un coup de main pour persévérer vers la réussite de leurs études.

Je tiens à remercier et féliciter Isabelle Girard, à titre directrice générale, toute son équipe et le conseil d'administration pour le travail important que vous faites pour nos étudiants. Bon succès à votre événement de financement dans quelques semaines. Et bonne fin de session aux étudiants du cégep.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Granby. Et je reconnais maintenant M. le député de Mégantic.

Souligner le 50e anniversaire du Club de patinage artistique de Lac-Mégantic et rendre hommage à ses bénévoles**M. François Jacques**

M. Jacques : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage au club de patinage artistique de Lac-Mégantic Les Lames argentées et à ses infatigables bénévoles.

Depuis maintenant 50 ans, des milliers de jeunes ont bénéficié des divers programmes et des activités du club. Pour assurer le bien-être et le développement de cette belle grande famille, il a fallu des centaines de parents, de bénévoles et d'entraîneurs qui s'investissent sans compter. Je veux donc souligner leur implication exceptionnelle. Ils encouragent les jeunes, ils se lèvent tôt, ils font du taxi, ils montent les décors année après année aux spectacles, ils contribuent aux levées de fonds. Leur contribution est tout simplement inestimable.

Alors, je profite de l'occasion pour féliciter et remercier l'équipe du CPA de Lac-Mégantic Les Lames argentées, les fondateurs et les fondatrices, ainsi que tous ceux et celles qui y ont succédé afin d'assurer à nos jeunes un support sécuritaire, motivant et qui favorise le dépassement de soi. Encore merci et bon 50e! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Mégantic. Et la prochaine déclaration revient à Mme la députée de Mirabel.

Annouer le retrait de la Médaille de l'Assemblée nationale attribuée à M. Éric Verville**Mme Sylvie D'Amours**

Mme D'Amours : Merci, M. le Président. Il y a quelque temps, j'ai remis la Médaille de l'Assemblée nationale à un être qui menait une double vie, que la justice a rattrapé. Le 7 avril dernier, Éric Verville plaquait coupable pour agressions sexuelles sur deux fillettes. Donc, aujourd'hui, je retire publiquement cette médaille à cet odieux et sombre personnage, que je croyais, à l'époque, digne de la recevoir.

Mon radar pour détecter ce genre de criminel n'a pas fonctionné, et j'en suis profondément désolée. J'aimerais tellement avoir la capacité de lui retirer toute parcelle de bonheur et de fierté que j'ai pu lui procurer lorsque je lui ai remis cette médaille, mais...

Il va sans dire que j'ai une pensée toute particulière pour ses petites victimes, et c'est d'ailleurs ma motivation, ma seule motivation de m'exprimer aujourd'hui. Je veux leur souhaiter de tout coeur que la fée de l'enfance les protège à jamais. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci beaucoup, Mme la députée de Mirabel. Alors, voilà qui met fin à la rubrique Déclarations de députés. Je remercie chaque collègue pour votre déclaration.

Et nous allons suspendre les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 05)

La Présidente : Oh! il y a du monde ce matin. Bonjour, tout le monde. Le parlement du Québec, c'est chez vous. Bienvenue.

Messieurs dames les députés, comme Patrick Bruel, je vais casser la voix, peut-être, aujourd'hui, alors je demande votre clémence. Nous allons nous recueillir quelques instants. Merci.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Présence de joueuses, d'entraîneurs et de membres du personnel de l'équipe de hockey féminin des Gaiters de l'Université Bishop's

Nous avons de la grande visite ce matin. J'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, des joueuses, entraîneurs et membres du personnel de l'équipe de hockey féminin des Gaiters de l'Université Bishop's, vainqueur du trophée Golden Path 2025.

Et nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demanderais d'appeler l'article a du feuilletton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 100

La Présidente : À l'article a du feuilletton, Mme la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor présente le projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic. Mme la ministre.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Merci, Mme la Présidente. Il me fait extrêmement plaisir, aujourd'hui, de présenter le projet de loi n° 100, qui est la Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic.

Ce projet de loi vise à encadrer la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic. Il a pour objet de favoriser la cohérence et l'efficacité du processus menant à l'établissement de ces conditions de travail et de contrôler leurs effets sur les finances publiques.

Le projet de loi détermine notamment les conditions de travail requérant une coordination nationale ainsi que les employeurs qui y sont assujettis.

Le projet de loi confie au président du Conseil du trésor la responsabilité de développer et de mettre en oeuvre une stratégie globale visant à établir les conditions de travail requérant une coordination nationale.

Le projet de loi encadre le processus applicable aux négociations collectives des conditions de travail du personnel syndiqué des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux. En fonction des matières sur lesquelles portent les conditions de travail applicables au personnel syndiqué, le projet de loi confie au président du Conseil du trésor et au négociateur sectoriel qu'il identifie la responsabilité de négocier avec les associations accréditées pour le compte des employeurs. Le projet de loi permet notamment à un négociateur sectoriel qui est un ministre de mandater un comité qu'il forme afin que ce comité exerce les fonctions et les pouvoirs que le projet de loi lui confère.

De plus, le projet de loi confie au président du Conseil du trésor la responsabilité de négocier avec certains organismes représentatifs, pour le compte du ministre de la Santé et des Services sociaux, certaines conditions de travail. Il lui confie également la responsabilité de négocier, pour le compte des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs visés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, certaines conditions de travail applicables à leur personnel. Il fait de même à l'égard de certaines conditions de travail applicables aux techniciens ambulanciers ou aux répartiteurs médicaux d'urgence membres du personnel des titulaires de permis de services ambulanciers ou des centres de communication santé visés par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence.

Le projet de loi encadre le processus applicable aux négociations collectives des conditions de travail du personnel syndiqué des organismes gouvernementaux qu'il identifie et rend applicables à la négociation des conditions de travail du personnel syndiqué de la fonction publique certaines des dispositions du processus applicable aux négociations collectives des conditions de travail du personnel syndiqué des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux.

Le projet de loi permet au gouvernement de transférer entre le président du Conseil du trésor et un employeur ou une personne qui négocie pour son compte certaines des responsabilités de négociation qui leur sont confiées par le présent projet de loi.

Le projet de loi modifie le Code du travail pour notamment abolir la durée maximale des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et permettre l'exercice d'une grève ou d'un lock-out sur l'ensemble des matières incluant la détermination des salaires et échelles de salaires.

• (10 h 10) •

Le projet de loi modifie aussi la loi sur les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales afin de rétablir la possibilité de constituer au plus quatre unités de négociation par établissement de santé et de services sociaux autres que ceux de Santé Québec et, dans le cas de Santé Québec, de prévoir que cette règle s'applique à chacune de ses unités administratives. Il prévoit que tout salarié qui passe d'une unité de négociation formée au sein d'un employeur du secteur de la santé et des services sociaux à une autre telle unité conserve l'ancienneté accumulée en vertu de la convention collective qui s'appliquait à lui avant ce passage et que cette ancienneté est alors réputée accumulée en vertu de la convention collective qui s'applique à lui après ce passage.

Le projet de loi abroge notamment la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Et enfin le projet de loi prévoit des dispositions transitoires et finales. Merci.

La Présidente : Et je reconnais le leader de l'opposition officielle, oui.

M. Derraji : Oui. Mme la Présidente, nous souhaitons la tenue de consultations particulières en lien avec ce projet de loi. Merci.

Mise aux voix

La Présidente : Et est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Mme la Présidente, à nouveau, je vous demanderais d'appeler l'article b du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 97

La Présidente : À l'article b du feuilleton, Mme la ministre des Ressources naturelles et des Forêts présente le projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier. Mme la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Merci, Mme la Présidente.

Ce projet de loi prévoit diverses mesures visant principalement à moderniser le régime forestier prévu par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Le projet de loi permet la délimitation des unités d'aménagement du territoire forestier du domaine de l'État en zones d'aménagement forestier prioritaire, en zones de conservation et en zones multiusages et il permet que les modalités d'aménagement forestier varient en fonction de ces zones. Il précise que, dans les zones d'aménagement forestier prioritaire, la réalisation de certaines activités ayant pour effet de restreindre la réalisation des activités d'aménagement forestier ainsi que la mise en oeuvre de mesures de conservation du territoire sont interdites.

Le projet de loi prévoit diverses mesures concernant les chemins multiusages, dont la possibilité pour le ministre de restreindre ou d'en interdire l'accès en raison du dégel et d'autoriser une personne à déroger aux normes applicables à la circulation sur ces chemins. Il prévoit également l'élaboration de plans de gestion des chemins multiusages par le ministre ou par un délégué qu'il désigne ainsi qu'un mécanisme de financement pour la mise en oeuvre de ces plans en imposant le versement d'une contribution financière, dont le montant est déterminé par règlement du gouvernement, pour la délivrance par un ministère ou par un organisme des permis et des droits d'usage déterminés par le gouvernement.

Le projet de loi attribue aux aménagistes forestiers régionaux désignés au sein du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de nouvelles fonctions confiées au Forestier en chef, notamment quant aux consultations préalables à la délimitation de zones d'aménagement forestier prioritaire et à l'élaboration de la planification décennale des activités d'aménagement forestier dans une unité d'aménagement.

Aussi, le projet de loi remplace les garanties d'approvisionnement par des licences d'aménagement forestier durable et allonge de cinq à 10 ans la période de validité des droits forestiers permettant d'approvisionner une usine de transformation de bois et la périodicité entre la révision des possibilités forestières. Il remplace les outils de planification forestière existants et il attribue des responsabilités aux titulaires de ces droits forestiers dans la planification forestière des activités d'aménagement forestier ainsi que dans la réalisation des traitements sylvicoles non commerciaux.

Le projet de loi exige que les titulaires de licence d'aménagement forestier durable et d'autres titulaires de droits forestiers doivent conclure des ententes de coordination forestière ainsi que des ententes de répartition des bois pour organiser leurs interventions. Il permet au ministre de prendre toute mesure nécessaire pour assurer l'exécution des obligations des détenteurs de droits forestiers pour approvisionner une usine de transformation de bois.

Le projet de loi prévoit des mesures concernant la consultation des communautés autochtones, dont l'élaboration d'une politique de consultation de ces communautés par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts et un processus d'harmonisation des activités autochtones avec les activités d'aménagement forestier prévues par la planification forestière

spécifique. Il prévoit aussi la présence des dispositions du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec sur les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Le projet de loi abolit le Bureau de mise en marché des bois et confie au ministre la fonction d'encadrer la vente de bois sur un marché libre ainsi que la fixation des taux applicables à la tarification des bois récoltés par les titulaires d'une licence d'aménagement forestier durable.

Le projet de loi habilite le ministre, avec l'autorisation du gouvernement, à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, pour son propre compte ou pour celui d'autrui, certaines usines de transformation du bois pour lesquelles la licence d'aménagement forestier durable a été révoquée.

Le projet de loi contient diverses mesures dont la révision des critères et du processus pour la reconnaissance des producteurs forestiers du domaine privé, la révision des sanctions pénales, l'introduction d'un régime de sanctions administratives pécuniaires et la possibilité pour le ministre, avec l'autorisation du gouvernement, de mettre en oeuvre des projets pilotes en lien avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Le projet de loi modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de retirer le pouvoir des municipalités locales de régir la plantation et l'abattage d'arbres et de donner aux municipalités régionales de comté le pouvoir de prévoir des règlements pour encadrer l'aménagement de la forêt privée sur son territoire.

Le projet de loi modifie également la Loi sur les terres du domaine de l'État pour permettre au ministre de mettre en oeuvre des projets pilotes visant de nouvelles approches concernant le camping et la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Le projet de loi modifie la Loi sur la Société du Plan Nord pour réviser certaines terminologies, la mission de la société et des éléments de sa gouvernance.

Finalement, le projet de loi contient également des dispositions de concordance, transitoires et finales. Merci.

La Présidente : Et je reconnais le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Bien entendu, Mme la Présidente, nous souhaitons la tenue de consultations particulières en lien avec ce projet de loi. Merci.

Mise aux voix

La Présidente : Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, je dépose les réponses aux questions inscrites au feuillet le 20 février 2025 par le député de Pontiac et le 26 février 2025 par le député de Taschereau. Merci.

La Présidente : Alors, ces documents sont déposés.
Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député des Îles-de-la-Madeleine. C'est à vous, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

Alors, nous allons passer au collègue suivant... à la collègue suivante. Il s'agit de Mme la députée de Sherbrooke.

Rétablir le financement pour la construction de l'école D à Sherbrooke

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Vous m'excuserez, j'ai le même problème que vous avec ma voix. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 668 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le quartier Ascot à Sherbrooke connaît une forte croissance démographique, attirant de nombreuses familles souhaitant voir leurs enfants fréquenter une école primaire de qualité à proximité de leur résidence;

«Considérant que les écoles primaires du quartier sont au maximum de leur capacité depuis de nombreuses années;

«Considérant que des dizaines d'enfants du quartier fréquentent des établissements d'enseignement éloignés de leur résidence, allongeant leurs déplacements, réduisant les possibilités de transport actif, tout en complexifiant leur participation aux activités parascolaires;

«Considérant que le gouvernement du Québec avait annoncé 26 millions de dollars au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour construire l'école D et que de nombreuses ressources ont été investies pour l'avancement du projet;

«Considérant que l'ouverture de la nouvelle école était prévue en 2026 ou 2027, avant la suspension du financement en 2024;

«Considérant que cette école a été pensée pour offrir un milieu d'apprentissage stimulant et accessible dans un secteur qui réunit plusieurs des écoles primaires dont les indices de défavorisation sont les plus élevés du territoire;

«Considérant que la qualité des infrastructures et de l'environnement scolaire exerce une grande influence sur la santé, le bien-être et la réussite éducative des enfants, et que le gouvernement actuel affirme faire de l'éducation une priorité;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de rétablir immédiatement le financement pour la construction de l'école D, afin de répondre aux besoins criants des élèves du quartier et de leur offrir un environnement éducatif de qualité, accessible et adapté à leur réalité.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

Maintenir les services d'urgence 24 heures au CLSC de Pohénégamook

M. Arseneau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 267 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les compressions budgétaires annoncées au CISSS du Bas-Saint-Laurent soulèvent de vives inquiétudes quant au maintien du service d'urgence 24 heures au CLSC de Pohénégamook;

«Considérant que la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

«Considérant que l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région;

«Considérant que la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence;

«Considérant qu'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de maintenir intégralement l'offre de service actuelle [au] CLSC de Pohénégamook.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (10 h 20) •

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion proposée par M. le ministre responsable des Relations canadiennes.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Gestion des finances publiques

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, la CAQ ont déposé leur septième budget récemment, et on peut voir, dans ce septième budget là, la perte de contrôle financière complète du gouvernement caquiste et du premier ministre. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'argent.

En 2012, rappelez-vous le chef de la CAQ, en 2012, lorsqu'il déchirait sa chemise sur un déficit de Pauline Marois de 1,6 milliard de dollars. Aujourd'hui, lui, il en a rajouté 12 milliards de plus, 13,6 milliards de dollars, puis, pour lui, ce n'est pas un enjeu, Mme la Présidente.

Rappelez-vous ce qu'il nous disait, ce même premier ministre, en novembre 2018, dans son discours d'ouverture, je le cite : «Chaque dollar a été durement gagné par les Québécois. Chacun des ministres a le mandat de maximiser l'utilisation des fonds publics.» Fin de la citation. Ils l'ont-ils échappé pas à peu près, Mme la Présidente? On voit les résultats, gaspillage après gaspillage. C'est un gouvernement de gaspilleux qu'on a à Québec.

Mercredi, la sanction est tombée : Standard & Poor's a décoté le Québec. Les Québécoises et Québécois vont payer plus cher d'intérêts. Et ça aussi, ça participe d'un gaspillage.

Hier, le premier ministre a eu un aveu d'échec retentissant, là où il en est réduit. Il a dit à LCN, et je le cite, parlant de HMR : «Est-ce qu'on arrête les autres projets pour Maisonneuve-Rosemont? C'est ça, la question. Est-ce qu'on va prendre le risque de se faire encore plus décoté?» C'est ça, Mme la Présidente.

On le voit-tu? Le réalise-t-il, comment il l'a échappé?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, effectivement, durant les 15 années libérales, il y a eu beaucoup de négligence, beaucoup de sous-investissement, entre autres dans les infrastructures, à un point tel, Mme la Présidente, qu'on a été obligés de doubler le montant qu'on investit à chaque année dans les infrastructures. Donc, on est passés, en 2018, donc au moment où les libéraux étaient au pouvoir... Il y avait 9 milliards par année qui étaient ajoutés aux infrastructures. On est rendus, depuis l'année dernière puis cette année, à 19 milliards par année. Donc, on est passés d'une dizaine de projets, entre autres dans les hôpitaux, à 38 projets.

Donc, Mme la Présidente, ce que ne nous dit pas le chef de l'opposition officielle, c'est : Est-ce qu'il pense qu'on devrait aller à plus que 19 milliards — donc j'aimerais qu'il nous fasse une suggestion constructive — ou préfère-t-il qu'on enlève, dans les 38 projets, en éducation, des projets qui sont en réalisation? Et j'en nomme quelques-uns, Mme la Présidente : l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini, l'Hôpital L'Enfant-Jésus à Québec, le laboratoire... le Pavillon Sainte-Marie à Trois-Rivières, l'Hôpital Fleurimont à Sherbrooke — je continue, Mme la Présidente — l'Hôpital Pierre-Le Gardeur à Terrebonne, l'Hôpital de Vaudreuil, l'Hôpital du Haut-Richelieu à Saint-Jean-Richelieu, l'Hôpital Anna-Laberge à Châteauguay.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Lequel des projets veut-il arrêter?

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Lequel des gaspillages peut-il arrêter? C'est ça, la question qui tue, Mme la Présidente. Northvolt, 710 millions, on peut-tu sacrer notre camp de Northvolt puis garder... Là, on a perdu, c'est clair, on a perdu 260 millions. C'est clair. On peut-tu sacrer notre camp de Northvolt? SAAQclic, peut-il arrêter de gaspiller, SAAQclic? Ça a pris l'Autorité des marchés publics pour leur donner une responsabilité.

À quand la fin des gaspillages?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, le chef de l'opposition officielle mélange les choses, là. Est-ce qu'il est en train de nous dire que les 38 établissements sur lesquels on travaille, en santé, c'est du gaspillage?

Puis là il nous arrive avec Northvolt. Mme la Présidente, faut-il rappeler que, depuis six ans et demi, on a investi dans des centaines de projets d'entreprise, et la grande majorité, ça a été un succès, à un point tel, Mme la Présidente, que, quand on regarde la croissance du PIB réel depuis six ans, on a mieux fait que l'Ontario et le reste du Canada. Si on regarde la croissance du salaire moyen, on a mieux fait que l'Ontario et le reste du Canada. Donc, Mme la Présidente, ce n'est pas une question...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Moi, ce que je regarde, c'est la croissance du gaspillage moyen, Mme la Présidente. On en a une liste ici, là, à vue d'oeil, de 10 milliards de gaspillage, pure perte, Mme la Présidente, pure perte. Northvolt, c'est 710 millions de l'argent des Québécoises et Québécois. SAAQclic, c'est 500 millions. Puis là-dessus on va rajouter le 3 millions des hauts dirigeants de Santé Québec, qui est venu dédoubler ce qui se fait déjà au ministère, le serpent à deux têtes.

Quand va-t-il arrêter de gaspiller l'argent des Québécois? C'est la...

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, moi, là, je suis prêt à échanger pendant des journées de temps sur l'économie, parce que jamais ça ne s'est vu, ce qu'on a vu depuis six ans, c'est-à-dire battre, en économie, l'Ontario et

le reste du Canada. Et, Mme la Présidente, je pourrais vous parler de Nordic Kraft, je pourrais vous parler de Familiprix, je pourrais vous parler de Kruger, Premier Tech, Davie, Minerai de fer Québec, MDA, Télésat, Pratt & Whitney, Volta. Et je pourrais continuer, Mme la Présidente. On a eu des centaines de succès, à un point tel que le Québec, en économie...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...a battu le reste du Canada.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Je vais lui faire une suggestion pour sauver, à matin, 61 millions. Peut-il arrêter la menterie du troisième lien et sauver...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. Oui, M. le leader du gouvernement, je vous reconnais. Votre rappel au règlement. Allez-y.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est un mot au lexique. Le chef de l'opposition officielle le sait très bien. Il devrait le retirer, s'amender, et même s'excuser, Mme la Présidente.

La Présidente : C'est beau, M. le leader. Effectivement, il est au lexique. Vous le savez, chef. Je vous demande de le retirer. Vous le retirez?

M. Tanguay : ...peut-il faire sauver 61 millions aux Québécoises et Québécois en arrêtant la foutaise du troisième lien, Mme la Présidente?

La Présidente : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est un mot également au lexique. Vous savez, le chef de l'opposition officielle a beaucoup d'expérience ici, on dirait qu'il a pris les mots au lexique puis il en met un par question.

La Présidente : Bon, merci, monsieur...

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Pour ceux qui nous écoutent — il y a beaucoup de monde, aujourd'hui — ça signifie de garder le silence. Alors, effectivement, il est au lexique. Vous le savez, vous avez suffisamment d'expérience, M. le chef de l'opposition officielle. Laissez le lexique. Poursuivez. Vous avez 15 secondes. Mais retirez-le avant.

Une voix : ...

La Présidente : Poursuivez.

M. Tanguay : Peut-il faire économiser 61 millions de dollars aux Québécoises et Québécois en mettant fin à la baliverne du troisième lien? La baliverne du troisième lien, personne n'y croit. Faites-nous sauver 61 millions.

La Présidente : Alors, nous allons poursuivre avec la réponse. M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je trouve que le chef par intérim du Parti libéral manque de respect pour ses collègues. D'abord... Non, mais, d'abord, je le sais, là, il est tout rouge puis il est mal à l'aise.

Des voix : ...

La Présidente : M. le premier ministre... Oui, je vais reconnaître le leader de l'opposition officielle. Quel est votre rappel au règlement?

M. Derraji : Ce sont des propos blessants. Nous sommes très à l'aise avec notre chef, très à l'aise...

Des voix : ...

La Présidente : Non. M. le leader du gouvernement, je vous demanderais de vous asseoir. Et maintenant je nous demanderais à tous de retrouver le calme, de demeurer respectueux. La critique du comportement est possible. J'aimerais entendre la réponse du premier ministre. Il lui reste 48 secondes. Et vous poursuivez, M. le premier ministre.

M. Legault : Mme la Présidente, je trouve que les propos du chef de l'opposition officielle sont blessants pour le député de Marguerite-Bourgeoys, le député de Marguerite-Bourgeoys qui a été candidat, bon, pour toutes sortes de raisons il s'est retiré comme candidat à la chefferie du Parti libéral du Québec, mais il a dit clairement que lui, il est pour le troisième lien. Il y a aussi Charles Millard... Milliard qui... Mme la Présidente, peut-être que ce n'est pas le candidat qui est...
• (10 h 30) •

La Présidente : En question principale...

Des voix : ...

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Nelligan.

Modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

M. Monsef Derraji

M. Derraji : C'est gênant, Mme la Présidente, c'est gênant.

Des voix : ...

M. Derraji : Écoute, écoute, écoute. C'est gênant, Mme la Présidente. Et, vous savez, je suis d'accord avec le premier ministre, parce que ça fait longtemps qu'on n'a pas vu ce qu'on voit maintenant à HMR : des chauves-souris, des rats, des fourmis, des rongeurs. C'est ça, son legs. Il accepte de laisser comme legs aux Québécois et aux Montréalais un hôpital avec des rats, avec des chauves-souris, avec des fourmis. C'est ça, Mme la Présidente, son legs. C'est gênant, gênant, gênant. Mme la Présidente, il a choisi son nid entre offrir des services de qualité aux Québécois ou de gaspiller l'argent des Québécois, durement gagné.

Mme la Présidente, quand est-ce qu'il va reculer et permettre aux Montréalais un vrai hôpital?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé. On l'écoute.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Oui. Écoutez, on ne fera pas le concours de qui devrait être le plus gêné, parce que je suis certain que le Parti libéral gagnerait haut la main, haut la main.

Écoutez, là, quand le premier ministre explique qu'en 2018, nos infrastructures, on mettait 9 milliards par année, puis que maintenant on en met 19 milliards par année, puis je vous fais la déclinaison, en santé, ça veut dire à peu près 3,6 milliards par année, tout ce qu'on est capables de faire, en ce moment, parce qu'il y a tellement de retard dans nos infrastructures, en santé, c'est de réaliser des projets qu'on a commencés, qui avaient été commencés il y a quelques années puis qu'on doit terminer. Alors, est-ce que ça nous fait plaisir de ne pas être capables, en ce moment, de faire aussi rapidement Maisonneuve-Rosemont qu'on voudrait le faire, Mme la Présidente?

Mais moi, je serais gêné, de la part des libéraux, d'avoir laissé toutes nos infrastructures dans un état aussi lamentable. Ça ne nous fait pas plaisir d'avoir des restrictions comme on en a, puis on va trouver des solutions. Je me suis engagé à trouver des solutions. Mais, Mme la Présidente, s'il y a des gens qui devraient être gênés...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...c'est les gens qui sont en face.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après les réponses. Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : La décote, c'est à cause de vous. Regardez-vous dans le miroir. Sept budgets, six déficitaires...

La Présidente : Je me permets d'intervenir. M. le leader, vous vous adressez à la présidente. Voilà. Poursuivez.

M. Derraji : Sept budgets, six déficitaires. S'il y a quelqu'un qui doit être gêné, aujourd'hui, c'est eux, Mme la Présidente.

Je répète. Le legs du premier ministre : un hôpital avec des chauves-souris, des rats, des rongeurs. C'est honteux. C'est gênant, gênant, Mme la Présidente. Je répète ma question : Est-ce que le premier ministre va reculer et permettre les travaux à HMR?

La Présidente : La réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Alors, il semblerait, selon l'opposition, que notre gestion ne leur satisfait pas. Ils disent : Vous avez été décotés. Et puis nous avons été décotés pour une raison très claire. Selon S&P, notre niveau d'infrastructures est trop important en proportion de notre économie. Nous avons fait ce choix consciemment, Mme la Présidente, parce que, face à la guerre commerciale, les entreprises privées ne font pas de dépenses en capital, et donc, pour la période de transition, c'est extrêmement important qu'on aide.

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : Et là la question, c'est quoi? C'est : Pouvez-vous faire plus d'infrastructures?

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, c'est gênant de voir le ministre des Finances parler des tarifs. Je le réfère au rapport, ça parle avant les tarifs.

Mais maintenant, Mme la Présidente, je vais répéter ma question. Le legs du premier ministre est un hôpital avec des rats, chauves-souris, fourmis. Est-ce qu'il est heureux de voir son gouvernement dilapider l'argent public, se faire décoté et laisser un hôpital dans un piètre état? Est-ce qu'il va reculer sur sa décision et permettre à HMR d'avancer?

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Infrastructures.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui, merci, Mme la Présidente. Écoutez, mon collègue mentionne «dilapider des sommes». Ce n'est pas du tout la définition qu'on a, nous, du Plan québécois des infrastructures. Le premier ministre l'a mentionné, mon collègue à la Santé également, à notre arrivée au gouvernement on a vu que la dette du Québec était dans son sous-investissement, dans les infrastructures, et de manière très claire. 9,1 milliards de dollars étaient investis en infrastructures sur base annuelle. On est à 19 milliards. On fait des centaines de projets, des écoles, il y a 38 projets, en santé, en réalisation. On fait du rattrapage comme jamais. Et eux nous parlent de dilapider? Non, non, on fait ces choix-là, c'est des choix responsables. Les infrastructures, c'est important. On va continuer d'investir.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire, j'en entends. S'il vous plaît, silence. C'est bon pour tout le monde. En question principale, je reconnais le député de Marguerite-Bourgeoys.

Baisse de la cote de crédit du Québec

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Mme la Présidente, hier, lorsque j'ai demandé au ministre des Finances qu'est-ce qu'il allait faire pour s'assurer qu'on ne soit pas décotés à nouveau, il a pris le tout à la légère. Dans le rapport de S&P, là, je ne sais pas si le ministre l'a lu, en fait, là, mais Standard & Poor's ramasse le gouvernement, puis ça, c'est assez clair. À la page 2, S&P ramasse tellement le gouvernement que la firme envisage la possibilité d'aller de l'avant et décoté à nouveau, si la situation ne s'améliore pas. Ça, c'est dans le rapport, que le ministre a peut-être lu.

Entre nous, là, ça, ça veut dire une chose, cependant. Là, le ministre, il doit comprendre ce qui se passe, parce que, la preuve, il est allé refaire ses devoirs. Puis, si... On peut vous parler aussi des autres agences, Mme la Présidente. Elles nous menacent, elles aussi.

Comment le ministre des Finances peut-il être à ce point nonchalant? Comment se fait-il qu'une potentielle décote n'est pas un risque?

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : ...c'est blessant, ce mot, et je vous demanderais de le retirer, parce que ça devrait être au lexique.

Des voix : ...

La Présidente : Article... Mmes, MM. les députés. Article 32. Gardez le silence. Ce n'est pas au lexique. Il vous reste quatre secondes, poursuivez. Demeurez respectueux.

M. Beauchemin : Comment le ministre nonchalant peut-il considérer qu'un autre risque de décote n'est pas grave?

La Présidente : Là, je suis debout. Je vous dis que parler de nonchalance de façon générale, c'est une chose; accuser ses collègues, c'en est une autre. Attention aux adjectifs qui sont blessants. J'aimerais avoir la...

Une voix : ...

La Présidente : M. le leader, c'est beau. Je demande de faire attention, tout simplement. Merci, M. le leader. J'aimerais avoir la réponse. La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente. Bien, je vais répondre respectueusement. Et je vous laisse deviner pourquoi je dis ça.

On a pris acte de la décision de S&P. Nous ne sommes pas d'accord avec celle-ci. Par contre, nous en prenons acte.

Lorsque le député de l'opposition dit qu'il y aura une autre décote, etc., c'est faux, parce qu'il y a une perspective stable, S&P est très claire. Par exemple, si on prend le cas de la Colombie-Britannique, il y a eu une décote avec une perspective négative. Dans notre cas, il y a eu une décote avec une perspective stable, je répète, une perspective stable.

Là où S&P aurait préféré qu'on fasse mieux, c'est-à-dire qu'on a dépassé un ratio qui somme les déficits et les dépenses en capital en proportion des revenus, en 2027-2028 on dépasse un seuil de 10 %, et par contre, en 2028-2029, on revient à l'intérieur du seuil. Or, S&P a dit : Vous revenez à l'équilibre budgétaire en cinq ans, nous aurions préféré trois ans.

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : Voilà.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Ce que S&P dit, Mme la Présidente, c'est que le gouvernement se trompe, se trompe sur les revenus, sur la croissance économique, se trompe sur la taxe sur le gain en capital, se trompe sur les dépenses en infrastructures. Le premier ministre et le ministre des Finances sont tous les deux responsables du gâchis caquiste en finances publiques. Sur sept, le duo a été capable de livrer six budgets déficitaires, Mme la Présidente, six.

Peuvent-ils s'engager dès maintenant à livrer un nouveau plan de retour à l'équilibre budgétaire crédible?

La Présidente : La réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, bien, Mme la Présidente, c'est parce que le député de l'opposition fait dire beaucoup de choses à S&P qu'ils n'ont pas dites. Alors, par contre, je vais me permettre de vous lire un commentaire sur la gestion de notre gouvernement. Je vais même vous le dire en anglais, comme ça vous ne me direz pas que c'est mon interprétation : «We believe that the ruling Coalition avenir Québec Government remains focused on maintaining prudent fiscal policies and budgetary practices.» Voilà, Mme la Présidente.

• (10 h 40) •

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Mme la Présidente, le ministre nous dit que S&P veut un retour à l'équilibre en trois ans plutôt que cinq, mais ce n'est pas... puis c'est pour ça qu'on a la décote, mais ce n'est pas ça qui est mentionné dans le rapport. Ce qui est mentionné, c'est parce que ce gouvernement dépense sans compter, puis c'est ça, le problème.

Ce sont les choix du gouvernement, c'est eux qui nous ont amenés dans le trou, ils ont gaspillé des milliards de dollars. Le ministre connaissait le risque. S&P a sévi. Là, le ministre, il se réveille, mais il est trop tard. Dehors, la CAQ!

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui. Je ne suis pas trop sûr c'est quoi, la question, mais je peux expliquer les raisons de la décote, Mme la Présidente.

Alors, il y a deux raisons principales à la décote. La hausse des dépenses d'opération, qui sont directement identifiées par S&P comme liées aux négociations avec le secteur public, nous avons fait le choix d'investir dans nos ressources humaines en échange de flexibilité pour améliorer les services. Si le député de l'opposition n'est pas d'accord avec ça, il pourra nous dire quels salaires il veut couper. Ensuite, deuxième raison pour la décote : l'important plan d'infrastructures. Nous avons fait le choix d'investir en infrastructures...

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : ...parce qu'il n'y a pas de dépenses en capital dans le secteur privé, présentement. Le...

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de l'Acadie.

Plan de réduction de la taille de l'État**M. André Albert Morin**

M. Morin : Mme la Présidente, le premier ministre est sur toutes les tribunes pour tenter de défendre l'indéfendable, la baisse de la cote de crédit du Québec. La décote est le résultat de ses choix, de sa gouverne, de ses mauvais choix.

Sept ans après être arrivé au pouvoir et après avoir augmenté la taille de la fonction publique de 17 %, l'ajout de quelque 10 000 fonctionnaires à Québec, le premier ministre nous dit qu'il aurait souhaité en faire plus et que la réduction de la taille de l'État est désormais une de ses priorités. C'est à se demander où il était depuis 2018. Mais jugeons ses intentions au travail à faire.

La présidente du Conseil du trésor peut-elle nous faire part de l'objectif de réduction de la taille de la fonction publique qu'a fixé le premier ministre et nous indiquer les économies qui seront réalisées?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : C'est une question, Mme la Présidente, qui me surprend quand même, venant d'une personne qui est, comme moi, issue de la fonction publique. Bon, on parle de la fonction publique fédérale, je suis issue de la fonction publique provinciale.

On a une fonction publique qui est forte, qui est fière et qui rend des services à la population. Dans les sept... six, sept dernières années... Il est important de dire que la fonction publique doit croître en fonction de la croissance de la population, des besoins de la population. Et on semble insinuer, ce que je trouve un peu réducteur, de l'autre côté, que l'augmentation de ces effectifs-là ne sert à rien. Mais à quoi ça sert, cette fonction publique? Ça rend des services, Mme la Présidente. On parle d'ingénieurs pour rendre les projets d'infrastructures que tout le monde réclame à grands cris. On parle de renforcement des policiers de la Sûreté du Québec — on se souviendra des causes de violence à Montréal, on a dû aider les policiers, on a dû remettre des policiers — la bonification des ressources dans les projets d'implantation des bracelets antirapprochement pour les victimes de violence conjugale, de répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation. On a eu des débats, hein? Il n'y en a pas assez, il n'y en a pas assez, francisez. C'est ça, les effectifs qu'on décrit, Mme la Présidente.

La Présidente : En terminant.

Mme LeBel : On parle de tous les effectifs dans les palais de justice pour aider les victimes avec le tribunal unifié, à titre d'exemple.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Albert Morin

M. Morin : Oui. Merci, Mme la Présidente. J'attends la réponse à ma question. C'est le premier ministre qui a constaté qu'il y avait trop d'employés. C'est le premier ministre qui nous dit qu'il y a trop de paperasse, trop de reddition de comptes, de règlements, d'organismes, de services administratifs. C'est le premier ministre qui nous dit qu'il fallait faire le ménage. Alors, pourquoi ça n'a pas été fait, depuis sept ans? Et quel est le plan du gouvernement?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. Je continue quand même, parce que je pense que c'est important, parce qu'on décrit la taille de l'État et on la met dans l'équation, mais il faut comprendre qu'est-ce que ces gens-là font. Et je trouve ça extrêmement réducteur, de prétendre que ces gens-là ne rendent pas de services à la population. Ils rendent des services à la population. Ce sont des gens qui, tous les jours, délivrent des certificats de décès. Ce sont des gens qui délivrent des permis, qui sont dans nos services d'appel. Les procureurs de la couronne sont des gens qui font partie de la fonction publique. Le personnel des tribunaux, des palais de justice font partie de la fonction publique. Les agents des services correctionnels, les agents... des contrôleurs routiers...

La Présidente : En terminant.

Mme LeBel : ...les gens qui assurent la sécurité de l'Assemblée nationale font partie de cette fonction publique, Mme la Présidente...

La Présidente : Deuxième complémentaire. Pour ce faire, je reconnais le chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Bon, parfait. Alors là, on vient d'entendre la présidente du Conseil du trésor, qui, elle, elle veut en engager, elle veut en engager, elle veut en engager. Et là la présidente du Conseil du trésor, dans sa première réponse, a établi une règle bizarre, elle a dit que l'évolution de la population doit être calquée dans l'évolution de la fonction publique. Mais les deux ont évolué sans commune mesure, Mme la Présidente, ça a explosé. Plus de 17 % en sept ans dans la fonction publique. Donc, ça ne tient pas la route.

La question au premier ministre : Combien va-t-il couper de fonctionnaires? Combien?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du...

Des voix : ...

La Présidente : La présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. J'ai eu le privilège d'avoir le collègue d'en face comme vis-à-vis quand j'étais ministre de la Justice, et le fait de ne pas entendre complètement la réponse, ce n'est pas inhabituel.

Donc, ce que j'ai dit, c'est que ça évolue en fonction de la croissance de la population et la croissance des besoins. Donc, c'est important de le faire.

Est-ce qu'on peut faire mieux? Est-ce qu'on peut optimiser? Oui. Il y a plus de 600 millions d'économies, dans la stratégie de dépenses qui a été présentée cette année, qui découlent, justement, de toute cette optimisation-là. Et on va continuer à le faire, parce qu'on continue à penser qu'on peut rendre encore les services encore plus efficaces. On est en action, on va poursuivre.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Accès à un médecin de famille**Mme Ruba Ghazal**

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, une fois n'est pas coutume. Je dois le reconnaître, le premier ministre a réussi des choses extraordinaires et historiques depuis qu'il est en poste. Je fais une courte liste pour vous le démontrer. Déficit historique, jamais atteint dans l'histoire du Québec, «check». Première baisse de la cote de crédit en 30 ans, «check». Record de 6 milliards de dollars donnés au privé en santé, «check». Et il sera le premier ministre du Québec qui aura comme objectif d'enlever les médecins de famille aux gens chanceux qui en ont un, et tant pis pour la prévention.

En 2018, le premier ministre promettait un médecin de famille par Québécois. En 2022, il en promettait pour 85 % des Québécois. Aujourd'hui, il ouvre la porte à carrément retirer des médecins de famille aux Québécois. Ces changements de cap continuels de la part de la CAQ et du premier ministre inquiètent la population. Moi, je me mets à la place de gens qui ont un médecin de famille, qui sont en santé aujourd'hui, mais qui ne savent pas, demain, s'ils ne seront pas en santé, qui sont inquiets. Et on ne veut pas entendre le ministre de la Santé les rassurer, c'est le premier ministre qu'on veut entendre.

Est-ce qu'il peut s'engager, ce matin, fermement à ne jamais désinscrire aucun patient qui a un médecin de famille?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, d'abord, je veux corriger la cheffe du deuxième groupe d'opposition. Quand elle dit «check» sur le déficit historique, je veux lui rappeler que notre déficit prévu cette année est de 1,8 % du PIB. En 1994-1995, le Parti libéral avait eu un déficit de 3,3 %. Le Parti québécois, en 1995-1996, 2,2 %. Et, si on recule un peu plus loin, ça allait jusqu'à 4 %, 5 %. Donc, ce qu'elle dit, malheureusement, ce n'est pas exact.

Maintenant, concernant les médecins de famille, bien là on est d'accord, il n'y a rien de plus important, pour assurer un réseau de la santé efficace, que tous les Québécois aient accès à un médecin de famille ou à un groupe de médecine familiale. Quand on est arrivés, en 2018, il y avait 6,4 millions de Québécois qui avaient accès à un médecin de famille ou un GMF; on est rendus, aujourd'hui, à 7,1 millions. Donc, il y a eu une augmentation de 700 000. Il y a 700 000 Québécois, aujourd'hui, qui ont accès qui n'avaient pas accès, en 2018, à un médecin de famille ou à un GMF.

Maintenant, Mme la Présidente, la présidente du Conseil du trésor est en négociation avec son équipe à tous les jours avec le syndicat des médecins de famille, la FMOQ. Tous les gouvernements, là, que ce soit libéral, péquiste, ont toujours plié devant la FMOQ, ils n'ont jamais réussi à obtenir que tous les Québécois soient...

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Mme la Présidente, là, je ne veux pas parler des négociations, je veux parler des patients qui aujourd'hui ont un médecin de famille et qui sont inquiets, parce que c'est de plus en plus difficile de croire le premier ministre sur parole. Ils avaient promis l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le projet, puis ils ont renié leur promesse. On a promis aussi... la CAQ a promis de réduire le temps d'attente; les Québécois, on n'a jamais autant attendu dans les files dans les hôpitaux. Les Québécois sont inquiets.

Ceux qui ont un médecin de famille, est-ce qu'on va commencer à les classer puis leur donner une pastille vers pas de médecin de famille? J'aimerais entendre un engagement clair de la part du premier ministre.

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Votre rappel au règlement.

• (10 h 50) •

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est très clair au règlement qu'on doit prendre la parole de nos collègues ici, en cette Assemblée. Et ce que dit la députée de Mercier, c'est qu'elle ne prend pas la parole d'un des membres de cette Assemblée, Mme la Présidente.

La Présidente : Il s'agit de son interprétation, mais je vous rappelle qu'effectivement ici, en Chambre, nous ne pouvons refuser d'accepter la parole, c'est à notre article 35.6°. J'aimerais avoir la réponse.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, soyons très clairs, quand on est arrivés il y avait 6,4 millions de Québécois qui avaient accès à un médecin de famille ou à un GMF, aujourd'hui il y en a 7,1 millions, puis il n'est pas question qu'il y en ait un, Québécois, qui perde l'accès qu'il a actuellement à un médecin de famille ou à un GMF.

Maintenant, Mme la Présidente, ce n'est pas suffisant, 7,1 millions, on est 9 millions de Québécois. Rappelez-vous Gaétan Barrette, puis il l'a dit, là, vous pouvez le lire, même, dans un livre qui va être publié bientôt par Mme Sioui et M. Mailhot, il dit : Le premier ministre Philippe Couillard m'a laissé tomber.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Donc, il voulait être capable d'imposer à la FMOQ...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Mme la Présidente, je fais beaucoup d'efforts pour croire les paroles du premier ministre, je fais cet effort-là. Est-ce que je vais y arriver? Je ne le sais pas.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, je vous écoute brièvement, votre rappel au règlement.

M. Jolin-Barrette : 35.6°, Mme la Présidente. La cheffe du deuxième groupe d'opposition fait d'une façon détournée ce qui est contraire à notre règlement. Alors, c'est jouer sur les mots. Qu'elle assume sa fonction...

La Présidente : Merci, M. le leader du gouvernement. Je vous rappelle à nouveau que vous ne pouvez refuser d'accepter la parole. Je vous invite à poursuivre, vous avez 23 secondes.

Mme Ghazal : Il devrait, le premier ministre, parler à son ministre de la Santé. Est-ce que la classification des patients, c'est terminé, je veux l'entendre le dire, ce ballon d'essai qui a été lancé il y a quelque temps? Le 17 octobre, le ministre de la Santé a dit : Je rassure les Québécois, on ne fera pas ça. Là, aujourd'hui, les Québécois sont inquiets.

Je veux qu'il parle aux Québécois qui ont un médecin. Les pastilles, c'est terminé, il s'engage que ça n'aura pas lieu?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je m'engage à ce que les 7,1 millions de Québécois qui ont accès actuellement à un médecin de famille ou à un GMF ne perdent pas accès, donc ne soient pas désinscrits. Ça ne peut pas être plus clair.

Maintenant, ce n'est pas assez, 7,1 millions. On veut exiger du syndicat, qui s'appelle la FMOQ, que tous les Québécois soient pris en charge. Et j'espère que Québec solidaire ne sera pas sur la ligne de piquetage des médecins de famille qui s'y opposent.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Rosemont.

Modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Merci, Mme la Présidente. Il y a du nouveau dans la saga HMR. La «top gun» de Santé Québec s'en mêle, maintenant, elle suggère à la fondation de HMR de trouver l'argent pour lancer les travaux. Donc, la fondation devrait passer le chapeau pour construire un stationnement, tout ça pour contrer l'incurie du gouvernement. C'est quoi, les prochaines étapes...

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Je vous écoute.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, encore une fois, «incurie» est au lexique, Mme la Présidente. On vous demanderait de le faire retirer, s'il vous plaît.

La Présidente : Alors, je vous disais, tout à l'heure, d'éviter de jouer dans le lexique. Il est au lexique. Je vous demande de le retirer, monsieur.

M. Marissal : Je le retire.

La Présidente : Poursuivez.

M. Marissal : Je n'en pense pas moins, néanmoins. Tout ça... tout ça pour contrer...

Des voix : ...

La Présidente : Merci, M. le leader, je vais gérer ça. Vous ne pouvez pas faire indirectement ce que vous ne pouvez pas faire directement. Poursuivez et retirez.

M. Marissal : Je retire.

Alors, tout ça pour contrer l'incapacité du ministre de livrer ce qu'il a promis déjà deux fois. Ça, c'est très clair.

Alors, après avoir demandé à la fondation de passer le chapeau, c'est quoi, les prochaines étapes? Un téléthon? Une vente de barres de chocolat? Un coup parti, on pourrait vendre des moitié-moitié dans les salles d'attente, aussi, les gens pourraient contribuer directement. C'est n'importe quoi.

On a un gouvernement, ici, qui a abandonné Montréal, qui abandonne les patients du Québec, qui n'est pas capable de livrer. Pourquoi est-ce que Santé Québec s'en mêle, maintenant? Ce n'est pas sa job. Est-ce que, par hasard, c'est parce que le ministre est incapable de livrer?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Je vais passer les commentaires sur la première partie de ses commentaires, mais ce que j'aimerais... avant de parler spécifiquement de HMR, j'aimerais parler qu'on a délaissé Montréal. Dans le PQI, dont on parle si souvent, j'aimerais ça rappeler deux grands investissements qu'ils font maintenant en réalisation. Je parle de la ligne bleue, qui

avait été délaissée pendant une quarantaine d'années. Savez-vous c'est combien pour l'est de Montréal? C'est au moins 5 milliards. Ça, c'est pour l'est de Montréal. Premièrement. Deuxièmement, on est en train de mettre plus que 2 milliards sur la rénovation, la réfection du tunnel Hippolyte-La Fontaine. Ça, c'est dans l'est de Montréal.

Mme la Présidente, là, quand on parle de l'ensemble de la problématique, de l'état lamentable de nos infrastructures que les gouvernements précédents nous avaient laissées, il faut être capable de dire : Oui, il y a des choses, en santé, qui ont été faites, mais maintenant il faut tenir compte de tout ce qui avait été laissé de côté en éducation, en transport et en santé.

Maintenant, lorsqu'on parle de HMR, puis j'aurai le temps d'y revenir, parce que je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, il y a plusieurs fondations, au Québec, qui appuient... Puis je reviendrai, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Il y a beaucoup de détours, hein, beaucoup de détours ici. Je le comprends de ne pas vouloir reparler de ses engagements, deux fois répétés, de construire l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, je le comprends. Là, il est en train de faire de l'ombrage à sa collègue en avant, aux Transports, en parlant de la ligne bleue. On est où, là? Il veut-tu nous parler du REM, aussi, qui devait se rendre au nouvel hôpital HMR puis qui n'existe plus non plus?

Est-ce qu'il peut se ressaisir, là, demander à ses fonctionnaires de pondre le projet pour vrai, de peser sur le bouton et de lancer le dossier? C'est sa responsabilité, pas celle de Santé Québec.

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Oui, bien, Mme la Présidente, je suis très content de savoir qu'il reconnaît qu'on fait maintenant des projets dans l'est de Montréal. Ça ne semblait pas être clair, parce que j'entendais plusieurs commentaires, de dire que notre gouvernement avait oublié l'est de Montréal. Puis je viens de vous donner deux exemples très clairs. Puis, ça, c'est sans parler du toit du Stade olympique.

Alors, Mme la Présidente, on est en train de travailler sur...

Des voix : ...

M. Dubé : Merci. On est en train de travailler sur tous nos projets qui, en ce moment, comme celui de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, ont besoin d'investissement. On est très clairs là-dessus, on a dit qu'on allait trouver des solutions. Moi, je suis très content de savoir que la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...qui existe depuis plusieurs années, a levé la main pour nous aider. On va regarder toutes les solutions avec eux, madame.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : C'est n'importe quoi. Rendu là, on pourrait peut-être construire l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont dans le Stade olympique, hein, vu qu'on mélange tous les dossiers puis qu'on dit n'importe quoi, ici. C'est ce ministre-là qui l'a annoncé deux fois, deux fois plutôt qu'une, la dernière fois j'étais là, en grande pompe, avec la mairesse puis tout le monde de Montréal. Il y a 1 800 personnes qui signent aujourd'hui une lettre ouverte, là, dans les médias de Montréal. Ces gens-là, ils l'ont cru, le ministre. Et là, aujourd'hui, je lui pose une question sur HMR; il me parle du Stade olympique, il me parle de la ligne bleue. C'est une farce, cette affaire-là.

Quand est-ce qu'il va faire le vrai geste?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Je remarque, Mme la Présidente, que la question change au fur et à mesure que je donne une réponse. Il m'a demandé : Qu'est-ce que la fondation de l'hôpital fait là-dedans? Je pourrais lui donner des cas, puis je pense que les Québécois le savent. Il y a combien de fondations, au Québec, qui sont venues aider leurs hôpitaux pour des rénovations? Il y en a plusieurs. Moi, la journée que la fondation lève la main puis dit à Santé Québec : Écoutez, on est en train de travailler sur un stationnement qui est à côté de l'hôpital pour être capable de commencer le projet le plus

rapidement possible... Et la fondation, qui est propriétaire du terrain, dit : Moi, je peux vous aider. Alors, moi, je me demande qu'est-ce qu'il y a de mauvais là-dedans.

On est en train d'avoir des solutions créatives, avec Santé Québec, pour être capable d'accélérer le projet.

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : Moi, je pense qu'on devrait remercier la fondation de lever la main.

• (11 heures) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

Gestion de l'État et des finances publiques

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, ce qu'on retiendra de la CAQ, c'est qu'elle aura promis une chose pour toujours finir par faire exactement son contraire.

Rappelez-vous que la CAQ devait diminuer l'immigration, et elle nous disait qu'au-delà de 50 000, c'est suicidaire, en prendre moins pour en prendre soin. Elle n'a eu aucune gêne, après l'élection, à augmenter les seuils à 70 000. De la même manière que la CAQ devait assainir les finances publiques. Non seulement elles ne sont pas assainies, on a une décote. La CAQ devait faire le ménage et réduire le nombre de fonctionnaires par 5 000. Aucune réduction, mais une augmentation par 12 000. La CAQ devait couper dans la bureaucratie, mais en fait c'est 50 % des nouvelles embauches qui sont des employés de bureau et des cadres.

Mes collègues des autres oppositions viennent de mentionner les promesses brisées de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, du temps d'attente à l'hôpital, des projets de transport promis qui n'ont jamais été livrés. Le modèle caquiste, après sept ans au pouvoir, c'est plus de contrôle, plus de bureaucratie, plus de Santé Québec et de Mobilité Infra, mais des services de moins en moins efficaces. La CAQ voulait gérer l'État comme on gère une compagnie. Bien, nous voilà. Cette compagnie, elle ressemble de plus en plus à Northvolt, c'est-à-dire une compagnie qu'on annonce en grande pompe, avec beaucoup d'attentes et d'enthousiasme au départ, et malheureusement ça finit en déroute, ça finit en faillite.

Est-ce que le premier ministre peut reconnaître qu'en matière de gestion de l'État et des finances publiques il a fait exactement le contraire de ce qu'il nous avait promis?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, le chef du troisième groupe d'opposition nous dit qu'on doit en faire plus pour réduire la bureaucratie, pour faire le ménage. Et qu'est-ce qu'il propose? Bon, d'abord, le chef du Parti québécois propose de créer un registre des organisations criminelles. Il propose de créer un registre public des produits invendus. Il propose de créer un nouveau fonds de réparation des biens, un nouveau programme de taux d'intérêt réduit, un nouveau fonds pour la construction, un conseil de la radiodiffusion. Il propose de créer un nouveau bureau de protection des consommateurs. Il propose de doubler le nombre de délégations du Québec à l'étranger. Il propose que toutes les garderies privées soient fermées puis qu'on remplace ça par des CPE. Il propose de tripler les ressources pour l'itinérance. Il propose de donner des bons d'épicerie aux Québécois. Il propose d'investir 3 milliards dans les soins à domicile, 3 milliards de plus, Mme la Présidente. Il propose de doubler le crédit de solidarité. Et, Mme la Présidente, je pourrais continuer.

Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux. Voyons donc, là! S'il y a quelqu'un qui propose de la bureaucratie puis qui propose des dépenses additionnelles, c'est le chef, actuellement... le chef actuel du PQ, qui est toujours en train de dire une chose et son contraire. Je pourrais d'ailleurs lui donner des citations sur à peu près tous les sujets, où il a dit une chose et son contraire...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...mais je vais me garder ça pour la complémentaire.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Gardez le silence, je vais vous nommer. Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : La même arrogance nauséabonde que quand il défendait Northvolt.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, c'est beau. Article 32. Gardez le silence.

M. le chef de l'opposition officielle, ce mot est au lexique, vous le savez, retirez-le. Vous le retirez? Alors, il vous reste 26 secondes. On vous écoute.

M. St-Pierre Plamondon : Quand il était dans l'opposition, le premier ministre disait : J'ai un plan de redressement, ça prend quelqu'un qui sait gérer puis qui va créer des emplois. Les emplois, ce n'est pas pour des services à la population qu'ils ont été créés, mais pour des contrôles administratifs et la bureaucratie. Oui, le Parti québécois propose de donner des services à la population. C'est très différent de la bureaucratie, qui ne cesse de s'alourdir sous la CAQ. La taille de l'État a augmenté par 22 %.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, le chef du troisième groupe d'opposition vient de dire qu'on a promis de créer des emplois payants. C'est une réalité, après six ans les salaires... le salaire moyen a augmenté beaucoup plus au Québec que dans le reste du Canada. Et, Mme la Présidente, le taux de chômage est le plus bas au Canada, le taux de chômage du Québec. Donc, est-ce qu'il est en train de nous dire qu'il n'est pas d'accord avec nos résultats en termes d'emploi? Est-ce que... Je voudrais qu'il soit un peu plus précis sur l'emploi.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Je vais être très précis, Mme la Présidente. Il y a eu 14 premiers ministres depuis la Révolution tranquille, un seul a dépensé plus que le premier ministre actuel, c'est Jean Lesage, qui a comme legs la Révolution tranquille. Le premier ministre actuel nous a présenté Northvolt comme son legs, la Baie James de la CAQ, et maintenant c'est la décote du Québec qui est son legs. C'est pour ça que les Québécois ont entrepris eux-mêmes de décoter la CAQ.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Pas de bravo, vous le savez, gardez le silence. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, une des raisons pourquoi S&P a décoté le Québec, c'est parce qu'on a trop baissé les impôts de la classe moyenne. On le sait, le chef du PQ a dit : «Not on my dead body», la baisse des impôts. Or, savez-vous quoi? J'ai trouvé une citation du chef de l'opposition... de la troisième opposition qui dit : «Du côté des revenus, il y a des limites, on ne peut pas étrangler les contribuables davantage.» Encore des contradictions du chef du PQ.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Jean-Lesage. La parole est à vous.

Projets de construction et de rénovation d'infrastructures scolaires

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Merci, Mme la Présidente. Les écoles débordent, à Montréal, des quartiers sont laissés sans écoles publiques, des écoles en manque de rénovation sont laissées à l'abandon. Et qu'est-ce que fait la CAQ? Elle bloque les fonds pour 10 projets d'école primaire. Ça, c'est champion, Mme la Présidente. Priorité éducation, qu'ils disaient.

La rénovation de l'école FACE, annulée à cause de l'austérité caquiste. L'académie de Roberval, condamnée depuis 2017 à cause de la présence d'amiante et de moisissures. Ça prendrait 43 millions pour la remettre en fonction, mais la CAQ a plutôt décidé de mettre 60 millions pour un troisième lien dont on n'a pas besoin.

L'abandon des projets d'écoles à Montréal, c'est une autre preuve que la CAQ se balance des circonscriptions qui n'ont pas voté pour eux autres. Et là, moi, ce que je demande au ministre, c'est de s'engager à dépolitiser le budget de construction d'écoles et redémarrer les projets à Montréal.

La Présidente : Attention au choix des mots, pas toujours très gentils. La réponse du ministre de l'Éducation.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, alors, revenons toujours à l'essentiel. Quand on est arrivés au pouvoir, en 2018, il y avait 9 milliards au PQI pour la rénovation, et la construction, et l'agrandissement des écoles, 9. On est aujourd'hui à 23,5 milliards, une augmentation de 160 % en sept budgets. Juste pour Montréal, Mme la Présidente, depuis qu'on est là,

là, 60 projets d'école livrés, neuf nouvelles écoles, 39 agrandissements et 12 immeubles qui ont été transformés en écoles, ça, c'est... les élèves sont dedans, là, 60 nouvelles, plus 24 projets en cours présentement. Ça, c'est juste sur l'île de Montréal. Alors, s'il vous plaît, arrêtez de raconter des bobards. On investit comme jamais...

Des voix : ...

La Présidente : M. le ministre, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidente, tout simplement. Poursuivez. Il vous reste 13 secondes.

M. Drainville : Des balivernes. Ça va-tu, ça, des balivernes? Mme la Présidente, il n'y avait pas eu une école secondaire de construite au Québec depuis 2009, on en a construit 16 depuis qu'on est là, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Vous n'avez pas le droit tant que je ne vous dis pas que la période de questions est terminée. Article 32. On ne cogne pas sur les bureaux, on n'applaudit pas et on ne se félicite pas. C'est bon pour tout le monde. La période de questions est ainsi terminée. Demeurez en place pour le vote reporté. Pour ce faire, je cède la place au troisième vice-président de l'Assemblée nationale. Bonne fin de journée, tout le monde.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'ordre, collègues! Comme annoncé précédemment...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Merci de votre attention.

Votes reportés

Motion proposant que l'Assemblée autorise une modification de la Constitution concernant le processus de sélection des juges des cours supérieures du Québec

Comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion proposée par M. le ministre responsable des Relations canadiennes et qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale constate que le pouvoir de nomination des juges des cours supérieures des États fédérés appartient au gouverneur général en vertu de l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867;

«Qu'elle constate que l'exercice de ce pouvoir est circonscrit, en ce qui concerne le Québec, par la condition voulant que les juges soient choisis parmi les membres du Barreau du Québec en vertu de l'article 98 de cette même loi; • (11 h 10) •

«Qu'elle constate que l'article 98 de la Loi constitutionnelle de 1867 vise à assurer que les juges des cours supérieures du Québec maîtrisent le droit qui y est en vigueur;

«Qu'elle souligne que le Québec est le seul État de tradition civiliste au sein de la fédération;

«Qu'elle considère qu'il y a lieu de protéger et de promouvoir cette tradition en précisant davantage la condition de nomination prévue à l'article 98;

«Qu'elle souligne qu'une telle modification peut être effectuée, conformément à l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982, par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Chambre des communes;

«Qu'elle précise qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la Loi constitutionnelle de 1982, qui fut adoptée sans son consentement;

«Que l'Assemblée nationale autorise la modification de la Constitution du Canada par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, en conformité avec le texte suivant :

«Modification de la Constitution du Canada

«Loi constitutionnelle de 1867

«1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par le remplacement de l'article 98 par le suivant :

«98Q.1. Les juges des cours supérieures du Québec sont choisis parmi les membres du Barreau du Québec ayant été recommandés par le gouvernement du Québec.

«Titre

«2. Titre de la présente modification : "Modification constitutionnelle de (année de proclamation) (Québec)".»

Le vote est maintenant ouvert.

La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est adoptée. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais qu'on envoie une copie de cette résolution aux chefs des partis fédéraux, également à la Chambre des communes et aux députés qui seront élus ce lundi, au Sénat, à l'ensemble des sénateurs, au gouvernement fédéral, le prochain premier ministre et le prochain Conseil des ministres à être formé suite à l'élection.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Ce sera fait, M. le leader adjoint du gouvernement.

Motions sans préavis

Nous allons maintenant passer aux motions sans préavis. Et, conformément... en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du gouvernement. M. le ministre de la Justice.

Demander aux chefs des partis fédéraux de s'engager à rendre inadmissibles les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles

M. Jolin-Barrette : Oui. Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député d'Acadie, le député de Jean-Talon et la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que la Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mieux connue sous le nom de projet de loi C-5, va à l'encontre des efforts déployés afin de rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système de justice et constitue un recul en matière de lutte contre les violences sexuelles;

«Qu'elle réitère que les infractions à caractère sexuel constituent des gestes graves qui laissent des marques indélébiles sur la vie des personnes qui en sont victimes et que les peines infligées doivent refléter la gravité des gestes commis;

«Qu'elle rappelle que l'Assemblée nationale s'est déjà exprimée d'une seule voix, le 15 février 2023, contre les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles;

«Qu'elle souligne que le nombre de délinquants sexuels ayant reçu une peine dans la collectivité continue d'augmenter, au détriment de la sécurité des Québécoises et [...] Québécois et plus particulièrement des personnes victimes;

«Qu'elle demande un engagement ferme des chefs des partis fédéraux qu'ils modifieront rapidement le Code criminel afin de rendre inadmissible les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles lorsque le prochain gouvernement fédéral sera formé.»

Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : Il y a consentement, sans débat, M. le Président. Et je vous demanderais un vote électronique.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Un vote électronique a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est adoptée. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Je vous demande d'envoyer copie de cette motion à l'ensemble des chefs fédéraux en campagne.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Ce sera fait.

Et la prochaine motion revient à l'opposition officielle, et je reconnais Mme la députée de D'Arcy-McGee.

Souligner le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah

Mme Prass : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le ministre responsable de la Lutte contre le racisme, le leader du deuxième groupe de l'opposition, le député de Jean-Talon, la députée de Vaudreuil et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale souligne le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste qui se déroule du 23 au 24 avril 2025.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : M. le Président, il y a consentement pour un débat de deux minutes de rigueur par intervenant dans l'ordre suivant : la députée de D'Arcy-McGee, le ministre responsable de la Lutte contre le racisme, le leader du deuxième groupe d'opposition et le député de Jean-Talon.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je comprends qu'il y a consentement afin qu'il y ait un débat de rigueur de deux minutes, et je reconnais Mme la députée de D'Arcy-McGee.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, en cette occasion solennelle, nous marquons le 80e anniversaire de Yom Hashoah, la journée de commémoration de l'Holocauste.

Jeune correspondant de guerre, René Lévesque comptait parmi les premiers témoins à être entrés dans le camp de Dachau, en Allemagne, lors de la libération de ce camp. Sa première réaction a été de constater qu'il était témoin de l'enfer sur terre. Je le cite : «Ce que l'on découvrait dans ce camp, c'était en même temps l'antisémitisme, mais surtout jusqu'où on peut chuter dans la barbarie.»

80 ans se sont écoulés depuis que plus de 6 millions de Juifs et toute une génération, hommes, femmes, enfants et familles entières, ont été assassinés pour le simple fait qu'ils étaient juifs. On rend aussi hommage aux millions d'autres personnes qui ont péri dans l'Holocauste en raison de leurs croyances, leur identité, leur différence et pour leur résistance. Ils sont décédés non pas en tant que chiffres, mais en tant que vies pleines d'amour, d'espoir et de promesses, volées par la cruauté la plus sombre de l'humanité.

We also honor the memory of those who survived, those who rose from the ashes of an unimaginable darkness and, with remarkable strength, rebuilt their lives, many of them in Québec.

Nous devons veiller à ce que ce sombre chapitre de l'histoire ne se répète jamais en enseignant à nos enfants la tolérance, le respect et l'inclusion.

As we mark 80 years after the horrors of the Holocaust and the millions of lives lost, today we are once again witnessing a rise in antisemitism around the world and here, at home. We must respond not with silence, but with determination.

Si nous commémorons ce passé, c'est aussi parce que les ombres qu'on croyait éloignées refont surface. L'antisémitisme connaît aujourd'hui une résurgence inquiétante dans le monde et chez nous. Yom Hashoah n'est pas seulement une commémoration, mais un appel à construire un monde où «n'oubliez jamais», «n'oubliez pas», «never forget», «never again» ne sont pas juste des slogans, mais des promesses que nous tenons avec nos actes. Merci, M. le Président.

• (11 h 20) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de D'Arcy-McGee. Et je reconnais maintenant M. le ministre responsable de la Lutte contre le racisme.

M. Christopher Skeete

M. Skeete : M. le Président, chers collègues, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, nous prenons un moment de recueillement pour souligner Yom Hashoah, la journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste, qui se tient du 23 au 24 avril cette année. C'est une journée chargée d'émotions, de mémoire et de responsabilités. Nous nous souvenons des 6 millions de vies juives fauchées, 6 millions d'histoires, de familles, d'êtres humains qu'on a tenté d'effacer.

Je souhaite également rendre hommage à l'héroïsme des survivants de la Shoah et exprimer toute ma solidarité envers leurs descendants. Il est aussi important de se souvenir de toutes ces femmes et tous ces hommes courageux qui ont tout fait pour sauver des vies à l'intérieur de ce traumatisme.

En soulignant cette journée dans cette enceinte démocratique, nous disons collectivement : N'oublions jamais ce qui est arrivé. Jamais on ne doit oublier. Mais ce devoir de mémoire, ce n'est pas juste au passé que ça se passe, on doit aussi faire un appel au présent. On nous rappelle aussi que l'intolérance, l'antisémitisme, le racisme, l'indifférence prennent aussi racine dans nos communautés aujourd'hui et nous obligent à nous unir contre un monde qui veut que ça continue et que ça se perpétue. On doit aussi s'assurer du règne du respect de la paix, de la sécurité, du vivre-ensemble. Aujourd'hui encore, l'antisémitisme et le racisme existent dans notre société. C'est un devoir collectif que nous avons pour s'assurer que chaque Québécois, chaque personne sur terre peut vivre, peu importe son origine, la couleur de sa peau ou sa religion, peut s'épanouir.

Alors, aujourd'hui, je joins ma voix à ceux de mes collègues dans ce devoir de mémoire collectif. N'oublions jamais. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le ministre de la Lutte contre le racisme. Et, prochain intervenant, je reconnais M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, M. le Président. Depuis plus de 75 ans maintenant, Israël et la communauté juive commémorent Yom Hashoah afin de collectivement se rappeler la douleur mais aussi le courage des peuples juifs face à l'Holocauste.

Tout comme lors de la journée internationale de la commémoration de l'Holocauste, j'offre ma solidarité et ma compassion à celles et ceux qui ont offert... qui ont souffert et souffrent encore du souvenir des horreurs commises alors au nom d'une idéologie abominable et déshumanisante. En prenant ce moment, aujourd'hui, pour souligner Yom Hashoah, nous assumons notre devoir de mémoire collective. Il est important, plus que jamais, de se rappeler des atrocités perpétrées par le régime nazi contre les peuples juifs. Ce devoir de mémoire est essentiel alors qu'aujourd'hui même des crimes contre l'humanité sont commis à travers le monde. Alors que des civils, souvent des enfants, sont les victimes innocentes de régimes génocidaires, nous avons le devoir de ne jamais détourner le regard.

Que ce moment de commémoration que nous partageons aujourd'hui avec la communauté juive ici et à travers le monde soit l'occasion de réitérer notre opposition à toute forme de division, discrimination, persécution ou ostracisation. En ce jour de Yom Hashoah, j'offre mon respect et ma solidarité à toutes les victimes et à leurs familles. Je nous souhaite collectivement, à tous et à toutes, davantage de paix et d'humanité. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le leader du deuxième groupe d'opposition. Et, prochain intervenant, je reconnais M. le député de Jean-Talon.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Depuis 1982, ici même, à l'Assemblée nationale, une plaque inaugurée par René Lévesque, que je suis retourné voir ce matin, nous rappelle nos devoirs envers le peuple juif. C'est au nom de ces devoirs que chaque année nous soulignons le Yom Hashoah, la journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

La Shoah n'a pas été un événement isolé dans l'histoire. Les persécutions envers les Juifs doivent demeurer présentes à nos esprits, de la destruction du Temple de Jérusalem, au Ier siècle, jusqu'aux attentats du 7 octobre 2023, en passant par les nombreux pogroms en Europe dans les temps modernes. L'intolérance et la haine dont le peuple juif a été victime viennent de l'esprit de division qui, à toutes les époques, a été la pente descendante de la pensée politique.

La Shoah a marqué l'histoire. Elle nous a révélé à quelles extrémités peuvent aller la haine et l'antisémitisme, conjugués à l'esprit de système. N'oublions pas que ce sont les théories dangereuses comme le darwinisme social d'un Herbert Spencer ou l'eugénisme d'un Francis Galton, au XIXe siècle, qui ont pavé la voie à l'antisémitisme nazi et aux atrocités des camps de concentration.

Nous avons cru que nous avons enfoui, en 1945, ces périls pour la pensée et pour l'humanité. Nous nous sommes peut-être trompés. Ces deux dernières années, nous avons vu une recrudescence des violences antisémites contre les personnes et les lieux de culte. Des appels à la haine sont lancés en pleine rue et sur les réseaux sociaux ici même, au Québec, y compris au nom de principes religieux. Ces discours menacent ce que nous avons de plus sacré, et nous avons le devoir collectif de tout faire en notre pouvoir pour les empêcher.

Oui, nous avons tous le devoir de mémoire des crimes odieux dont les Juifs ont été victimes dans les camps de concentration, dans les trains, dans les villes et les villages occupés, mais nous avons également, en tant qu'hommes et femmes politiques, le devoir de soutenir les Québécoises et les Québécois de confession juive et d'adapter nos lois aux circonstances actuelles. Cette Assemblée a unanimement appelé à la fin de l'exemption religieuse pour la propagande haineuse. En ce jour de commémoration de Yom Hashoah, j'invite donc toutes les personnes qui aspirent au poste de premier ministre du Canada à s'engager formellement à donner suite à cette demande. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Jean-Talon. M. le leader de l'opposition officielle.

Une voix : ...

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, un vote électronique a été demandé. La période de vote est ouverte. La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 100
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est donc adoptée.

Nous allons maintenant observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

• (11 h 27 — 11 h 28) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je vous remercie. Et la prochaine motion revient au deuxième groupe d'opposition, et je reconnais M. le député de Rosemont.

M. Marissal : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Jeanne-Mance—Viger, le chef du troisième groupe d'opposition, la députée de Vaudreuil et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de débloquer immédiatement le financement nécessaire à la réfection de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de présenter dès maintenant un échéancier clair, ferme et assorti d'engagements financiers garantis.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement.

Pour la prochaine motion, qui revient au troisième groupe d'opposition, je reconnais M. le chef du troisième groupe d'opposition.

Demander aux partis fédéraux de s'engager à remettre au Québec sa part de la remise carbone

M. St-Pierre Plamondon : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le ministre responsable des Relations canadiennes, le chef de l'opposition officielle, la cheffe du deuxième groupe d'opposition et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement fédéral verse une remise carbone anticipée financée par l'ensemble des contribuables du Québec et du Canada, malgré l'abolition de la taxe carbone, et totalisant 3,75 milliards de dollars;

«Qu'elle constate que les Québécois n'auront pas droit aux versements de ces chèques électoraux;

«Que l'Assemblée nationale demande aux partis fédéraux de s'engager à remettre au Québec sa part de ce versement, qu'elle estime à plus de 800 millions de dollars, et ce sans condition.»

• (11 h 30) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Lévesque (Chapleau) : ...M. le Président, il y a consentement, sans débat.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il y a consentement, sans débat. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Je demande le vote.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Un vote a été demandé. La période de vote est ouverte.

La période de vote est terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 98
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est adoptée. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : M. le Président, j'aimerais qu'on envoie le résultat de cette motion aux quatre principaux chefs des partis fédéraux représentés à la Chambre des communes.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Ce sera fait.

Avis touchant les travaux des commissions

Pour la suite de nos travaux, à la rubrique des avis des travaux touchant les commissions, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président.

Donc, j'avise cette Assemblée que la Commission des relations avec les citoyens va entreprendre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 95, la Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de la culture et de l'éducation va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 94, la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'économie et du travail va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission des institutions va entreprendre les consultations particulières et les auditions publiques du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 13 h 05 et de 15 h 50 à 18 h 15, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions? Consentement.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Je vous demanderais de bien vouloir appeler l'article 69 du feuilleton.

Projet de loi n° 214

Adoption du principe

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 69 du feuilleton, M. le député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue propose l'adoption du principe du projet de loi n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda. Y a-t-il des interventions? Il n'y a pas d'intervention.

Mise aux voix

Alors, le principe du projet de loi n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : M. le Président, je vous demanderais de bien vouloir appeler de nouveau l'article 69 du feuilleton, s'il vous plaît.

Adoption

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 69 du feuilleton, M. le député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue propose l'adoption du projet de loi n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda. Y a-t-il des interventions? M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Daniel Bernard

M. Bernard : Merci, M. le Président. Aujourd'hui est une journée importante non seulement pour la ville de Rouyn-Noranda, mais surtout pour 200 familles et 84 propriétaires d'immeubles qui seront relocalisés dans une nouvelle partie de la ville au cours des prochaines années. Mes premiers mots, M. le Président, vont aller à ces locataires et ces propriétaires du quartier Notre-Dame qui seront relocalisés dans le cadre de l'instauration d'une zone séparatrice entre les installations de la Fonderie Horne et les résidents du quartier Notre-Dame.

Le 16 mars 2023, le gouvernement, par l'entremise de la ministre des Affaires municipales, annonçait la mise en place d'une zone tampon, soit une saine distance séparatrice entre la fonderie et les résidences du quartier. Cette volonté-là était, entre autres, issue d'une demande de la Santé publique régionale. Pour ce faire, créer cette fameuse zone, 84 résidences seront démolies et 200 familles seront relocalisées. Lors de l'annonce, M. le Président, il va sans dire que ce fut quand même tout un choc pour ces gens-là, même si certains s'en attendaient. Depuis ce temps, les gens de cette zone, les 200 familles, ont vécu un stress important et beaucoup d'inquiétudes. Et ces inquiétudes-là, ce stress-là, M. le Président, perdurent encore parce que le dossier est en constante évolution.

Il va de soi, M. le Président, que le gouvernement, la ville et les dirigeants de Glencore n'avaient pas l'intention de laisser les familles et les propriétaires à eux-mêmes. Rapidement, dès l'annonce, le gouvernement, déjà, avait mis en place un groupe de travail pour accompagner les propriétaires, les résidents. La ville, également, a mis en place les personnes pour les accompagner, ainsi que les gens de la fonderie. Des comités avaient été mis en place, d'aide psychologique et de toutes sortes d'aide, pour vraiment aider les citoyens qui étaient touchés par cette réforme. Tous les partenaires, M. le Président, avaient convenu que de déplacer les propriétaires et les locataires était une tâche majeure et qu'il fallait supporter les personnes, et il fallait qu'au final, quand... que le tout soit terminé, que ce soit au bénéfice des propriétaires et des locataires, et que personne ne perde dans ce fameux dossier là. Dès l'annonce, donc, le gouvernement et la ville ont mis en place des équipes pour accompagner et écouter les locataires et les propriétaires. Après de nombreuses rencontres et plusieurs mois de travail, le ministère des Affaires municipales a annoncé deux programmes d'aide, un pour les locataires et un propriétaire... pour les propriétaires.

Concurremment à ça, la ville, et les propriétaires, et le gouvernement ont travaillé ensemble pour la mise en place d'un programme d'aide aux propriétaires, et que ceux qui voulaient reconstruire puissent s'en servir. Le fruit de

ce travail est le projet de loi privé n° 214 que nous avons déposé. Le projet de loi vient, donc, donner des pouvoirs à la ville afin de mettre en place un programme d'aide complémentaire à celui du gouvernement. Les programmes du gouvernement et de la ville ont été élaborés avec des locataires et les propriétaires, avec les équipes du gouvernement et de la ville. Puis, ça, il faut le souligner, ça a été un travail énorme pour les propriétaires, les locataires et aussi pour les représentants du gouvernement.

M. le Président, j'ai la chance, aujourd'hui, dans les tribunes, en haut de moi, d'avoir Mme Sylviane Legault, coordonnatrice aux relations avec les milieux de la ville de Rouyn-Noranda. Et j'aimerais que Sylviane se lève pour que vous puissiez la rencontrer, parce qu'elle a fait un travail vraiment exceptionnel avec les gens au bénéfice de la ville. Il y a Mme Anne-Marie Nadeau aussi, qui est la directrice des communications avec la ville de Rouyn-Noranda, qui a travaillé aussi avec les gens mais également le gouvernement. Et il y a ma directrice du bureau, Sylvie Mongeon, qui, avec elle, avec les comités, nous avons également rencontré toutes ces personnes-là.

Je tiens également à souligner le travail de Mme Guylaine Marcoux, du ministère des Affaires municipales, qui a été la première qui a été en place. Elle a cogné à l'ensemble des portes, allé chercher les conditions... le constat des... socioéconomique de chacun des résidents et propriétaires de la zone tampon, et maintenant Mme Katia Petit, qui a pris la relève de Mme Marcoux, qui va continuer le travail.

Le travail de Diane Dallaire, la direction de la ville de Rouyn-Noranda et du conseiller du quartier Notre-Dame, Réal Beauchamp, sont également soulignés. Parce que ça a été un travail énorme avec beaucoup de pression, également... pas sur la famille, les gens, mais également les élus de la place.

Le MAMOT aussi, le ministère des Affaires municipales, qui a été présent dans le dossier tout le temps. La ministre a été là depuis plus de six ans, M. le Président. Elle a été là, elle a été l'écoute des citoyens. Elle les a rencontrés, les citoyens et les propriétaires, pour trouver des solutions pour plusieurs des enjeux. Puis aussi elle a quand même accepté constamment de répondre à mes requêtes, à mes questions, parce que j'étais là pour les citoyens, avec tous les gens. Et la ministre a été là tout le temps pour bonifier le programme au bénéfice des citoyens. Je la remercie surtout, également, pour l'opportunité qu'elle a eue de présenter le projet de loi privé tôt dans la session afin qu'il soit rapidement disponible pour les citoyens et les propriétaires afin qu'ils puissent prendre des mesures rapidement.

Je tiens à remercier également les collègues de l'opposition, la députée de Mont-Royal—Outremont puis le député des Îles-de-la-Madeleine, qui ont également accepté d'entendre le projet de loi rapidement, et je tiens à les remercier pour les questions qu'ils ont posées hier, parce que c'était vraiment pertinent, et ça a fait vraiment le tour explicatif de projet.

• (11 h 40) •

M. le Président, ce projet de loi là est une étape. Beaucoup de travail demeure à faire. Mmes Legault et Petit ont encore beaucoup de travail à faire, de même que la ville de Rouyn-Noranda et toute la direction de la ville pour continuer à travailler avec les citoyens pour répondre à leurs attentes et qu'ils puissent éventuellement déménager dans un milieu qui va correspondre à leurs attentes, leurs besoins, autant social, économique que municipal. Naturellement, moi et Sylvie, nous serons là également pour continuer le travail avec la ville et tous les résidents, les citoyens. Nous serons toujours présents pour accompagner les locataires et les propriétaires tous ensemble.

Suite à cette annonce-là, tous les gens voulaient le meilleur pour eux. Au final, ils doivent sortir gagnants de ce processus, et ils le méritent grandement. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Rouyn-Noranda. Je reconnais maintenant Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Merci, M. le Président. Donc, à mon tour de dire quelques mots au sujet de ce projet de loi d'intérêt privé, là, le projet de loi n° 214 concernant la ville de Rouyn-Noranda. Effectivement, hier, on a pu constater à quel point ce projet de loi était attendu et nécessaire.

Donc, au nom de ma formation politique, nous soutenons entièrement ce projet de loi et nous soutenons surtout la ville de Rouyn-Noranda. Et notre attention et notre empathie est tournée vers les citoyens qui sont touchés par ce déracinement, là, cette... ce tournant extrêmement douloureux pour eux, là. Et le collègue de Rouyn-Noranda l'a mentionné, à quel point c'est un choc quand on annonce... je peux imaginer, quand on annonce qu'on doit quitter sa maison pour s'installer dans un nouveau quartier. Donc, avant tout, notre attention est portée vers les citoyens. On leur souhaite que tout se passe bien, que tout se passe rondement et qu'ils puissent, dans ce nouveau chapitre, évidemment, continuer de profiter de leur belle région mais d'augmenter leur qualité de vie. On peut imaginer tout le stress que ça... ce que ça implique.

Et donc, M. le Président, quand on nous a présenté ce projet de loi, évidemment, comme le collègue l'a mentionné, on a posé des questions, on a eu des discussions, on est allés, je pense, suffisamment au fond des choses. Mais ce que je retiens, c'est qu'il ne faut pas retarder le processus. Les citoyens attendent. Et le programme d'aide, celui de la ville, doit être déployé. Déjà, on nous a expliqué qu'il y a plusieurs demandes qui ont été soumises par des propriétaires, par des locataires. C'est un processus qui, on comprend, va prendre un certain temps pour pouvoir relocaliser toutes ces personnes au bon endroit, selon leurs besoins, selon leurs circonstances. Et donc, avec le dépôt de ce projet de loi là et avec la réalisation ou la... en rendant ce programme d'aide formel et officiel, je pense que ça va enclencher ou accélérer le processus, et ce qui... et c'est vraiment ce qui a... ce qui nous a motivés, donc, à appuyer pleinement cette démarche.

Et donc, moi, ce que je comprends et ce qui nous a été expliqué, c'est que ce projet de loi d'intérêt privé, il est nécessaire parce que, sans ce projet de loi là, la ville ne pourrait pas mettre de l'avant un programme d'aide. C'est la

Loi sur l'interdiction de subventions municipales qui empêcherait la ville de procéder ainsi. Donc, le PLIP, le projet de loi d'intérêt privé, est nécessaire pour habiliter la ville à déployer un programme d'aide complémentaire.

Et ce qu'il faut noter, c'est que ce programme d'aide, donc, s'inscrit dans un programme d'aide plus général du gouvernement du Québec, qui nous a été expliqué par la ministre des Affaires municipales, et son équipe, et le député de Rouyn-Noranda également. Je pense, et j'ai été satisfaite, que le fardeau financier ici ne repose pas sur la ville. Il est très, très important aussi que les citoyens de Rouyn-Noranda ne s'appauvrissent pas dans le cadre de ce déplacement vers une nouvelle zone. Et donc j'ai été satisfaite que... Bon, est-ce que c'est parfait? Est-ce que la ville peut prévoir exactement ce que ça coûtera? On nous a bien expliqué que non. Et donc il y a un montant maximal que la ville va pouvoir dépenser, c'est 16 millions. Et il y a aussi un montant maximal par propriétaire. Je pense qu'on nous a rassurés qu'une évaluation sérieuse avait été faite. Et, s'il y a un besoin d'aller vers des montants plus élevés, bien, la ministre se voit octroyer un pouvoir discrétionnaire. Tout ça a été jugé raisonnable, M. le Président.

Et puis je rappelle aussi que le programme complémentaire de la ville, encore une fois, s'inscrit dans des programmes d'aide du gouvernement, par le biais du MAMH, le ministère des Affaires municipales. Et, avant tout, rappelons-nous que c'est la compagnie privée, donc, Glencore, qui, avant tout, est responsable financièrement d'acheter les bâtiments et les terrains et de voir au verdissement de cette zone.

Je ne peux passer sous silence la qualité des interventions de la part des représentantes, quatre représentantes de la ville de Rouyn-Noranda. On avait évidemment la mairesse, elle était accompagnée de... en vidéoconférence, d'une personne qui s'occupe, là, de... je pense que c'est Mme Legault, qui est ici, qui s'occupe de ce lien avec le milieu, et, en personne, hier, à l'Assemblée nationale, nous avions, donc, une avocate qui travaille pour la ville et aussi une personne responsable des communications qui ont répondu vraiment très bien à nos questions et qui ont fait en sorte qu'on a pu bien saisir l'importance du dossier.

Pour revenir à la mairesse, on a senti, de sa part, un certain... Évidemment, on sent tout le poids qui repose sur ses épaules dans ce dossier-là. Elle est en première ligne de l'inquiétude, des préoccupations de ses citoyens dans ce dossier-là qui est difficile. Et puis elle nous a dit que c'était une étape vraiment importante, et nécessaire, et qu'il y a une certaine urgence, là, de procéder parce que tout ça ne se fera pas, on le comprend, M. le Président, du jour au lendemain. Ça va prendre quelques années. Et on espère, donc, que le tout va se dérouler rondement.

Elle a dit, et on a senti toute son empathie, là... elle a dit qu'elle était devant beaucoup d'inconnu, c'était difficile, donc, de prévoir l'ensemble des données, mais qu'elle était, donc, épaulée d'une équipe sérieuse, qui a fait de son mieux pour mettre de l'avant des projections réalistes. Et ce qui est... ce qu'elle a dit aussi, je la cite, c'était une grande avancée pour ses équipes et surtout pour ses citoyens, pour les citoyens de Rouyn-Noranda, qu'effectivement c'est une situation pour laquelle on a peu de précédents. Donc, je pense que, comme parlementaires, on peut être fiers, là, d'appuyer la ville et de lui donner les pouvoirs dont elle a besoin pour déployer ce programme d'aide.

Et enfin, encore une fois, je cite la ministre... la mairesse, qui a dit qu'elle souhaitait vraiment que sa population ne s'appauvrissent pas et ne subisse pas de conséquences financières négatives, là, dans le cadre du déplacement. Et donc on comprend que le projet de loi puis le programme d'aide que va déployer la ville, bien, c'est pour, justement, faire en sorte que les gens qui se déplacent vers une nouvelle maison, soit un immeuble déjà construit ou une nouvelle construction, bien, ils n'aient pas à payer... qu'ils ne soient pas pénalisés en payant des droits de mutation, en payant des taxes foncières plus élevées, etc.

Donc, je pense que ce programme, qui s'inscrit dans d'autres programmes, fait en sorte que les citoyens vont être dédommagés, ne subiront pas de conséquences financières négatives indues. Je pense que ce qu'ils vivent déjà, de devoir... savoir qu'on doit quitter, savoir qu'on est trop proche d'une usine polluante, sachant que, bon, il y a cette nouvelle vie devant nous... Je pense que le moins qu'on puisse faire, comme parlementaires, c'est d'être à l'écoute puis d'appuyer la ville dans ses démarches.

Donc, voilà, M. le Président. Nous allons voter pour ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Mont-Royal—Outremont. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

Mise aux voix

Alors, le projet de loi n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

• (11 h 50) •

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, M. le Président. Je vous demanderais de bien vouloir appeler l'article 10 du feuilletton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 83

Adoption

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 10 du feuilletton, M. le ministre de la Santé propose l'adoption du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. Je reconnais M. le ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Oui, bonjour, M. le Président. Et je suis très, très heureux d'être ici ce matin pour l'adoption du projet de loi n° 83 favorisant la pratique de la médecine dans le réseau public au Québec.

En fait, M. le Président, c'est un projet de loi important pour le Québec et pour l'accès aux soins dans notre réseau public que nous adoptons officiellement aujourd'hui. J'aimerais dire que c'est un autre levier important qu'on se donne et qu'on donne aussi à Santé Québec pour améliorer l'accès. On s'était engagés, avec le plan santé, en 2022, à rendre notre réseau de santé plus humain et plus performant, et c'est un ensemble d'éléments, comme je l'ai souvent dit, qui nous permettra d'atteindre nos objectifs, pas un seul, mais plusieurs projets, et le p.l. n° 83 en est un bel exemple. On doit, donc, continuer de se doter des outils qui sont nécessaires pour renforcer notre réseau.

Maintenant, qu'est-ce que le projet de loi amène? Le projet de loi amène quand même des changements importants pour les Québécois, mais aussi pour nos médecins. Rappelons, M. le Président, que le projet de loi prévoit deux choses, une obligation de pratique au sein du système public pendant cinq ans pour les nouveaux médecins, mais aussi d'exiger des étudiants et des résidents en médecine la signature d'un engagement de pratique au Québec pendant cinq ans, donc, au public et au Québec.

Maintenant, durant les consultations publiques que nous avons eues, nous avons entendu aussi plusieurs groupes en commission parlementaire qui nous ont notamment parlé d'équité pour tous les médecins mais aussi pour les patients. Et, dans ce sens-là, un des éléments que nous avons entendus se rapportait au va-et-vient pour les médecins qui partaient du public pour aller au privé et qui revenaient au public. Et plusieurs personnes nous ont suggéré d'agir sur ce point-là aussi et pas seulement sur les nouveaux médecins.

C'est ce qui nous a amenés, M. le Président, à déposer des amendements que nous avons faits au cours de l'exercice de la commission, lorsqu'on fait l'étude détaillée, des amendements pour avoir une équité qui ne vise non seulement les nouveaux médecins, comme je viens de l'expliquer, mais aussi de renforcer le système public pour les patients, mais avec les médecins qui pratiquent déjà dans le réseau.

Alors, nos amendements, M. le Président, permettraient, donc, de mettre en place un régime d'autorisation temporaire pour deux ans afin d'analyser la possibilité pour un médecin de devenir non participant, c'est-à-dire d'aller du côté privé. C'est Santé Québec qui serait... qui sera responsable d'évaluer la pertinence des demandes de médecins qui veulent aller travailler dans le réseau privé. Chaque demande sera analysée pour préserver les capacités du public dans l'intérêt des patients.

Puis je rappelle, M. le Président, que, jusqu'à présent, aucune autorisation n'avait à être fournie aux médecins. Ceux-ci n'avaient qu'à informer la RAMQ à l'intérieur de certains délais. C'est un gros changement. Évidemment, ces autorisations devront se faire en fonction de critères précis qui ont été déposés dans le projet de loi.

En conclusion, M. le Président, les Québécois investissent massivement dans un système de santé qu'on appelle universel. Ils sont en droit d'avoir accès à un médecin ou à un professionnel de la santé avec leur carte-soleil quand ils en ont besoin. Avec ce projet de loi, on veut s'assurer de renforcer notre réseau public tout en s'assurant une complémentarité avec le réseau privé lorsqu'on en a besoin. Notre objectif est que tous les Québécois soient pris en charge d'ici l'été 2026, et ce projet de loi contribuera à atteindre cet objectif. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le ministre de la Santé. Et, comme prochaine intervenante, je reconnais Mme la députée de La Pinière.

Mme Linda Caron

Mme Caron : Merci, M. le Président. Alors, ça me fait plaisir d'intervenir sur l'adoption du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux.

Je dirai, en commençant, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et, en cela, je fais référence, bien entendu, entre... à l'écart entre l'intitulé du projet de loi n° 83 et l'improbabilité que son entrée en vigueur comme loi atteigne l'objectif énoncé dans le titre, soit favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux.

Dans les notes explicatives du projet de loi, on peut lire que «ce projet de loi vise à favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux.

«À cette fin, le projet de loi oblige tout nouveau médecin à participer pendant cinq ans au régime public institué par la Loi sur l'assurance maladie avant de pouvoir devenir un professionnel non participant exerçant sa profession en dehors des cadres du régime.»

Et je fais une parenthèse, M. le Président, quand on parle d'un professionnel non participant, on veut dire un professionnel qui ne participe pas à la RAMQ, donc à la Régie de l'assurance maladie du Québec, et qui travaille, donc, dans le privé.

Alors, le projet de loi fait du manquement à cette obligation, donc, de participer pendant cinq ans une infraction pénale spécifique. «Il adapte également certaines dispositions des lois du domaine de la santé et des services sociaux pour tenir compte de la nouvelle obligation.

«Le projet de loi modifie de plus la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux afin de permettre au gouvernement d'imposer aux étudiants et aux résidents en médecine qu'il détermine, avant le début de leur formation ou de leur résidence, la signature d'un engagement à exercer la médecine au Québec après celle-ci, assorti d'une clause pénale. Il octroie au gouvernement le pouvoir de fixer la durée et les autres conditions et modalités de cet engagement.»

En plus... Alors, j'arrive à la fin des notes explicatives. Alors, en plus du projet de loi initial qui avait été déposé et qui a été commenté durant la période des consultations, au moment du début de l'étude détaillée, un pan additionnel du projet de loi, avec 22 amendements, a été ajouté pour créer un régime d'autorisation pour les médecins souhaitant devenir non participants, et j'y reviendrai tantôt, M. le Président.

Durant les consultations, malheureusement, le projet de loi a fait l'unanimité contre lui. À preuve, je vais faire référence au mémoire de la FMEQ, la fédération des étudiants... pardon, la fédération... c'est écrit petit, pardonnez-moi, la Fédération médicale étudiante du Québec, qui trace quand même un portrait intéressant de la réalité : «La Fédération médicale étudiante du Québec a toujours promu un système de santé public universel et accessible. Sans remettre en question l'objet affiché du projet de loi n° 83, nous ne croyons pas que celui-ci permettra d'encourager la pratique au public.» Alors, déjà là, ils mettent le doigt sur ce que j'appelais l'écart entre l'intitulé du projet de loi et le contenu du projet de loi. «Il ne propose aucune solution structurante et n'aborde pas les véritables raisons qui motivent les départs du public. Le projet de loi recourt à des mesures coercitives qui ciblent tous les étudiants, alors que ce comportement demeure minoritaire.» Au contraire, les étudiants en médecine choisissent en grande partie... en grande majorité de pratiquer au public.

«L'analyse détaillée du projet de loi a bien montré son manque de précision. Dans l'esprit d'un débat constructif, nous aurions aimé y proposer des amendements, mais force est de constater qu'il nous est impossible de le faire sans le dénaturer complètement. Nous demandons, donc, que celui-ci soit abandonné.» Évidemment, je le dis toujours, M. le Président, le mémoire de la Fédération médicale des étudiants du Québec.

«Le projet de loi n° 83 a été rédigé unilatéralement par le gouvernement, sans consulter aucun de ses partenaires clés, incluant ses propres tables de concertation. Il nous apparaît impensable qu'un projet de loi aussi important soit proposé sans discussion préalable avec les fédérations médicales et étudiantes, dont l'expertise est essentielle pour développer des mesures adaptées et efficaces. De plus, malgré nos efforts pour obtenir les données concernant les départs vers le privé, celles-ci ne sont pas rendues publiques et demeurent difficiles d'accès. À armes inégales, la tenue d'un débat éclairé est malheureusement impossible.»

Je vais me permettre de faire un petit aparté ici, M. le Président, parce que ce mémoire a été rédigé pour les consultations publiques... les consultations particulières, plutôt, en février, et, lorsque... le jour où on a commencé l'étude détaillée, le 1er avril, le ministre a quand même rendu les données que la fédération étudiante ne trouvait pas, il les a quand même publiées dans un communiqué de presse sous titre de données préoccupantes. Alors, ce qui est indiqué, c'est que «les données les plus récentes démontrent que, parmi les 22 011 médecins au Québec, plus de 820 travaillent dans le réseau privé, actuellement, ce qui représente une hausse de plus de 80 % par rapport à pareille date en 2020». Rappelons-nous ici, M. le Président, que 2020 était l'année de... je dirais l'année de tous les maux, l'année de la pandémie. Alors, on comprend qu'il y avait... que ce n'était pas une année comme toutes les autres.

• (12 heures) •

Et le communiqué poursuit en disant : «Soulignons que, dans les trois derniers mois, près de 60 médecins de plus se sont désaffiliés du réseau public, et ce, en plus des 150 médecins, dont 145 spécialistes, qui ont alterné, dans la dernière année, entre le réseau privé et le réseau public.» Alors, quand on parle des médecins qui alternent entre le privé et le public, ce qu'on appelle communément le va-et-vient, bien, il s'agit... il peut s'agir de médecins qui travaillent dans le réseau public, mais, à un moment donné, n'ont pas les plateaux et le personnel nécessaires pour pouvoir faire des chirurgies, et vont en faire dans le privé, et puis vont revenir dans le public. Alors, c'est le va-et-vient qu'ils font.

Je continue donc dans le... à citer le mémoire de la Fédération médicale étudiante du Québec, qui conclut en disant : «Pour atteindre notre objectif commun de favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau public, la FMEQ propose la création d'une table nationale de concertation sur la place du privé dans le système de santé québécois. Cette table permettrait d'élargir le débat sur le privé en dehors du cadre limitant du projet de loi et d'explorer des mesures structurantes qui auraient dû être envisagées en premier lieu. Cette table permettrait aussi de rassembler tous les acteurs en santé, d'échanger de manière productive, de rassembler et de partager nos données afin de proposer des solutions réalistes et efficaces. Un sujet aussi important nécessite un réel débat de société. C'est la santé de notre réseau et celle de la population québécoise qui est en jeu.» Alors, ça résumait bien l'esprit qu'on a entendu durant les consultations pour ce projet de loi.

Durant les discussions, avant les consultations, pendant les consultations et même après, le ministre a fait souvent référence au Collège des médecins en disant que le Collège des médecins souhaitait que le gouvernement aille même plus loin que ce qui était dans le projet de loi, mais ça ne voulait pas dire de continuer dans la même voie du projet de loi, parce que ce que le Collège des médecins est venu nous dire en consultations particulières, c'est que le projet de loi avait sa raison d'être, mais qu'il n'était pas d'accord. Le Collège des médecins n'était pas d'accord avec les... c'est-à-dire, était d'accord avec les cinq années obligatoires de pratique dans le réseau public pour les nouveaux médecins mais n'était pas d'accord avec les amendes, les sanctions pénales imposées. Sur ce point de vue là, le Collège des médecins nous a dit qu'il trouvait que le projet de loi allait trop loin avec les mesures coercitives. Alors, il faut faire attention, là. Quand on dit que le Collège des médecins est d'accord avec nous, c'était... il y avait des nuances. Oui, il y avait un accord, mais il y avait des nuances, et des nuances assez importantes, qui ont été aussi relevées par d'autres, d'autres experts, d'autres groupes qui sont venus durant les consultations particulières.

Je vais me permettre, M. le Président, aussi de faire référence au mémoire de l'AMC, l'Association médicale canadienne, qui nous disait ceci sur le projet de loi n° 83 : «...bien qu'animé par une volonté d'améliorer l'accessibilité aux soins, repose sur des mesures coercitives qui risquent d'avoir des effets contre-productifs sur la rétention des médecins dans le réseau public. L'imposition d'une obligation de service dans le régime public de cinq ans, la signature d'un contrat contraignant avant la résidence et l'introduction de clauses pénales pourraient dissuader les futurs médecins de s'installer au Québec et favoriser l'exode vers d'autres provinces ou vers le secteur privé dès la fin de leur engagement forcé, donc dès la fin des cinq ans.»

C'est ce que certaines personnes ont dit, durant les consultations particulières, comme étant un risque, de dire : Bon, bien là, ils n'ont pas le choix, ils veulent étudier en médecine au Québec, ils vont s'engager dès leur arrivée dans le programme de médecine, ils vont faire leurs cinq ans, après ils vont avoir fait leur temps puis ils vont sacrer leur camp. C'est ça, le risque d'une mesure coercitive. Bien entendu que le gouvernement ne souhaite pas ça. L'opposition ne souhaite pas ça non plus, personne ne souhaite ça, mais c'est un risque qui, à mon sens, est assez important pour ne pas le rejeter du revers de la main.

Ce que nous dit... ce que nous disait aussi l'AMC... face à ces constats, elle plaidait pour une approche fondée sur des incitatifs positifs et des réformes structurelles durables. La réduction du fardeau administratif, le renforcement des équipes médicales, le développement des campus régionaux et l'adoption de modèles inspirants ayant prouvé leur efficacité constituent des pistes concrètes pour améliorer la rétention des médecins sans avoir recours à des contraintes légales. De même, la complémentarité du secteur privé peut être un levier utile pour soutenir le réseau public, à condition que cela se fasse dans un cadre financé par l'État et garantissant l'accessibilité aux soins pour tous. Donc, l'Association médicale canadienne invitait le gouvernement à privilégier une approche collaborative et incitative dans la réforme du système de santé.

Malheureusement, ce n'est pas ce qui a été retenu. Les pénalités, les sanctions qui sont prévues, l'obligation de s'engager pour au moins cinq ans dans le réseau public, coûte que coûte, demeurent dans le projet de loi qui nous est présenté pour adoption, M. le Président. Et, à ce titre, je vais vous lire un extrait du mémoire de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, qui disait que, même si elle était consciente des enjeux que posent la présence accrue du privé et le départ des médecins vers d'autres juridictions, elle réprouve la méthode coercitive et arbitraire adoptée par le gouvernement du Québec. «Non seulement elle ne contribuera pas à atteindre les objectifs escomptés en matière d'accessibilité aux soins, mais elle occulte les véritables problèmes qui affligent notre système de santé. Plutôt que d'imposer de nouvelles contraintes aux médecins et de les pénaliser, une approche répétitive et inefficace des dernières années, il serait plus judicieux d'analyser les causes profondes qui poussent une minorité d'entre eux à renoncer à une carrière au sein du réseau public québécois.»

Et le mot «renoncer» est important, M. le Président, parce que ce que les jeunes médecins... Les étudiants en médecine sont venus nous dire : Nous, on ne veut pas s'engager pour cinq ans dans le réseau de la santé, dans le réseau public de la santé, on veut s'engager pour 30 ans, on veut faire notre carrière dans le réseau. On est formés à l'université, c'est ce qu'on nous incite à faire, de travailler dans le réseau, de soigner la population. C'est ça qu'on veut faire. Sauf que, sur le terrain, et je vous avouerai, M. le Président, qu'ils sont beaucoup plus connaisseurs du terrain que je le suis et que bien d'entre nous le sont, à l'Assemblée nationale... Ils connaissent très bien le terrain pour être en mesure de mettre le doigt sur ce qui ne fonctionne pas et sur des améliorations qui pourraient être faites, justement, pour ne pas les pousser à faire le contraire de ce qu'on veut qu'ils fassent, et qu'ils veulent, à la base, faire eux-mêmes, c'est-à-dire de travailler dans le public et non pas de s'en aller vers le privé.

Je poursuis le mémoire de la FMSQ : «L'exacerbation de plusieurs problématiques chroniques dans l'organisation des soins, que ce soit en termes de disponibilité de ressources humaines, d'équipements, de plateaux techniques, de cliniques externes, de blocs opératoires ou de technologies, est à l'origine de la fuite des médecins vers le privé.»

M. le Président, il y a quelques semaines, je parlais avec un cardiologue, qui me disait : Écoute, moi, je veux en faire plus, des chirurgies pour soigner les gens, puis je vais te le dire bien honnêtement, parce que je fais plus d'argent si j'en fais plus, si je pose plus d'actes. Comme les médecins sont rémunérés à l'acte, bien, c'est sûr que j'ai un meilleur revenu, alors je veux en faire plus. Sauf que, s'il y a une chirurgie qui doit durer deux heures, qui est prévue à 14 heures, donc doit se finir à 16 heures, mais qu'il y a un retard accumulé dans la journée, qu'on ne commence pas avant 14 h 15, 14 h 30, bien, on ne commencera pas du tout, parce que les équipes qui doivent travailler avec moi, les autres professionnels qui doivent travailler avec moi, eux, doivent quitter à 16 heures. Alors, si la chirurgie doit durer deux heures et qu'on commence après 14 heures, c'est impossible, la chirurgie est annulée.

• (12 h 10) •

On comprend qu'il y a des conventions collectives à respecter, mais il y avait la Fédération médicale étudiante du Québec qui proposait une table de travail, d'échange, de collaboration pour justement... qui impliquerait toutes les parties prenantes pour travailler sur ces problématiques-là. Parce que je suis certaine que les professionnels de la santé, peu importent leurs professions, ont à coeur de bien servir la population québécoise, de bien soigner la population québécoise, et, si tout le monde travaillait... si tout le monde mettait l'épaule à la roue et travaillait dans le même sens pour parvenir à l'objectif d'avoir tous les médecins dans le public, et d'avoir des conditions qui leur permettraient de rester dans le public, et d'avoir leurs équipes pour qu'ils travaillent ensemble, bien, il me semble que tout le monde en sortirait gagnant.

Et donc, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Donc, quand un médecin, le cardiologue dont je... auquel je faisais référence tout à l'heure, quand il ne peut pas faire plus de deux chirurgies par semaine en raison des conditions qui existent, en raison du manque de plateaux, de ressources professionnelles qui doivent l'entourer pendant la chirurgie, bien, à un moment donné, s'il pouvait en faire 12, chirurgies mais qu'il en fait juste deux, il y a un manque à gagner, il y a un manque à gagner pour la population, pour les 10 personnes qui auraient eu besoin de leur chirurgie, qui ne l'ont pas, et qui est reportée, puis qui viennent allonger les listes d'attente. Et puis, pour le cardiologue en question, bien, il va être rémunéré pour deux chirurgies au lieu de 12 dans sa semaine, alors que les besoins sont tellement grands.

Puis, si on n'avait pas de liste d'attente, si on n'avait pas de grands besoins, bien, on dirait : Ce n'est pas une considération si importante que ça. Sauf qu'on forme plus de médecins, on a des hôpitaux, on sait qu'ils sont en décrépitude, mais on en a qui ont des plateaux qui sont très bien. Qu'on pense au CHUM, au CUSM, on ne peut pas demander mieux en fait d'hôpitaux modernes et de pointe, mais, s'ils ne sont pas utilisés à moitié, bien, ça ne sert pas

à grand-chose, et surtout ça ne soigne pas la population, et ça n'encourage pas les médecins qui sont formés à vouloir traiter les patients qu'ils ont devant eux, à vouloir leur sauver la vie, à vouloir améliorer leur qualité de vie par les différentes chirurgies dont ils ont besoin. Bien, ça ne les incite pas à vouloir continuer de travailler dans le réseau public et c'est pourtant l'objectif du projet de loi, de favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Alors, je continue avec le mémoire de la fédération, qui nous dit que «la solution pérenne à cette problématique, ça repose sur la valorisation du réseau public à travers l'amélioration des conditions de pratique des médecins». Et, quand on parle de conditions de pratique des médecins, souvent on a en tête la rémunération des médecins, mais ce n'est pas de ça dont il est question ici, c'est vraiment la possibilité, pas la volonté, la possibilité de pratiquer, d'exercer la médecine dans le public. Possibilité parce que, quand on n'a pas les plateaux, quand on n'a pas les équipes autour de nous, bien, on ne l'a pas, la possibilité. Alors, qu'est-ce qui nous reste? Bien, si on veut continuer de pratiquer, bien, on va, malheureusement, vers le privé.

Alors : «Dévoués à soigner la population au quotidien, les médecins spécialistes demandent des ressources suffisantes pour offrir des soins dans des conditions adéquates et à la hauteur des attentes des patients. Malheureusement, tant que ces conditions continueront de se dégrader, ce sont les patients qui en subiront les plus lourdes conséquences.

«Il est indéniable que notre système de santé traverse une crise majeure où l'accessibilité aux soins représente un défi de taille. Toutefois, il est à la fois injuste et erroné d'en imputer la responsabilité à la relève médicale. Les autres professionnels de la santé et des services sociaux ne sont pas épargnés par l'attrait du privé. Nombreux sont-ils à délaisser le réseau public pour rejoindre ses rangs. Pourtant, les mesures contraignantes prévues dans le projet de loi visent exclusivement les médecins, sans équivalent chez les autres professionnels de la santé. Or, nous savons tous qu'une prise en charge efficace repose nécessairement sur une collaboration interdisciplinaire.»

Et je vous rassure, M. le Président, ici, la FMSQ n'est pas en train de militer en faveur de mesures coercitives à l'endroit des autres professionnels de la santé, mais elles dénoncent celles qui sont... qui ciblent uniquement la relève médicale, donc les jeunes médecins.

«Et, en ce qui a trait plus spécifiquement à l'obligation d'exercer au Québec, nous ne pouvons, sous aucun prétexte, accepter que les médecins fraîchement diplômés voient leurs perspectives de carrière entravées par une initiative ministérielle dénuée de sens. Une telle mesure ne ferait pas autrement obstacle au rayonnement du Québec, mais entraînerait également un appauvrissement académique et scientifique certain.

«À l'heure actuelle, de nombreux étudiants et résidents provenant d'autres provinces canadiennes et de l'international viennent se former au Québec, tout comme des étudiants et résidents québécois poursuivent leur formation ailleurs. Les contraintes du projet de loi risquent de réduire considérablement l'attractivité du Québec comme destination de formation et de compromettre la réciprocité des échanges dans le cadre de partenariats académiques interprovinciaux et internationaux.»

On dit souvent que ça coûte moins cher d'être formé, de faire des études en médecine au Québec que dans d'autres provinces ou d'autres pays, et c'est... c'est vrai. Par contre, les étudiants qui viennent d'autres... qui viennent d'ailleurs étudier dans nos facultés de médecine paient plus, comme dans les autres domaines d'études, les étudiants étrangers paient toujours davantage que les étudiants québécois. Et c'est d'ailleurs pour ça que les universités, actuellement, au Québec, ont tellement de difficultés financières, parce qu'on leur a coupé les nombres d'étudiants étrangers, on a changé les règles du jeu au milieu de parcours d'études. Alors, ces étudiants étaient... comme ils payaient des droits de scolarité plus élevés que les étudiants québécois, bien, amenaient beaucoup de financement aux universités, qui sont malheureusement pénalisées par cela.

Mais, là où je veux en venir avec les étudiants en médecine, c'est qu'il ne faut pas oublier la réciprocité, le fait que nos étudiants au Québec peuvent aller étudier dans d'autres provinces ou d'autres pays aussi. Et pourquoi... pourquoi est-ce nécessaire? Bien, c'est parce qu'il y a certaines spécialités qui sont données ailleurs, qui ne sont pas données ici. Alors, ces étudiants qui vont étudier ailleurs, faire une résidence, faire un fellowship dans un autre... une autre province ou un autre pays et qui reviennent ensuite au Québec, c'est sûr qu'il y en a qui ne reviendront pas, mais il y en a quand même beaucoup qui reviennent, bien, ils amènent cette expertise-là au Québec. Et ce sont les patients québécois qui en profitent. Et c'est ça qu'on veut pour bien traiter les Québécois et les Québécoises dans notre système, dans notre réseau public de santé et services sociaux.

À l'heure actuelle, de nombreux étudiants et résidents proviennent des autres... des autres provinces... Pardon, je me répète, M. le Président. Je me rends compte que j'allais relire le même... le même paragraphe, et je vais vous en passer.

«Mais il est dommage de devoir réitérer à nouveau à ce gouvernement que ce type d'initiatives serait sans doute mieux reçu et qu'elles seraient plus porteuses si elles faisaient l'objet de véritables consultations et de négociations au préalable. Il faut souhaiter qu'un jour l'approche gouvernementale change pour le mieux-être de nos concitoyens.»

Alors, encore là, la FMSQ proposait une avenue semblable à celle de la Fédération médicale étudiante du Québec, c'est-à-dire qu'ils auraient préféré que des consultations, des discussions se fassent avant que le projet de loi soit rédigé tel qu'il est... tel qu'il a été rédigé et qu'on a dû étudier dans sa forme... dans sa forme originale.

Maintenant, il est question... je parlais... je vous parlais des pénalités, des sanctions pénales, des amendes qui sont ciblées vers la relève médicale, vers les jeunes médecins, et vraiment c'est une pierre... c'est une pierre d'achoppement. Et c'était excessif comme... c'était excessif comme amendes. C'est à l'article 1 du projet de loi. Et la FMSQ nous dit bien dans quelle mesure ces pénalités sont dénoncées, sont démesurées et arbitraires.

• (12 h 20) •

Dans son mémoire, en page 11, la FMSQ dit... réitère que «l'imposition d'une obligation d'exercice dans le réseau public n'est pas la bonne solution pour freiner l'expansion du privé. Comme mentionné précédemment, le véritable enjeu ne réside pas dans la volonté des médecins de pratiquer dans le réseau mais plutôt dans le manque criant de ressources mises à leur disposition.

«Il est assez paradoxal que le gouvernement cherche à limiter les médecins à aller travailler au privé, alors qu'il encourage lui-même son développement à travers diverses initiatives. L'élargissement de traitements médicaux spécialisés pouvant être réalisés dans les CMS et l'implantation de mini-hôpitaux privés en sont des exemples flagrants. Ces mesures vont à l'encontre même des objectifs poursuivis par le projet de loi.

«Nous dénonçons, donc, les sanctions prévues à l'encontre des médecins en cas de violation du nouvel article 27 de la Loi sur l'assurance maladie. Les amendes envisagées, allant de 20 000 \$ à 100 000 \$ par infraction, et doublées en cas de récidive, sont accompagnées d'une interdiction, prononcée par la RAMQ, d'être rémunéré pour tout service assuré pendant une période de six mois. Ces sanctions sont totalement disproportionnées et excessives, représentent les mesures les plus sévères jamais imposées aux médecins en vertu de la Loi sur l'assurance maladie.»

Alors, à ce chapitre, M. le Président, je vous dis que je suis tout de même satisfaite, à défaut... à défaut d'avoir pu retirer le projet de loi en entier, ou même l'article 1, qui est un des piliers du projet de loi, j'ai déposé un amendement qui a permis de faire réduire le montant des amendes. Donc, elles existent, elles vont exister quand même, mais au moins elles sont cohérentes avec les amendes qui sont prévues à l'article 22 de la Loi sur l'assurance maladie. Elles vont donc passer de 20 000 \$ à 100 000 \$ à 5 000 \$ à 50 000 \$, et puis, en cas de récidive, au lieu d'être de 40 000 \$ à 200 000 \$, elles seront de 10 000 \$ à 100 000 \$. Alors, c'est un petit gain, je dirais, d'avoir réussi à réduire le montant des amendes, mais elles demeurent, et puis ça risque d'être... ça risque d'avoir des effets délétères sur les jeunes étudiants et sur l'attractivité de nos programmes d'études en médecine et des résidences au Québec.

Vous me permettez aussi de faire référence à un autre... un autre des mémoires, de la FMOQ. Bon, alors, je pense que j'ai trop de... j'ai trop de documents. Pour ne pas perdre... Pour ne pas perdre de temps, je vais aller directement au mémoire de la FMOQ, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, qui décrit, décrit bien, selon moi, le problème, le contexte qui existe, qui fait que les médecins n'ont pas tous tendance... mais que des médecins vont vers le privé.

«Pour certains médecins de famille, jeunes et moins jeunes, devenir non participants au régime public s'avère une solution de rechange pour éviter l'environnement de travail de plus en plus contraignant et lourd du réseau public. C'est là une voie d'évitement, empruntée le plus souvent par dépit et non par appât du gain.

«Être un médecin de famille non participant offre généralement plus de flexibilité en ce qui concerne le lieu d'installation, d'horaires et de charge de travail, dans le but de respecter ses contraintes personnelles, celles du partenaire ou encore ses obligations familiales. Les médecins de famille qui choisissent cette voie parlent souvent, comme d'autres professionnels dans d'autres secteurs économiques de la société, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et non d'enrichissement financier.

«Les contraintes et le fardeau administratif dans le système public peuvent en effet devenir très lourds à porter. L'essor du privé est, à vrai dire, la conséquence du sous-financement des services publics de santé. Dans le secteur privé, les médecins de famille ont souvent la possibilité d'éviter une partie de ces lourdes responsabilités, des conséquences du sous-financement, pouvant ainsi se concentrer davantage sur les besoins biopsychosociaux de leurs patients. Certains médecins de famille affirment que la compatibilité entre leurs obligations professionnelles et personnelles est simplement meilleure et qu'ils n'ont pas à faire une obsession du débit.

«Pour ces médecins de famille, la rémunération n'est pas la première motivation, tant s'en faut. Pratiquer sous pression dans un lieu qu'on n'a pas choisi, prendre en charge des patients en surnombre, exercer dans un cadre limité en ressources et ne pas pouvoir accorder un temps suffisant à leurs patients sont, la plupart du temps, les principales raisons invoquées par ces médecins de famille qui ont fait le choix de se retirer du régime public. Ce qu'ils veulent vraiment? Pratiquer une médecine de qualité sans y perdre eux-mêmes leur santé et leur équilibre, simplement.

«Soulignons toutefois que les médecins de famille exerçant à titre de non-participants, bien qu'ils soient hors réseau, rendent des services. Ils voient, traitent et prennent donc la responsabilité de milliers de patients.

«Le premier choix des nouveaux médecins, notamment des nouveaux médecins de famille, devrait être systématiquement d'entreprendre une carrière au sein du régime public dans le but d'y rester et d'y faire toute leur carrière. Or, si l'on veut qu'une telle chose advienne, cette avenue se doit d'être attractive sur le plan de l'organisation, de la pratique et des ressources proposées pour bien pratiquer la médecine.»

Je ne crois pas que de se faire obliger, de se faire contraindre à faire cinq ans dans le réseau public sous peine d'amende au niveau... dont je vous ai parlé, M. le Président, je ne pense pas que ce soit un élément attractif, bien que je partage, que nous partageons tous, je crois, l'objectif du projet de loi, de favoriser l'exercice de la médecine au sein du réseau public de santé et services sociaux. On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre, comme on dit. Je ne crois pas que ces contraintes-là vont permettre d'atteindre l'objectif, malheureusement.

Le projet de loi... J'ai mentionné au début de mon intervention qu'un pan additionnel de 22 amendements a été déposé au moment où nous avons commencé l'étude détaillée du projet de loi, alors j'y reviens. Ces amendements viennent créer un régime de demande d'autorisation pour les médecins souhaitant devenir non participants. C'est un nouveau régime temporaire de deux ans qui viendra remplacer la méthode actuelle, où le médecin n'a qu'à aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec par écrit qu'il va devenir non participant. Et il y a un préavis de 30 jours, parce que, du moment où le médecin avise, dans le régime existant... qu'il avise la RAMQ de sa sortie du réseau public, ça va entrer en vigueur dans les 30 jours. Alors, ce que les amendements au projet de loi viennent faire, c'est de remplacer ce système-là par un régime d'autorisation. Et c'est Santé Québec qui va être chargée d'analyser les demandes et de les autoriser ou non.

Dans une lettre qui a été adressée à la présidence de la Commission de la santé et des services sociaux, donc la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi, une lettre qui a été adressée, donc, le 7 avril dernier par la Fédération des médecins de pratique privée du Québec... met en garde contre le pouvoir discrétionnaire excessif que ce régime d'autorisation donnera à Santé Québec. Alors, sur ce pouvoir discrétionnaire excessif, selon cette fédération : «Le

régime d'autorisation administrative proposé dans les amendements et confié à Santé Québec pour la gestion des demandes de non-participation au régime public d'assurance maladie confère à cette nouvelle entité un pouvoir discrétionnaire excessif. Ce pouvoir restreint arbitrairement la capacité des médecins à exercer en dehors du régime public, portant une atteinte directe à leur autonomie professionnelle et à leur liberté de choix. Pire encore, l'absence de délai encadrant le traitement de ces demandes crée une insécurité administrative inacceptable, ouvrant la porte à des décisions arbitraires et à une imprévisibilité inédite dans la planification professionnelle des médecins.» Et, selon cette fédération, il y a des risques de contestation de la loi une fois que le projet de loi sera adopté, s'il est adopté. Je ne présume de rien, mais je suis quand même réaliste.

• (12 h 30) •

En fait, Santé Québec ne va pas faire le travail de façon arbitraire. Il y a l'article 0.3, introduit par les amendements, qui vient donner des critères pour déterminer si une demande va être autorisée ou pas. C'est quand même large, je vais vous les lire, M. le Président.

On dit qu'«il appartient à Santé Québec de statuer sur l'opportunité d'accorder une autorisation. Dans l'exercice de sa discrétion, Santé Québec tient compte des orientations déterminées par le ministre et de tout facteur qu'elle juge pertinent.

«En outre, elle évalue les éléments suivants :

«1° le nombre de médecins qui sont des professionnels non participants dans la région sociosanitaire où le médecin entend exercer à titre de professionnel non participant, et si ce nombre est trop considérable pour que les services médicaux assurés puissent continuer à être rendus selon des conditions uniformes;

«2° les impacts que pourraient avoir l'autorisation sur la qualité ou l'accessibilité des services médicaux assurés offerts dans la région sociosanitaire où le médecin entend exercer à titre de professionnel non participant;

«3° la capacité de mettre à contribution le médecin pour accroître la qualité et l'accessibilité des services médicaux assurés offerts dans la région sociosanitaire où il entend exercer à titre de professionnel non participant.

«Lorsque le médecin entend exercer à titre de professionnel non participant dans une région sociosanitaire autre que celle où il exerce au moment où il présente une demande d'autorisation, Santé Québec évalue aussi les éléments prévus au deuxième alinéa à l'égard de cette dernière région.

«Santé Québec doit refuser d'accorder une autorisation lorsque le médecin qui présente la demande est le seul médecin à offrir un service médical assuré dans la région sociosanitaire où il exerce au moment où il présente la demande.»

Alors, il y a quand même des éléments, là, les éléments que je viens de vous lire, dont Santé Québec va tenir compte, mais la discrétion de Santé Québec est très large, à part le fait qu'elle doit refuser une autorisation si le médecin est le seul à offrir un service médical assuré dans la région où il exerce au moment où il fait la demande. Donc, on a posé des questions. On parle du seul médecin. On conçoit que... S'il y a un seul médecin qui fait un type d'intervention, qui donne un certain service qui est assuré, que personne d'autre ne le fait, on conçoit que ce ne serait pas bon pour la population que ce médecin soit autorisé à aller pratiquer dans le privé.

Maintenant, si c'est un seul, on peut dire : Bien, si le seul est parti en vacances, qu'est-ce qu'on fait pendant ce temps-là? Est-ce que, vraiment, il va avoir... Même s'il appartient à un groupe, avec d'autres médecins qui peuvent prendre sa charge, peuvent prendre en charge certains de ses patients pendant qu'il est en vacances ou pendant qu'il est en congé de maladie, bien, s'il est le seul à pouvoir offrir un service assuré x, même si d'autres prennent en charge, ils ne pourront pas... ils ne pourront pas assurer ce service-là. Donc, est-ce qu'on aurait dû dire deux plutôt qu'un seul? Et puis ensuite où est-ce qu'on s'arrête? Mais c'est le seul paragraphe où il est question d'une obligation claire, là, de Santé Québec de refuser une demande d'autorisation. Tout le reste, ça peut être large. Ce ne sont pas... Ce sont des éléments à évaluer, et il y a aussi des orientations déterminées par le ministre et tout facteur que Santé Québec jugerait pertinent. Donc, on peut comprendre que la fédération soit un petit peu frileuse à l'égard de ce pouvoir discrétionnaire de Santé Québec, parce qu'il faut se l'avouer, c'est vrai que c'est un pouvoir qui est très large.

C'est un régime temporaire. Donc, ça va durer deux ans. Ça ne veut pas dire que les gens qui vont... les médecins qui vont demander une autorisation vont partir pendant deux ans. Ça veut dire que cette façon de faire, de demander une autorisation à Santé Québec, ça va être bon pour deux ans, et puis on évaluera après. Alors, dans ce cadre-là, nous n'avons pas déposé d'amendement pour évaluer la mise en oeuvre, pour avoir un rapport de mise en oeuvre de la loi, puisque ce sera un régime qui durera pendant deux ans seulement.

Par contre, nous avons obtenu du ministre un engagement à faire un tableau de bord, publier un tableau de bord, comme ceux qui existaient déjà sur la liste d'attente en chirurgie ou le nombre de personnes en attente pour une place en CHSLD, etc. Donc, on aura un tableau de bord pour suivre les données, les statistiques reliées à ce nouveau régime, ce qui est une bonne chose pour pouvoir en évaluer l'efficacité. Parce que l'un des exemples qu'on nous a donnés, d'un médecin qui pourrait travailler à l'année dans le réseau public mais qui pourrait vouloir faire une demande d'autorisation de devenir non participant, ça pourrait être pour une période très courte, comme une semaine, par exemple, parce que, dans l'exemple qu'on nous a donné, si le médecin travaille dans une clinique où c'est plus tranquille durant l'été pour... en raison des vacances ou parce que le personnel est en vacances, et donc, même s'il n'y a peut-être pas moins de malades, mais il y a moins de personnel qui peut contribuer, travailler avec le médecin pour certains traitements ou chirurgies, bien, à ce moment-là, au lieu de ne rien faire, entre guillemets, le médecin va préférer aller travailler une semaine dans une clinique privée où il pourrait contribuer, faire des chirurgies, plutôt que de ne faire aucune chirurgie dans le public. Alors, ça, c'est une... ce sont des choses qui arrivent, et ça ferait aussi l'objet de demandes d'autorisation.

Alors, il faut se le demander, et c'est la question que je me suis posée en... que j'ai posée en question parlementaire : Comment on va savoir si c'est vraiment efficient d'avoir tout ce... de mettre tout ce système en place et qu'une personne étudie... On m'a dit : Ce ne sera pas une question de semaines pour étudier une demande d'autorisation, on pense que ça va peut-être prendre autour de quatre heures. Quand je dis «on»... excluant la personne qui parle. Le

sous-ministre a évalué que ça prendrait peut-être quatre heures-personne pour étudier une demande d'autorisation. Alors, est-ce que tout ce travail-là va être... va rapporter, finalement, dans les cas où la personne veut s'absenter seulement pour une semaine ou deux semaines pour aller dans le réseau privé, puis avant de revenir, de toute façon, dans le réseau public? On le verra au bout du compte. Mais au moins, en ayant le tableau de bord, on pourra aussi suivre comment ça va se passer. Et puis ça pourra... Évidemment, un tableau de bord dégage toujours des tendances, et puis ça pourra amener sûrement des informations intéressantes pour informer la prise de décision future sur le fameux va-et-vient des médecins entre le public et le privé. Donc, c'était quand même un pan important de ce projet de loi là qui a été ajouté, là, après les consultations particulières.

Nous avions déposé une motion pour demander des consultations. On aurait voulu que trois groupes viennent en consultations. Ça aurait pris pas plus d'une heure, 1 h 30 min pour les entendre sur ce régime-là. Il aurait peut-être été possible d'amener des améliorations au projet de loi... à ces amendements. Malheureusement, ça a été refusé, donc nous n'avons pas pu consulter les groupes. Le seul retour, je dirais, qu'on a eu, c'est la lettre dont je vous ai lu un extrait, M. le Président, la lettre datée du 7 avril adressée à la présidence de la Commission de la santé et des services sociaux par la Fédération des médecins de pratique privée du Québec. J'aurais, M. le Président, aimé qu'on entende bien ce que nous disaient les gens.

Je pense qu'en fait on a bien écouté. Il y a eu un bon travail d'écoute durant les consultations, plusieurs questions qui ont été posées et répondues, des personnes très éloquentes. J'ai été... je vous le dis, M. le Président, j'ai été impressionnée par les jeunes étudiants en médecine qui sont venus défendre leur point de vue. Ils étaient animés, vraiment, d'une passion. Et je me disais : Si j'étais... si j'avais la malchance d'avoir une maladie, j'aurais confiance à ces jeunes-là pour me soigner, parce que, vraiment, ils ont le feu sacré, ils veulent travailler dans le public, ils veulent que le réseau fonctionne. Ils ont proposé une table avec tous les intervenants pour pouvoir améliorer ensemble, s'entendre ensemble vers un but commun d'améliorer le réseau de la santé et des services sociaux, notre réseau public auquel on tient beaucoup et qui est malmené, bien, surtout depuis la pandémie, mais qui a été malmené aussi par des décennies.

• (12 h 40) •

Je pense qu'on aurait eu... en tout cas, moi, j'aurais été plus satisfaite que des amendements... d'autres amendements puissent être apportés ou même que le projet de loi soit retiré. J'ai pensé, à un moment donné, que c'est ce qui se passait, parce qu'il s'est écoulé sept semaines entre le moment où les consultations ont eu lieu et le moment où on a commencé l'étude détaillée. Je me disais : Ah! bien, peut-être que le ministre a décidé de changer d'orientation. Ça aurait pu arriver. Ça aurait été tout à son honneur. Mais ce que j'ai compris, c'est que, non, en fait, ils travaillaient à ajouter un pan au projet de loi, ce fameux régime d'autorisation temporaire pour deux ans, donc, qui a été proposé sous la forme des 22 amendements.

Alors, on en est là, M. le Président. Les travaux en commission se sont bien passés. Le travail d'étude détaillée a bien été. On a eu beaucoup de discussions, parce que ce n'est pas... ce n'est pas un domaine qui est facile à comprendre et c'est... Je voyais que ce n'était pas toujours facile à expliquer non plus. Ce n'était pas facile de répondre à certaines de nos questions, notamment parce que le projet de loi est, en fait, muet sur comment... qui va être touché, comment ça va...

Par exemple, un médecin qui peut... qui a son permis d'exercice de la médecine et qui devient, au bout d'un... qui commence à pratiquer dans le réseau, dans le réseau public, puis, au bout d'un an, devient enceinte, est-ce que le congé de maternité va... est-ce que le compteur de cinq ans va continuer de rouler pendant le congé de maternité ou si ça va s'arrêter puis ça va recommencer quand la personne va revenir? La réponse qu'on a eue, c'est que le compteur va continuer de fonctionner. Même chose pour un congé de maladie. Et il y a tout plein d'autres situations, et ce n'est pas... J'ai encore, malheureusement, de la difficulté à toutes les départager. Donc, ça va être intéressant de voir comment ça va évoluer.

Et je pense qu'il faudra un grand exercice de communication, de clarté dans la communication pour que les jeunes médecins qui seront soumis à cet engagement, à cette obligation de travailler pendant cinq ans dans le réseau public au Québec... pour qu'ils sachent exactement ce qu'ils ont droit de faire, ce qu'ils n'ont pas droit de faire et puis quelle est la meilleure avenue pour eux pour poursuivre leur carrière, pour offrir des meilleurs soins à la population du Québec. Alors, ça va être... ça va être un défi, je pense, de rendre ça clair, parce que tout n'était pas absolument clair. Même, en commission, on a eu des réponses... Des fois, le lendemain, la réponse était un petit peu différente ou on croyait comprendre différemment les choses. Alors, ça va être... ça va être un défi de faire tout ça, de rendre tout ça clair et limpide.

Maintenant, je ne peux qu'espérer que ça va fonctionner, qu'on aura moins de va-et-vient, qu'on aura moins de médecins qui voudront quitter le public pour le privé, mais j'ai mes doutes. Je ne pense pas que ce projet de loi va y arriver. Le ministre a bien dit que c'était une chose parmi plein d'autres choses. Pas plus tard qu'hier, on était interpellés par le fait que, bien, justement, cette chose que vous êtes en train de faire en voulant adopter ce projet de loi, ça va venir défaire d'autres... pleins d'autres petites choses qui ont été faites ces dernières années pour encourager les médecins, les jeunes médecins à aller vers la médecine de famille plutôt que d'aller vers une autre spécialité.

Alors, on avait les chiffres, hier, sur le nombre. Je crois que c'était 453 jeunes médecins qui ont fait le choix d'aller vers la médecine de famille pour leur résidence. C'est beaucoup, comparativement aux postes qui restaient vides par le passé. Donc, il faut reconnaître qu'il y a eu des efforts qui ont été faits au fil des ans pour en venir jusqu'ici, parce qu'on comprend qu'une formation en médecine, c'est quand même... ça s'étale sur plusieurs années. Alors, pour en arriver aujourd'hui, en 2025, avec ce nombre de résidents qui choisissent la médecine de famille, ça veut dire que les efforts ont porté fruit.

Et là on arrive, bang! vous êtes... vous avez des obligations, vous êtes sous la contrainte, puis, si vous ne les respectez pas, vous allez avoir des amendes, puis, si vous récidivez, vous allez avoir des amendes encore plus salées

puis vous ne pourrez pas être rémunérés par la RAMQ pendant un certain temps. C'est contre-productif. C'est vraiment contre-productif. Et ce n'est pas comme ça qu'on va s'assurer d'avoir des jeunes médecins pleins d'ardeur, avec le feu sacré, qui vont vouloir se consacrer au réseau public de la santé et des services sociaux au Québec, qui vont vouloir faire leurs études au Québec. Parce qu'on veut avoir les meilleurs. On veut que nos meilleurs jeunes Québécois et Québécoises soient dans nos facultés de médecine et puissent bien servir la population. Malheureusement, je ne crois pas que ce projet de loi là va nous aider en ce sens.

Je comprends que ce n'est pas un projet de loi qui peut tout régler. Ça, on s'entend là-dessus. Il y a... Je pense que c'est assez unanime. Mais, ce projet de loi, d'après tout ce qu'on a entendu des personnes sur le terrain, il me semble qu'il va aller... qu'il risque vraiment d'avoir l'effet contraire qui est visé par le projet de loi, donc, d'améliorer la pratique de la médecine, de favoriser l'exercice de la médecine dans le réseau, et c'est malheureux.

Alors, pour toutes ces raisons, M. le Président, même si on a eu de bonnes discussions durant l'étude détaillée du projet de loi, même si un amendement a été accepté, et un engagement du ministre pour un tableau de bord sur le nouveau régime d'autorisation des médecins qui veulent sortir du réseau pendant un certain temps, malgré, donc, les bons échanges et le travail qui a été fait avec sérieux durant la commission, nous allons devoir voter contre ce projet de loi. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de La Pinière. Nous poursuivons toujours ce débat sur l'adoption du projet de loi n° 83. Je reconnais M. le député de Rosemont.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Merci. Merci, M. le Président. Alors, à mon tour, là, de me prononcer sur l'adoption du projet de loi n° 83, que j'ai qualifié, hier, puis je vais être cohérent avec moi-même, je vais utiliser la même expression... c'est une fausse bonne idée, le projet de loi n° 83. Bonne idée, en ce sens que, oui, on est d'accord pour que les médecins travaillent au public au Québec. Je pense que vous ne serez pas tellement surpris de m'entendre dire ça. On est d'accord que les médecins sont formés au Québec à un coût relativement modique comparé à ce qui se fait dans d'autres provinces et surtout chez nos voisins du Sud. Donc, on finance collectivement la formation des médecins. On peut penser qu'il serait normal qu'ils redonnent, donc, à la société qui leur a permis de devenir médecins. Et je ne nie pas que c'est beaucoup d'efforts que de devenir médecin. Mais, puisqu'on leur donne une formation plus qu'adéquate, même de haut niveau, et qu'on la finance avec les fonds publics, il est normal, je pense, que ces médecins travaillent au public.

Maintenant, pour travailler au public, ce n'est pas juste une question de volonté de la part des médecins. C'est aussi une question de moyens. C'est une question d'accès aux plateaux techniques, d'accès à une clientèle... ou une patientèle, je devrais dire. Et, là-dessus, le ministre ne nous a pas fait la démonstration qu'il a fait les efforts, et surtout on n'a pas eu la démonstration que les résultats sont au rendez-vous pour permettre aux médecins, nécessairement, de rester dans le réseau public.

Je prends, par exemple, l'exemple des chirurgiens, surtout les orthopédistes, qui sont très, très, très nombreux à quitter le réseau public. L'immense majorité de ces médecins ne le font pas par appât du gain, là. Ils ne quittent pas le réseau public juste parce qu'ils font plus de fric au privé. Cela dit, c'est vrai qu'ils font plus de fric au privé, mais ce n'est pas la principale raison de ces médecins-là. Et j'en ai connu, moi-même, personnellement, des médecins orthopédistes, notamment, et ces gens-là étudient, là, sept, huit, 10, 15 ans en surspécialisation pour pratiquer la médecine, puis on ne leur donne pas les moyens de le faire. Ils sont associés ou affiliés avec des hôpitaux qui fonctionnent au ralenti, dont les salles d'opération sont fermées la moitié du temps, le tiers du temps. Ces médecins-là, ils veulent opérer, ils veulent rester à jour, ils veulent pratiquer le métier qui les passionne et pour lequel ils ont été formés. Alors, nécessairement, quand on ne leur donne pas les moyens, ça se peut qu'ils aillent travailler ailleurs.

• (12 h 50) •

Cela dit, c'est une fausse bonne idée que le projet de loi n° 93, parce qu'il vise spécifiquement les jeunes médecins, et c'est un faux problème. Il n'y a pas de problème avec les jeunes médecins qui quittent le réseau. C'est plus les médecins séniors, les médecins expérimentés qui quittent le réseau, évidemment, parce que les cliniques privées viennent les chercher davantage que les jeunes médecins qui sont en train de faire leurs classes. Je comprends que le ministre, puis le gouvernement, a voulu lancer un message aux médecins pour qu'ils restent au public, mais, d'un autre côté, là-dessus, honnêtement, le gouvernement parle des deux côtés de la bouche, parce qu'il contribue lui-même, depuis des années, à la croissance exponentielle du réseau privé et, d'un autre côté, il n'interdit pas, toujours pas aux médecins qui ont plus de cinq ans de pratique de passer au privé. Alors, non seulement c'est une fausse bonne idée, mais c'est un demi-remède. Les jeunes médecins nous l'ont dit, d'ailleurs : Vous visez la mauvaise place. En termes médicaux, vous avez le mauvais diagnostic, donc nécessairement le mauvais traitement.

Et je pense même que ça peut être pire que ça pour les jeunes médecins, qui sont venus nous le dire, d'ailleurs. Je pense que ça peut être pire que ça. Je pense que ça peut avoir un effet contre-productif, parce que ce qu'on leur dit, c'est, essentiellement : On ne vous fait pas confiance, puis vous allez probablement vouloir entendre le chant des sirènes du privé puis quitter le réseau public, alors que l'immense majorité ne le font pas. Et ils nous disent qu'ils ne veulent pas le faire. Alors, on est en train de leur dire : Vu qu'on ne vous fait pas confiance, on va vous attacher pendant cinq ans, et, dès que vous allez vous inscrire en résidence ou même dans un programme de médecine, vous avez 19, 20 ans, vous vous inscrivez dans un programme de médecine, vous devez signer un engagement comme quoi vous allez être conscrit pendant cinq ans.

Comment vous pouvez décider ça à 19, 20 ans? Vous allez peut-être changer d'idée. Vous allez... Vous allez peut-être vouloir aller étudier à l'étranger. Vous allez peut-être vouloir prendre un break aussi, parce que c'est dur, les

études universitaires, surtout dans ces milieux hyperstressants. Cela dit, on les oblige à signer un papier. Et on nous a dit : C'est un peu comme un service militaire, c'est un peu comme une conscription, on nous oblige pendant cinq ans. Puis les obligations, généralement, ont un effet délétère sur l'engagement volontaire des gens à travailler, notamment pour le réseau privé. C'est vrai un petit peu partout.

Alors, on nous a dit : Pourquoi vous visez spécifiquement les jeunes médecins? On n'a pas eu de réponse du gouvernement. Et, de fait, pendant les auditions particulières à ce projet de loi là, on a entendu 13 groupes, 13 groupes. Il y en a 12 qui nous ont dit : Mauvaise cible, mauvais diagnostic, mauvais traitement, ne faites pas ça. Le 13^e groupe nous a dit : C'est une bonne idée. Le problème, c'est qu'il n'a rien à voir dans ce domaine-là. C'est un propriétaire de cliniques pédiatriques privées. Il n'a strictement rien à voir avec ce projet de loi là, mais il est venu nous dire que c'était donc bien une bonne idée.

Et je fais un petit détour pour vous parler du Collège des médecins, qui nous a dit : C'est une bonne idée de forcer les médecins à travailler au public. Puis je remercie le Collège des médecins pour ses prises de position, son président, Dr Gaudreault, qui s'est engagé pour le public en santé, et je le remercie. Je salue son engagement. Je lui lève mon chapeau. Le ministre s'est beaucoup servi du témoignage et du mémoire du Collège des médecins pour dire : Vous voyez, le Collège des médecins est d'accord avec nous, il me demande d'aller plus loin. Le Collège des médecins n'a jamais dit qu'il était d'accord avec la conscription des jeunes médecins pendant cinq ans, jamais. Il n'a pas dit ça. Il a dit qu'il fallait aller plus loin, qu'il fallait prendre la mesure définitive et d'interdire... Le Collège des médecins va même plus loin que moi et que ma formation politique. Le Collège des médecins a dit : Il faut interdire le passage des médecins vers le privé, c'est la façon de le faire.

Et, de toute façon, le gouvernement, s'il veut vraiment aller dans cette direction-là, et le ministre a laissé entendre qu'il voudrait aller dans cette direction-là... malheureusement, 83, ça ne fait pas ça, mais, s'il veut vraiment aller dans cette direction-là, il y a deux façons de le faire. Il y a la méthode A, qui est assez radicale, c'est d'interdire carrément le passage et la désaffiliation, donc le passage des médecins vers le privé. Moi, je pense que c'est un peu drastique. Puis, encore là, peut-être qu'on effraierait des médecins qui pourraient quitter... pardon, qui pourraient quitter le Québec, et éventuellement ça aurait un effet contre-productif.

Par contre, il y a l'option B, qui est plus douce mais qui va nous amener au même résultat, c'est-à-dire plafonner, comme ça se fait en Ontario, comme ça se fait en Alberta, qui ne sont pas deux républiques socialistes. Ça se fait en Alberta, ça se fait en Ontario. On a plafonné les tarifs que les médecins peuvent demander à leurs patients quand ils opèrent au privé. Ce que ça veut dire, essentiellement, c'est que, si vous vous faites réparer les deux hanches au privé plutôt qu'au public, l'orthopédiste qui vous le fait ne pourra pas vous demander davantage que ce qu'il toucherait avec la RAMQ. Si la RAMQ dit que deux hanches, ça coûte 18 000 \$, l'orthopédiste au privé ne peut pas charger 35 000 \$. C'est comme ça. Donc, on tue dans l'oeuf la notion de profit. Puis effectivement il ne devrait pas y avoir de profit sur les soins médicaux ou sur la maladie. Le ministre n'a pas voulu aller là. C'est malheureux. C'est malheureux qu'il n'ait pas voulu aller là, parce que c'était la façon de le faire.

Le temps file, puis je veux terminer mon intervention, qui sera conclue par un vote négatif pour ce projet de loi là. Même si l'intention est bonne, les moyens ne sont pas les bons. La cible est mauvaise. Ça, c'est sur le fond.

Sur la forme, j'ai dû étudier probablement trois douzaines ou plus de projets de loi depuis que je suis député, là, depuis un peu plus de six ans, là, puis peut-être même un peu plus, j'ai arrêté de les compter à un moment donné parce qu'on en a eu beaucoup, dont des mastodontes comme le projet de loi n° 15 du même ministre de la Santé, et je dois vous dire, M. le Président, là, que le projet de loi n° 83, de tous les projets de loi que j'ai étudiés ici, là, c'est le plus brouillon que j'ai jamais vu, le plus brouillon que j'ai jamais vu. Dans le jargon parlementaire, vous le savez, M. le Président, parce que vous occupez le fauteuil de la présidence, en termes parlementaires, il y a un nom pour un projet de loi qui est mal ficelé, pour un brouillon comme ça, pour un projet de loi qui n'est pas achevé, ça s'appelle un torchon. C'est dans les termes parlementaires, c'est dans le jargon parlementaire, même qu'il était un moment où la boutique de l'Assemblée nationale vendait un linteau de cuisine sur lequel il était écrit «torchon», et ça donnait la définition de ce qu'est un torchon en termes législatifs, c'est-à-dire un projet de loi mal foutu, mal ficelé, mal fagoté, qui s'en va n'importe où. On a perdu des heures avec ce projet de loi là à essayer de comprendre quel était le pourquoi du comment puis où ça s'en va. Même les fonctionnaires, qui sont nombreux autour du ministre, n'arrivaient pas à s'entendre. Un brouillon, un brouillon sans nom.

Et, moi, ça me fait penser que le ministre, il a déposé ça juste parce qu'il voulait soit changer le discours ou avoir un écran de fumée sur autre chose, soit qu'il voulait absolument passer un message très, très, très rapide, puisqu'il était en négociation avec les deux fédérations professionnelles de médecins.

Mais je pense que c'est assez indigne que de déposer des projets de loi aussi mal foutus à l'Assemblée nationale du Québec. On a passé des heures, là, des heures, là, à juste essayer de comprendre à partir de quand on compte les cinq ans. Puis, à chaque fois qu'on posait une question, il y avait 12 sous-questions. Ce n'était pas un projet de loi, c'est une boutique de poupées gigognes. On en ouvrait une, il y en avait une autre, il y en avait une autre, il y en avait une autre. C'était à l'infini. C'était à l'infini, si bien qu'à tout bout de champ on était obligés d'ajourner, que le ministre puis son équipe allaient refaire leurs devoirs puis revenir avec une réponse, qui engendrait 12 autres questions pour lesquelles on n'avait pas de réponse. Un brouillon. Un torchon. On ne devrait pas publier ce genre de... travailler sur ce genre de projet de loi...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le député de Rosemont, vous êtes un parlementaire d'expérience. Je vais... Je vous ai laissé aller deux fois, mais je vous rappelle que ce mot-là, il est au lexique. Donc, je vous inviterais à la prudence, de ne plus utiliser le mot «torchon».

M. Marissal : Très bien. Je faisais référence à l'étymologie et au jargon de l'Assemblée nationale. Je peux le retirer, si vous voulez. Le fait est, à la fin, que ce projet de loi là était mal foutu, mal ficelé. D'ailleurs, une députée de la partie ministérielle, la députée de Marie-Victorin, hier, elle-même disait que le but de ce projet de loi là, c'est d'obliger les jeunes médecins à donner la première année de leur pratique au public. Ce n'est pas ça, c'est cinq ans. C'est cinq ans. Alors, même les collègues de la partie ministérielle n'ont pas tout à fait bien compris. Je ne leur en veux pas, cela dit. Je ne leur en veux pas. Je comprends très bien.

Et, comme je vois le temps qui file puis que je ne veux pas étirer la sauce pour rien, puisque, de toute façon, malgré la bonne intention, je voterai contre ce projet de loi, et nous voterons contre ce projet de loi, j'invite, par contre, le ministre, et je le prends au mot, s'il veut vraiment discuter de la fin des allers-retours et du passage des médecins vers le public... On est parlables. On est... on sera disponibles pour en parler. Mais, pour le moment, en ce qui me concerne, le projet de loi n° 83 ne fait pas la bonne chose, et nous voterons contre. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Rosemont. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? S'il n'y a pas d'autre intervenant, le projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, est-il adopté?

Une voix : ...

Vote reporté

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, ce vote est reporté à demain.

Alors, nous sommes... 13 heures. Compte tenu de l'heure, et afin de permettre le débat sur une affaire inscrite par les députés de l'opposition, cet après-midi, le présent débat... les travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise à 15 heures)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Chers collègues, veuillez prendre place.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Motion proposant que l'Assemblée dénonce la dégradation des finances publiques sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances

Nous en sommes maintenant avec... Affaires inscrites par les députés de l'opposition. Et, à l'article 71 du feuillet, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, M. le député de Marguerite-Bourgeoys présente la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que sur les sept budgets déposés par le gouvernement caquiste, six d'entre eux étaient déficitaires;

«Qu'elle constate que selon les prévisions de son propre gouvernement, à la fin de son mandat, le premier ministre aura été responsable d'un ajout de 96 milliards de dollars sur la dette du Québec;

«Qu'elle prenne acte que cette mauvaise gestion financière a résulté en une baisse de la cote de crédit du Québec auprès de l'agence Standard & Poor's qui entraînera des coûts supplémentaires en matière de service de la dette;

«Qu'elle constate que cela a pour effet de limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement aux nombreux défis auxquels il fait face;

«Qu'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un triste legs pour les générations futures;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale dénonce cette dégradation des finances publiques du Québec sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances.»

Je vous informe que la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur la motion inscrite par M. le député de Marguerite-Bourgeoys s'effectuera comme suit : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 53 min 30 s sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 28 min 14 s sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 17 min 50 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 7 min 26 s sont allouées au troisième groupe d'opposition, 1 min 30 s est allouée à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je rappelle aux députés indépendants que, s'ils souhaitent intervenir au cours du débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour envisager la... pour en aviser, pardon, la présidence.

Je cède maintenant la parole à M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Ce n'est pas le fun d'être ici aujourd'hui pour débattre de la situation financière du Québec. C'est même attristant, quand on considère que, depuis les sept dernières années, le

gouvernement a déposé... Bon, on va s'entendre, le premier budget, c'était quasiment à zéro, là, mais on est partis d'un surplus budgétaire qu'on leur avait laissé, puis ça a fini à zéro, puis les six budgets qui ont suivi, ça a été des budgets déficitaires, dont deux qui ont été des records en dollars absolus. Puis je vais revenir sur l'argumentaire gouvernemental pour dire qu'en proportion du PIB... parce qu'on manque tout à fait de contexte, quand on explique avec cet argumentaire-là par rapport au PIB, parce qu'il y a eu de la législation qui a été mise en place pour, justement, encadrer les gouvernements. Donc, ça va me faire plaisir de réexpliquer ce qui a été mis en place pour, justement, s'assurer qu'on ne fasse pas des déficits de cette envergure.

À terme, selon les prévisions du ministre, on va finir avec un endettement additionnel de 96 milliards de dollars, Mme la Présidente. Ça va avoir pris huit ans à la CAQ pour augmenter la dette du Québec de 96 milliards de dollars. Avant l'arrivée de la CAQ, ça a pris 60 ans, à partir de zéro, grosso modo, pour se rendre à 174 milliards de dollars. On a eu quoi, cependant? On a eu la Révolution tranquille. On a eu l'assurance maladie, des écoles, des cégeps. On a même été capables de laisser au gouvernement un mécanisme pour s'autogérer un peu mieux, le Fonds des générations.

Qu'est-ce qu'on a depuis que la CAQ est au pouvoir? Qu'est-ce qu'on a pour les 96 milliards de dollars, Mme la Présidente? Il manque des profs dans les écoles, les temps d'attente dans les hôpitaux augmentent, les places dans les garderies sont manquantes. On n'en a pas pour notre argent, Mme la Présidente. C'est triste de voir ça. Moi, ça ne me fait pas plaisir de critiquer le gouvernement sur ces choses-là, parce que je suis un Québécois, je veux que le Québec aille bien, mais, quand j'entends ça, quand j'entends... quand je vois la réalité, ça m'attriste beaucoup.

Puis Standard & Poor's a répondu à un appel normal, un appel qui est de leur responsabilité, c'est-à-dire de mesurer, calculer, regarder, faire des projections sur ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent qui vient d'ici, qui vient de Québec, qui vient du ministère des Finances. Et puis, en toute honnêteté, c'est un peu choquant parce que nous, on avait quand même averti le gouvernement, l'an passé, que le risque de décote était présent. On l'a dit, on l'a répété, que ce soit en point de presse, en période des questions. On a même fait, je crois, une motion du mercredi là-dessus.

Vous savez, ce n'est pas le fun de voir ça parce que c'est probablement la pire chose qui peut arriver à un gouvernement, de se faire décoter pour les agences de crédit puis pour sa mauvaise gestion des fonds publics. Quand on dit que ça va limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement à de nombreux défis, c'est réel, là. On le voit dans le quotidien. La mauvaise gestion inclut, évidemment, tout le gaspillage que ce gouvernement-là a fait, Mme la Présidente. On l'a fait, le calcul, à plusieurs reprises, avec mes collègues, ici, c'est 10 milliards de dollars, Mme la Présidente, 10 milliards de dollars qu'on ne peut pas se servir pour faire autre chose que de regarder l'argent qui a été brûlé. On ne peut pas se servir de cet argent-là pour, justement, aider, que ce soient des écoles ou des hôpitaux, la population du Québec, livrer les services que les Québécois ont élu le gouvernement, la raison principale. Le rôle du gouvernement est double : on doit gérer les finances publiques et livrer les services de l'État. Mais, quand on constate ce qui se passe, actuellement, avec le gouvernement de la CAQ, Mme la Présidente, c'est un échec des deux côtés.

Donc, oui, c'est un triste legs. Je connais le ministre des Finances. Je suis conscient de la situation difficile dans laquelle il est. Ce n'est pas le fun pour lui. Ce n'est pas... Je suis certain qu'il ne s'est pas levé, là, il y a huit ans, avant de se lancer en politique, puis : Moi, je m'en vais, là, décoter le Québec. Je suis certain que ce n'était pas sa mission. Mais son gouvernement a fait des choix, puis lui, c'est le grand argentier. Ils sont tous responsables, Mme la Présidente. Puis c'est normal qu'on veuille dénoncer la dégradation des finances publiques du Québec, c'est normal qu'on veuille trouver ça difficile... qu'on peut trouver ça difficile pour tous les Québécois, puis c'est normal qu'on perd la crédibilité, c'est normal que les Québécois se posent des questions à propos de la crédibilité du premier ministre.

Ça aura été quand même incroyable de voir que le dépôt du budget de mars dernier a battu le record du déficit de l'an passé. 11 milliards l'an passé, ça a capté l'attention de tout le monde, parce qu'évidemment 11 milliards, c'est un gros chiffre. Là, on l'a dépassé, on est rendus à 13,6. Moi, je suis pas mal certain, Mme la Présidente, là, qu'avec ce qui a été inclus comme suppositions de base pour en arriver à ces calculs, en bout de piste, ce ne sera pas 13,6, ça va être plus élevé.

Le ministre nous dit souvent : Il ne faut pas le regarder en termes absolus, il faut le regarder en proportion du PIB. Ce que le ministre puis le premier ministre oublient tout le temps quand ils nous disent ça, c'est que, depuis les époques où est-ce que, justement, il n'y avait pas ces... la législation que nous avons mise en place, il n'y avait pas cette législation-là, il n'y avait pas les garde-fous pour retenir, justement, les dépenses gouvernementales qui étaient absurdes à certaines époques. Depuis ce temps-là, on a mis en place la Loi sur l'équilibre budgétaire, déficit, le retour, etc. On a mis ces trucs-là en place pour, justement, mieux encadrer le gouvernement, pour s'assurer que le gouvernement aille dans la bonne direction.

• (15 h 10) •

Le ministre des Finances comprend l'importance de ces deux cadres législatifs là. Puis, à l'intérieur de ces deux cadres législatifs là, la CAQ est le premier gouvernement à avoir déposé des budgets de cette ampleur, que ce soit en pourcentage par rapport au PIB ou en termes absolus. Donc, le record, la palme d'or des déficits records, c'est la CAQ qui va les porter, malheureusement pour eux. Ça va prendre neuf budgets déficitaires de suite, si le plan de retour à l'équilibre du ministre se réalise, là, pour en arriver à un retour.

On a laissé un important surplus. Puis, vous savez, en 2014, quand l'ancien gouvernement de Philippe Couillard, accompagné de... M. Couillard, accompagné de Carlos Leitão, sont allés à New York, sont allés voir les agences de crédit, ils ont eu une conférence de presse en sortant de là, immédiatement, pour dire les fruits, les résultats de la rencontre. C'était assez catastrophique, là, on était sur le bord de la décote. On était sur le bord de la décote parce qu'il y avait eu le gouvernement précédent qui avait dépensé sans limites, encore une fois, puis ça nous a amenés sur le bord du gouffre. Carlos Leitão et le premier ministre Couillard sont allés rencontrer les agences, ont fait un point de presse, ont donné l'heure juste aux Québécois : Il y a vraiment, là, panique, actuellement, on se doit de prendre un cap totalement différent,

on doit faire une saine gestion des finances publiques, il va y avoir des choix difficiles. Le gouvernement libéral de 2014-2018 a été transparent avec les Québécois.

On n'entend pas du tout cette même volonté de la part du premier ministre de rencontrer les agences, d'être plus transparent, de ne pas attendre à novembre de cette année, là, ne pas attendre dans quatre, cinq, six mois d'ici, là, pour nous donner les résultantes des rencontres avec les agences puis quel va être le plan de match, le nouveau plan de retour équilibré, rapido, de la part du ministre des Finances. Nous, on a été transparents. Je me pose la question, Mme la Présidente : Pourquoi le premier ministre refuse d'aller à Québec? C'est tout de même assez inquiétant... d'aller, excusez, à New York? C'est tout de même assez inquiétant. Le premier ministre devrait prendre ses responsabilités, là-dessus, et aller directement rencontrer les agences, et écouter ce qui est dit, directement. Ce serait certainement une bonne chose pour son apprentissage.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire, là, il faut que les astres soient alignés, selon ce que nous, on a entendu, et ça, c'est avant même que S&P parle, Mme la Présidente. Il faut que les astres soient alignés. On parle des tarifs effectifs de l'ordre de 10 %, quand Jimmy Jean, de Desjardins, lui, en doute, parce que lui, il estime plutôt que la position du Québec, fondamentalement, à cause de notre position dans l'aluminium... les tarifs effectifs pour l'économie québécoise vont être de 21 %. J'ai entendu la réponse du ministre, là, mais Jimmy Jean, ce n'est pas n'importe qui, là, c'est quelqu'un qui a été capable de prévoir plusieurs coups, même prévoir que, justement, il y avait des reculs du produit intérieur brut du Québec l'an passé, ce que le ministre refusait d'accepter.

Il y a une récession mondiale qui s'annonce, il y a de très fortes volatilités partout dans les marchés. Bien, quand j'entends que la chose sur laquelle le ministre met, là, tous ses paris, c'est sur l'apport du fédéral, là, que le fédéral doit transférer plus, c'est comme... pour moi, c'est comme, voyons, on ne peut pas parier sur quelque chose qu'on n'a même pas, encore une fois, entendu parler. Au contraire, de quoi on a entendu parler, c'est que, potentiellement, là, il n'y en aura pas plus, de transferts. Il inclut, en plus, la taxe sur le gain en capital, pendant que les deux candidats potentiellement premier ministre du Canada, là, que ce soit M. Poilievre ou Carney, disent que c'est assez clair, là, ils sont revenus sur cette décision-là, il n'y en aura pas. Mais on l'inclut, nous autres. C'est sûr qu'au niveau de la crédibilité, ça n'aide pas.

Le fédéral devrait avoir un plan d'infrastructures, oui, mais ils n'en ont pas un en ce moment, ça fait que sur quelle base pouvons-nous s'asseoir pour dire : Bien, il y en a un qui va s'en venir? On n'a aucune donnée là-dessus. On a besoin d'un investissement massif en infrastructures de la part du fédéral, probablement, mais on n'a rien entendu là-dessus. C'est des hypothèses optimistes, Mme la Présidente.

En plus de ça, là, il manque 6 milliards à trouver, là, pour identifier des mesures à couper, là, puis j'ai déjà entendu des commentaires du ministre des Finances pour nous dire : Bien là, vous savez, on va attendre de voir ça va être quoi, les conséquences, puis ça se peut qu'on en ait moins à avoir, puis ce n'est peut-être pas essentiel, puis on verra bien, puis... J'ai tout entendu ça, Mme la Présidente, là, mais c'est parce que, là, on est rendus, là... il est minuit moins une, puis la crédibilité du gouvernement est en jeu, la crédibilité de tous les Québécois est en jeu. On aurait dû être plus transparent. Là, la cloche a sonné, S&P a parlé. Le ministre puis son premier ministre sont retournés faire leurs travaux, là. O.K., bien, là-dessus, ils doivent absolument nous écouter. Ça va être important d'identifier tous les gestes et de le faire de façon crédible.

Ça va nous coûter cher, Mme la Présidente, parce que, vous savez, la perte de l'avantage compétitif qu'on avait contre l'Ontario, par exemple, c'est une... c'est un jeu qui est relatif, parce que les marchés obligataires bougent à tous les jours, mais on avait un avantage relatif par rapport à l'Ontario avant le déficit record de 11 milliards de l'an passé. Bien, depuis ce moment-là où est-ce qu'on avait un avantage compétitif, on est rendus avec un désavantage compétitif, signé la CAQ, Mme la Présidente. Ce n'est que de leur faute à eux.

J'ai entendu hier le ministre nous parler comme quoi que, bon, bien, il n'y a pas de panique dans la maison, M. le député de Marguerite-Bourgeoys, là, les obligations se sont bien vendues hier. C'est certain que les obligations se sont bien vendues. J'ai travaillé pendant des années dans le marché des obligations, je sais comment ça fonctionne. On a assoiffé le marché depuis des mois, des semaines parce qu'on était en période de... ça s'en vient, le budget, etc., donc on devait avoir cette période-là où est-ce qu'on n'émettait pas de nouvelles obligations, donc les investisseurs à la recherche de produits à investir dans les produits québécois ont été au rendez-vous hier, mais croyez-moi, Mme la Présidente, c'est certain que, si le gouvernement réouvre son programme de financement et y va de façon accélérée, les investisseurs vont parler autrement.

Il y avait d'autres suppositions de base de la part du ministre, que ça nécessitait, évidemment, que les entreprises du gouvernement soient, évidemment, beaucoup plus productives pour que le déficit soit atteint, les projections économiques du ministre soient atteintes. Bien, Hydro-Québec a connu ses pires années en termes d'hydraulicité, et plusieurs grands projets, là, ont dû réduire les revenus d'Hydro-Québec, donc une baisse, évidemment, là, des dividendes pour le gouvernement du Québec.

La Société des alcools connaît des réductions d'achalandage, Mme la Présidente, là. Vous savez, ce n'est pas un modèle d'affaires, la Société des alcools, qui est voué à la croissance. Donc, ce qu'on devrait voir de la part de la Société des alcools, c'est une réduction des coûts, et ce n'est rien de ça qu'on voit. Donc, on va continuer à faire de moins en moins d'argent, là. Loto-Québec, c'est une autre affaire. Investissement Québec, écoutez, ça, là, c'est le fourre-tout, là, de tous les mauvais coups du gouvernement qui est là-dedans.

En bout de piste, là, le plan n'est pas réaliste. Même en période de croissance économique, ce gouvernement-là a été quand même capable de faire des déficits. Ça fait que, je veux dire, on s'entend là-dessus, Mme la Présidente, là, c'est là où le bât blesse, c'est là où est-ce que les gens se disent : Bon, O.K., à un moment donné, qu'est-ce que ça va prendre comme environnement pour être capable d'être responsable puis d'être capable d'arriver à un déficit zéro?

Nous, on a fait en sorte, Mme la Présidente, que S&P a revu à la hausse la cote du crédit du Québec. Pendant ce temps-là, on a investi dans des hôpitaux, on a investi dans des autoroutes, il y a eu le CHUM, le CUSM, on est partis avec un déficit puis on a fini avec un surplus, Mme la Présidente, puis S&P a augmenté la cote du crédit sous le gouvernement libéral. Totalement l'inverse, ce qui arrive avec ce gouvernement-là, Mme la Présidente.

Actuellement, S&P donne un score de cinq sur une échelle de six, six étant évidemment la pire note possible. Ça, c'est ce que S&P nous donne, au Québec. On explique, selon S&P, que c'est l'augmentation des dépenses sans contrôle, ce que nous avons déjà répété, la hausse importante de l'appareil public, 12 000 nouveaux fonctionnaires qui ne donnent pas de services, Mme la Présidente, là, ils brassent du papier. On l'a déjà critiqué.

Le plan de retour n'explique pas comment le gouvernement souhaite y arriver, là. Je disais, tantôt : Il faut trouver 6 milliards. Il y a 2,5 milliards seulement dans la dernière année. On inclut le taux d'inclusion sur le gain en capital. Ça vous rappelle quelque chose, ça, Mme la Présidente, toutes ces critiques-là que Standard & Poor's est en train de faire? Toutes ces critiques-là, là, c'est exactement ce que nous, on répète depuis des semaines et des mois, Mme la Présidente. S&P dit exactement la même chose que nous, on dit.

• (15 h 20) •

S&P vise aussi, évidemment, les dépenses en infrastructures de 19 milliards pour les trois prochaines années. C'est insoutenable. J'en ai parlé au ministre. Il est d'accord, il me l'a dit, il me l'a confirmé. Finalement, S&P ne croit pas que les prévisions de croissance des revenus du ministre sont justifiables. Puis, comme nous, S&P trouve que le ministre porte, évidemment, là, des lunettes roses.

Puis le ministre, honnêtement, il m'a... on s'est taquinés un peu là-dessus, là, a-t-on lu, n'a-t-on pas lu, là, le rapport de S&P, là, mais, dans le rapport de S&P, il y a... et je vais vous le lire en anglais, là : «We could lower our rating, over the next two years, if the province's — ça, c'est à la page 2, là, ce n'est pas long, là, c'est la deuxième page — economic growth materially slows, resulting in persistent and more sizable operating and after-capital deficits compared with those of peers, without a commensurate fiscal policy response.» Ça, là, Mme la Présidente, là, en d'autres mots, là, c'est que, si vous ne vous organisez pas pour que ça fonctionne mieux, là, vous allez avoir une autre décote. Ça fait que c'est ça qu'ils disent.

Le ministre peut bien lire seulement la première partie de la ligne qui dit que «we believe that the ruling Coalition Avenir Quebec Government remains focused on maintaining prudent fiscal policies and budgetary practices and debt reduction», il peut bien juste lire cette partie-là, mais la deuxième phrase qui suivait juste après : «In our opinion, this commitment is evidenced by the continuing contributions to the Generations Fund.» Ça fait que, donc, le seul point positif que S&P voit, c'est une obligation légale, qui a déjà été en partie charcutée par ce gouvernement-là, qui a été instaurée par le Parti libéral du Québec, qui, donc, force une discipline de réduction de la dette de la part du gouvernement. Si ce n'était pas de ça, la première phrase que le ministre nous a lue l'autre fois, à matin, je pense, S&P ne l'aurait pas écrite parce qu'il se base sur le fait que, justement, on a le Fonds des générations puis que le gouvernement continue à contribuer dedans parce que c'est la loi. Bien, évidemment, Mme la Présidente, que ça va continuer.

Donc, honnêtement, là, se faire décoter, c'est probablement la pire chose qu'un gouvernement peut avoir. Puis, quand j'écoute certains commentaires que j'ai entendus de la part du ministre au sujet de la décote et la façon qu'il le prend, je trouve ça triste pour tous les Québécois qu'on n'est pas aussi choqués, qu'on n'est pas aussi outrés d'avoir détruit l'héritage, d'avoir éliminé l'avantage compétitif, d'avoir été connus, maintenant, comme pas aussi bons gestionnaires qu'avant puis qu'on est rendus qu'on perd notre cote de crédit. Donc, c'est important, selon moi, que le ministre des Finances et la CAQ se ressaisissent.

En tout cas, c'est une preuve d'une chose, Mme la Présidente, ici : c'est la perte de confiance dans la crédibilité. Puis ça, Mme la Présidente, ça, c'est quelque chose que ça prend des années. On peut construire pendant des années une bonne réputation, puis ça prend juste quelques mauvaises journées, là, pour détruire ça. C'est ce qu'on a eu ici.

Puis je comprends, puis le ministre l'a répété à qui voulait bien l'entendre, que l'élargissement, là, causé tout récemment, là, c'est... ce n'est pas un gros montant, c'est peu significatif, mais, quand on additionne tout le désavantage que la CAQ a créé, ce qui était en fait l'élimination de l'avantage compétitif qu'on leur avait laissé, ce n'est pas juste une dizaine ou une douzaine de millions de dollars, là, on frôle le 50, 60 millions de dollars par année, Mme la Présidente. Puis, si on actualise ça, là, sur les 10 prochaines années, ça fait plusieurs centaines de millions de dollars, Mme la Présidente. Puis ça, c'est des dépenses encore additionnelles qu'on ne pourra pas mettre en santé, qu'on ne pourra pas mettre en éducation, qu'on ne pourra pas donner comme services aux citoyens ou ne pas les taxer. Ça, c'est de l'argent qu'on donne aux banquiers, puis c'est fini, Mme la Présidente, on ne le revoit plus après. Résultat de la gestion caquiste.

Quand j'entends le premier ministre dire : Si le gouvernement est en déficit et si une agence de notation nous a décotés, c'est qu'on a pris des décisions fondées sur nos convictions, je pense qu'il aurait dû ajouter, là, des convictions à géométrie variable, Mme la Présidente, parce que, le premier ministre, c'était quelqu'un qui disait, en 2012, que la saine gestion des finances publiques, là, c'est un... on doit absolument faire ça. On ne dépensera pas, on va couper, on va optimiser. Il va y en avoir 5 000 de moins, des employés de l'État. On va être vraiment, là, la meilleure province sur la planète pour gérer les finances et l'État. Puis regardez ce qui est arrivé, Mme la Présidente : on a 12 000 fonctionnaires de plus pour brasser des papiers, on a 100 milliards de plus, quasiment, de dette à ajouter à la fin de leur mandat, une augmentation de quasiment 50 % de la dette, là, Mme la Présidente.

Puis là, quand on regarde tout ça, là, est-ce qu'on a des meilleurs services? Est-ce qu'on a été plus optimaux? Est-ce qu'on est plus productifs? Dois-je le rappeler, on a eu zéro gain de productivité avec la CAQ dans les cinq dernières années.

La CAQ avait promis de réduire la taille de l'État, puis c'est l'inverse qui a été fait. Puis ça, là, Mme la Présidente, là, ça coûte plusieurs centaines de millions de dollars par année, plusieurs. Puis là, moi, j'entends aussi le PM dire : Bien, le déficit, on va l'effacer progressivement avec une économie forte. Je pense qu'il devrait passer un peu

plus de temps... puis c'est pour ça que je lui suggère d'aller à New York, là, pas pour aller voir une game de hockey, Mme la Présidente, là, pour aller écouter les agences de crédit lui expliquer finances de l'État 101, parce qu'un déficit structurel... que vous ayez, dans le cycle économique, en termes de croissance ou que vous soyez en récession, le déficit structurel reste. Il faut avoir des gestes : ou bien on va aller chercher des revenus additionnels en demandant un meilleur effort de la part du gouvernement, des citoyens, ou bien on va aller couper dans les services. C'est un ou l'autre. C'est ça, un déficit structurel. Luc Godbout disait que le déficit structurel était proche de 9 milliards, Mme la Présidente. Bonne chance. Je ne pense pas que le premier ministre comprend tout au niveau de la saine gestion des finances publiques.

Une autre citation du premier ministre : «Il y a trop d'employés administratifs au sein du gouvernement et des réseaux. Ce n'est pas que les employés ne travaillent pas fort, mais il y a beaucoup trop de paperasse, de rapports, de reddition de comptes, de règlements.» Il l'a dit, ça, le premier ministre, puis il fait tout à fait le contraire.

Vous savez, le premier ministre, le gouvernement de la CAQ est responsable de la situation actuelle. Moi, je ne peux plus entendre dire : C'est la faute des libéraux, c'est la faute de ci, c'est la faute des employés de l'État, c'est la faute du COVID, c'est la faute de Donald Trump. Le déficit qu'on nous a présenté de 13,6 milliards, Mme la Présidente, là, on nous a dit : Ah! la différence, là, de 5,1 milliards de dollars par rapport à nos prévisions, là, c'est toute la faute de Donald Trump. J'ai passé à travers la section du budget du ministre, là, *Pour un Québec fort*, O.K., j'ai passé à travers la section qui expliquait la variante de 5,1 milliards de dollars pour me faire dire que, finalement, bien, c'est peut-être moins... non, ce n'est peut-être pas inclus pour... on l'aurait fait pareil, donc ce n'est pas à cause de Donald Trump, on l'aurait fait pareil, ce n'est pas à cause de Donald Trump, tatati, tatata, jusqu'à tant qu'on en arrive que, grosso modo, on parle de quasiment 500 millions de dollars seulement pour Donald Trump, puis il y a 5,1 milliards additionnels de dépenses, 5,1 milliards de dépenses additionnelles par rapport à un déficit qui était supposé être de 8,5. Là, on est rendu à 13,6.

Il n'y a personne d'autre que la CAQ qui est responsable de la détérioration des finances publiques, Mme la Présidente. Ils sont les seuls architectes de la décote. C'est leur faute. Ils le portent sur les épaules. Ça va rester. Ça va faire partie de leur legs. Ils vont passer à l'histoire comme le gouvernement qui aura fait baisser la cote de crédit du Québec.

Ils ont créé un monstre à deux têtes, en santé. Ça coûte 3 millions de dollars de plus juste pour les hauts dirigeants. Ah! je le sais, 3 millions de dollars, ce n'est pas beaucoup, là... C'est de l'argent, Mme la Présidente. Quand vous avez rempli votre rapport d'impôt cette année, là, l'avez-vous envoyé, le chèque? C'est plate, là, mais 3 millions de dollars, là, c'est tout cet argent-là qui s'en va là-dedans, puis c'est eux autres qui ont créé ça. Est-ce qu'on a plus de services? Non. C'est ça, le problème, Mme la Présidente.

Tout ce que ce gouvernement-là essaie de faire est un échec. On peut penser à Northvolt, on peut penser à Taiga, on peut penser à Lion, les fiascos à la SAAQclic. Je suis désolé de vous régurgiter ça, Mme la Présidente, là, c'est malheureusement le constat que tous les Québécois font, actuellement.

Honnêtement, Mme la Présidente, je ne pense même pas que le premier ministre se croit quand il dit ça. Je crois qu'en fait, je crois qu'en fait...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le leader du gouvernement.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Merci. Veuillez faire attention, s'il vous plaît, M. le député. Continuez.

M. Beauchemin : De toute évidence, le premier ministre dit une chose et il fait le contraire.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Merci, M. le leader. Veuillez faire attention, s'il vous plaît. On doit reconnaître la parole d'un collègue, ici, au salon rouge. Donc, s'il vous plaît, faire attention. Et continuez votre... Il vous reste quelques secondes.

M. Beauchemin : ...que j'avais?

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : 27 min 26 s.

• (15 h 30) •

M. Beauchemin : O.K. Mme la Présidente, la crédibilité du gouvernement est en jeu. La crédibilité du ministre des Finances a été affectée par les politiques de son patron. Puis malheureusement, quand on est rendu où est-ce qu'on est rendu, quand on regarde ça, la seule conclusion, c'est de dire que c'est : Dehors, la CAQ!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. J'ai comme note que la table m'a donnée 27 min 26 s. Je revalide avec vous. C'est bien le temps qu'on a avec vous. Donc, vous avez un 10 minutes de réplique à la fin, donc on pourra revenir avec vous.

Maintenant, est-ce que j'ai d'autres interventions? M. le ministre, la parole est à vous.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et c'est certain que le ton de nos échanges, c'est important, là, parce que, on sait, par exemple, dans le dernier Parlement fédéral, ce n'était pas particulièrement respectueux, et je ne pense pas que les Canadiens étaient fiers de leurs parlementaires. Et puis, évidemment, on voit aussi ce qui se passe du côté de la frontière américaine, puis, bien, je ne pense pas qu'on aspire à ça, alors c'est important d'être respectueux.

Bien, je vais y aller un peu avec le contexte pour commencer. D'abord, j'ai lu la motion et puis j'en prends acte. Et puis, évidemment, ce n'était pas une bonne nouvelle que nous avons eue. Les agences d'évaluation sont indépendantes, elles évaluent le crédit du gouvernement et elles ont jugé que la situation financière du Québec s'était détériorée. Et ce n'est pas faux, mais on s'en occupe et on gère la situation. Mais, tout d'abord, j'aimerais revenir sur une affirmation que le Parti libéral répète constamment, soit qu'ils nous ont laissé un surplus en 2018-2019 et qu'avec ce surplus-là on aurait pu réparer l'ensemble de l'étendue des sous-investissements dans le secteur public. Alors, quelques commentaires là-dessus.

D'abord, l'opposition dit toujours que le surplus était de 7 milliards. Le surplus était de 5 milliards. Alors, donnons au moins les bons chiffres. Si on parle de 7 milliards, bien, on parle avant contribution au Fonds des générations, mais, pour comparer avec les déficits actuels, alors prenons les bons chiffres, le surplus était de 5 milliards. Mais, plus intéressant que ça, Mme la Présidente, puis moi, j'ai participé à l'élection de 2018-2019, puis j'étais nouveau, puis... C'est très important, parce que le point de départ de l'élection de 2018-2019, c'est le rapport préélectoral. Et quelle était la prévision du gouvernement précédent de la situation budgétaire, en 2018-2019, du Québec? La prévision était d'un déficit de 1,5 milliard... 1,6, je vous épargne les décimales. Alors, les libéraux nous ont laissé un surplus de 5 milliards, mais ils ne le savaient pas, Mme la Présidente. Pour illustrer l'étendue de leur connaissance des finances publiques, ils n'étaient pas au courant, ils avaient prédit un déficit de 1,5 milliard. Alors, on repassera pour l'expertise.

Ensuite, bien, il y avait une note aux états financiers de la Vérificatrice générale, qui disait quoi, Mme la Présidente? Une note qui disait que le gouvernement précédent sous-estimait la dette du Québec parce qu'elle n'avait pas une comptabilité appropriée des dépenses en infrastructures. Et on a dû corriger cette erreur du gouvernement précédent pour un montant de 12 milliards de dollars, plus de 2 % de dette nette par rapport au PIB. Donc, ils ne savaient pas qu'ils étaient en surplus, ils prédisaient un déficit. Deuxièmement, il y avait une note aux états financiers, et, troisièmement, il y avait un sous-investissement dans les services et les infrastructures. Alors, ça, c'est ce qu'ils nous ont légué.

Nous, on avait un surplus de 5 milliards en 2018-2019 et puis là on a commencé, on a fait des investissements. Et je ne sais pas si tous s'en rappellent, mais, deux ans plus tard, en 2021-2022, il y a eu une pandémie, une pandémie avec un virus qu'on ne connaissait pas, qui a eu des impacts extrêmement importants au niveau de la santé publique. Et qui dit pandémie dit épidémie mondiale, alors les finances publiques de l'ensemble des entités gouvernementales se sont détériorées. Ce n'est pas une situation propre au Québec, Mme la Présidente. On a dû avoir des dépenses illimitées, en santé, pour faire face à un virus qui menaçait notre population.

Les dépenses en santé, en 2020-2021, ont augmenté de 20 %. Pourquoi je vous dis ça, Mme la Présidente? C'est que le 5 millions... le 5 milliards de surplus que les libéraux nous avaient laissé deux ans avant, avec une note aux états financiers qui sous-estimait la dette de 10 milliards, ça ne pèse pas lourd dans la balance, ça, Mme la Présidente, là. Je veux dire, on peut bien répéter ça : puis on vous a laissé un surplus, puis on vous a... il y a eu une pandémie, une épidémie mondiale, et puis après il y a eu la pire récession depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'économie s'est arrêtée.

Et puis, évidemment, ça a eu un impact sur les finances publiques. Il a fallu aider les citoyens puis les entreprises. Et, dans l'ensemble, le Québec a bien fait économiquement et a surtout toujours fait preuve de transparence, Mme la Présidente. Nous sommes le gouvernement... en juin 2020, nous sommes le premier gouvernement au Canada à être sorti, en pleine pandémie, pour dire : Voici l'impact sur l'économie et sur les finances publiques du Québec de cette pandémie, de cette épidémie mondiale. Le gouvernement du Canada ne l'a pas fait. La Banque du Canada ne l'a pas fait.

Ensuite, il y a eu quoi, Mme la Présidente? Parce qu'on ne peut pas faire abstraction du contexte. Il y a eu une pandémie, la pire récession depuis la Deuxième Guerre mondiale, un impact sur les finances publiques, il y a eu l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Qu'est-ce que ça a fait? Ça a fait un choc énergétique, parce que la Russie est un des pays... et l'Ukraine sont des producteurs de blé, de commodités, de produits agricoles extrêmement importants, le prix des aliments a explosé, et le prix de l'énergie a explosé, parce que la Russie fournissait l'Europe en gaz naturel.

Alors, il y a eu une période postpandémie. Il y a eu une période d'inflation très élevée. L'inflation a touché 8 % en 2022 au Québec, et les taux d'intérêt ont augmenté. Inflation, taux d'intérêt, ralentissement économique en 2023, est-ce que c'était propre au Québec, Mme la Présidente? Eh bien, non, il y a une situation mondiale. Je vous ai parlé de l'Ukraine, de la Russie, des prix du gaz naturel.

Et, nous, qu'est-ce qu'on a fait? On a protégé le portefeuille des Québécois. C'est pour ça qu'aujourd'hui, lorsqu'on regarde le revenu réel disponible, depuis 2018 c'est au Québec qu'il a augmenté le plus, après la Saskatchewan, de 6,6 % versus 4 % pour l'ensemble du Canada. Oui, on a protégé le revenu réel disponible des Québécois.

• (15 h 40) •

Maintenant, il y a eu une élection en novembre dernier aux États-Unis, et notre voisin américain, avec qui nous avons combattu de nombreuses grandes guerres au XIX siècle, au XXe siècle, au XXI siècle, nous étions avec eux, la première guerre en Irak, nous étions avec eux en Afghanistan, nous avons accueilli leurs citoyens le 11 septembre, ces voisins américains, que nous avons aidés lors des feux de forêt en Californie avec nos pompiers, et on referait la même chose demain matin, Mme la Présidente, nous attaquent avec une guerre commerciale qui menace l'existence même du Canada. Alors, c'est évidemment extrêmement sérieux.

Et aujourd'hui, Mme la Présidente, la probabilité d'une récession en Amérique du Nord est extrêmement élevée, parce que l'économie nord-américaine est intégrée, les chaînes d'approvisionnement, le commerce, l'économie nord-américaine, Canada, États-Unis, Mexique, on est tous ensemble dans l'espace économique le plus dynamique au monde. C'est ça qui est ironique là-dedans, c'est que la nouvelle administration américaine déstabilise la relation économique la plus profitable au monde, Canada—États-Unis—Mexique.

Alors, oui, Mme la Présidente, il y a une détérioration des finances publiques. Mais est-ce qu'elle est dramatique? Je vous invite à prendre la page G.8 du budget. La dette nette par rapport au PIB au 31 mars 2025, elle est à 39 %, Mme la Présidente. Combien était-elle avant la pandémie? 41 %, Mme la Présidente. Est-ce que c'est une crise, ça? Non. C'est une amélioration de 2 %. Combien était-elle lorsque le PLQ nous a laissé un surplus de 5 milliards après avoir prêté un déficit de 1,5 milliard et une note aux états financiers qui sous-estimait la dette de 10 milliards? 43 %, Mme la Présidente. Est-ce que c'est une crise, ça? Non. C'est une situation difficile. On s'en occupe.

Au budget 2024-2025, nous avons fait le choix d'investir dans nos ressources humaines en bonifiant les conditions de travail du secteur public en échange de flexibilité pour améliorer les services. Ça a rehaussé notre niveau de dépenses et amené des déficits structurels. Et c'est ça qu'on doit corriger, Mme la Présidente.

Ensuite, j'entends souvent mon collègue dire : Vous avez augmenté la dette de 90 milliards. Oui, mais on a augmenté les infrastructures de 64 milliards. 64 milliards, Mme la Présidente, sur 10 ans — ça fait sept ans qu'on est au pouvoir, alors, je vous entends calculer — la majorité de la hausse de la dette, c'est les infrastructures.

Alors, j'arrive au budget 2025-2026. Il y a une guerre commerciale, et puis il faut faire une hypothèse, et puis, à chaque jour, les menaces tarifaires changent, puis ce sera 25 % sur tel produit, puis, le lendemain, bien, on va suspendre ça pour un mois, puis, le mois d'après, faites attention, il va y avoir des tarifs réciproques. Nous, il faut faire un budget, on fait une hypothèse : 10 % de tarifs en moyenne sur deux ans.

Réaction des experts : Pourquoi n'avez-vous pas mis 25 %? Bien, on l'a fait, Mme la Présidente, dans le scénario alternatif. Il y a un scénario avec 25 % de tarifs sur deux ans, mais nous, dans le budget, on a pris une position conservatrice, on a dit : Ces menaces commerciales là visent à obtenir des concessions de la part du Mexique et du Canada en vue d'améliorer la position concurrentielle des États-Unis, et, en moyenne, on pense que les tarifs seront de l'ordre de 10 % sur deux ans. Et de combien sont-ils aujourd'hui, Mme la Présidente? En moyenne de 6 %, parce qu'il y a 25 % sur l'aluminium, il y a 25 % sur le contenu qui n'est pas américain, de l'automobile, il y a 25 % sur l'acier, mais tout ce qui est conforme à l'accord de libre-échange, pour l'instant, c'est zéro. Alors, notre hypothèse du budget 2025-2026, elle est conservatrice.

Et d'ailleurs on n'a jamais eu autant de provisions. J'entends le député de l'opposition dire : C'est incroyable! Le déficit de l'année passée était de 10,4 milliards, puis là vous êtes à 13,6 milliards

En passant, l'opposition, ils ont passé l'automne à dire que le déficit 2024-2025 était de 15 milliards. Ils ont répété ça à tous les postes de radio, ils ont répété ça en Chambre : 15 milliards, 15 milliards. On ne comprenait rien dans leurs chiffres. Savez-vous pourquoi on ne comprenait rien? Il n'y avait rien à comprendre, Mme la Présidente. Le déficit 2024-2025 est à 10,4 milliards de dollars. Pourquoi on est à 13,6 milliards? Parce qu'il y a une provision de 2 milliards, Mme la Présidente, une provision de 2 milliards, et parce qu'on investit 1,5 milliard dans l'économie. Alors, vous ferez le calcul : 10,4 milliards, plus une provision de 2 milliards, plus un effort de 1,5 milliard dans l'économie, ça commence à ressembler à 13,6 milliards.

Bon, qu'est-ce qu'on fait au budget 2025-2026? Bien, face à la grande incertitude associée à la guerre commerciale, nous avons choisi de se concentrer sur l'économie. Comment? Avec des mesures en trois phases.

D'abord, l'urgence. Dans l'urgence, c'est le programme FRONTIERE de la ministre de l'Économie, annoncé avec le premier ministre, qui vise à offrir 1,6 milliard de liquidités aux entreprises qui étaient profitables avant les tarifs et qui pourraient avoir été déstabilisées par les tarifs.

Ensuite, la transition. Parce qu'on sait où on veut aller, on veut aller vers une économie plus diversifiée, une économie où il y a... on est moins dépendant de nos exportations vers les États-Unis. Mais on sera toujours lié avec les États-Unis en raison de la géographie, parce que c'est l'économie la plus performante au monde. Mais la destination ultime, ce sont des entreprises privées plus innovantes, plus productives, qui investissent, qui dominent sur l'échiquier mondial. Mais, entre où nous sommes et où nous voulons aller, ça prend une transition.

La transition, c'est deux choses, Mme la Présidente. C'est d'abord libéraliser l'espace économique canadien, et ensuite augmenter les dépenses en infrastructures de 11 milliards sur trois ans. C'est un effort extrêmement important. On passe de 153 milliards à 164 milliards. Pourquoi choisir les infrastructures publiques pour la transition? Pourquoi, Mme la Présidente? Parce que les entreprises privées, dans la situation actuelle, où il n'y a pas de certitude quant à l'accès au marché américain, n'investissent pas. Et ce n'est pas propre au Québec. Elles n'investissent pas en Ontario, au Canada, en Europe, en Asie. Elles attendent de savoir : Est-ce que la structure économique mondiale, centrée sur le consommateur américain, où une grande part du manufacturier est en Asie, va se poursuivre? Les entreprises privées sont en attente. Durant cette période de transition, nous faisons le choix d'augmenter les infrastructures publiques.

On a aussi choisi au budget, on a aussi choisi au budget de protéger les services publics avec des hausses qui couvrent les coûts de système en santé et en éducation. Et bien sûr que, puisque nous sommes en déficit et nous devons revenir à l'équilibre budgétaire, bien, le rythme de croissance des dépenses va devoir s'arrimer avec celui des revenus. Mais le rythme de croissance des revenus, Mme la Présidente, il n'est pas élevé, parce qu'on est face à une guerre commerciale.

Alors, puisque nous avons seulement 3 % de croissance des revenus, bien, en moyenne, pour revenir à l'équilibre budgétaire, on a une prévision de croissance à 2 % de croissance des dépenses, mais pour l'année prochaine. L'année courante, c'est 3 %. Et, d'autre part, bien, on va tout faire pour augmenter les revenus, se donner de la marge de manoeuvre. Mais on constate qu'il n'y a pas de dynamisme dans les revenus parce que l'économie est menacée.

• (15 h 50) •

Alors, le retour à l'équilibre budgétaire, on a un plan qui est crédible, et il est disponible à la page F.62. Alors, j'y vais avec vous, doucement, et ça dit quoi, Mme la Présidente? Bien, ça dit qu'il y a un examen des dépenses fiscales, parce qu'on a 270 mesures fiscales de plus de 50 milliards de dépenses fiscales par année. On en a étudié 120 et on en a resserré, sur cinq ans, pour un équivalent de 2,6 milliards. Et là-dedans il y a la mesure, il y a le taux d'inclusion de gain de capital. Et nous, on fonctionne... c'est une harmonisation avec le gouvernement fédéral, alors on fonctionne avec la législation fédérale. Tant que le gouvernement fédéral n'aura pas déposé une législation fiscale visant à éliminer le gain de capital, bien, on doit laisser la mesure.

Et bien sûr on est conscient que les deux principaux candidats ont dit qu'ils allaient l'éliminer, mais il y a aussi un candidat, d'un autre parti, qui a dit : Si c'est un gouvernement minoritaire, nous, on va demander de la garder, cette mesure-là. Alors, il n'y aura pas de certitude tant que la législation fiscale n'aura pas été déposée et approuvée. Et, à ce moment-là, on s'harmonisera et on devra trouver une façon de remplacer ces revenus qui auront été perdus. Mais, puisqu'on est en harmonisation, bien, on suit la législation fiscale. Pour l'instant, la législation est toujours en place. Elle est suspendue mais en place.

Il y a aussi un effort qui est fait au niveau des entreprises du gouvernement... parce que ça, ce n'est pas assez dit qu'une part de la détérioration des finances publiques du Québec, Mme la Présidente, c'est les feux de forêt de 2023 et la sécheresse. Parce que, souvenez-vous, en 2023, il y a eu une sécheresse au Québec. Peut-être que vous l'avez oublié, mais je peux vous dire qu'à New York puis à Boston ils ne l'ont pas oublié parce qu'ils ont eu de la fumée de nos feux de forêt jusqu'à New York en 2023. Il y a eu une sécheresse qui a affecté les réserves hydrauliques d'Hydro-Québec, et ça nous a coûté 1,5 milliard de revenus, approximativement, pour trois années consécutives. Ça, c'est parce qu'on ne peut pas exporter et que c'est au niveau de l'exportation qu'on recueille les meilleurs prix d'Hydro-Québec. Alors, ça fait partie de la détérioration des finances publiques. Mais heureusement la probabilité qu'il y ait une quatrième année avec faible hydraulité est inférieure à 2 %, Mme la Présidente, parce que, dans l'ensemble, les modèles de changements climatiques démontrent qu'il y aura plus de précipitations dans le nord du Québec, et non moins, avec les changements climatiques. Mais je tenais à le dire.

Et on demande un effort aux entreprises du gouvernement, 400 millions, 2,6 milliards au fiscal. Il y a 3 milliards qui est fait dans la révision des dépenses de programmes, qui est faite par ma collègue.

Excusez-moi, je vais en profiter pour prendre une gorgée d'eau. Je continue.

Alors, le retour à l'équilibre budgétaire, il repose sur quoi? Des mesures aux revenus, des mesures aux dépenses et les demandes traditionnelles du Québec pour les transferts fédéraux. Parce qu'une des choses que vous devez constater... puis c'est d'autant plus décevant qu'on constate toutes les promesses qui sont faites durant la campagne électorale fédérale. C'est d'autant plus décevant de constater quoi, Mme la Présidente? Qu'au cours des cinq prochaines années, quel sera le taux de croissance des transferts fédéraux au Québec? 1,6 %, Mme la Présidente. Bien sûr, c'est parce qu'on fait des efforts extrêmement importants pour se sevrer de la péréquation, parce qu'on surperforme l'économie, parce qu'on a éliminé l'écart de... pas éliminé, réduit l'écart de richesse avec l'Ontario, on est passé de 16 %... sera passé à 10 % en 2026. C'est exceptionnel.

Mais les transferts fédéraux, en moyenne, pour les cinq prochaines années, c'est 1,6 %. C'est insuffisant, notamment en santé, mais surtout en infrastructures, parce qu'il n'y a plus de plan fédéral d'infrastructures depuis décembre 2023. C'est inacceptable, Mme la Présidente. Le gouvernement fédéral se vante toujours de participer au tramway de Québec. Quel est l'apport du gouvernement fédéral dans le tramway de Québec? 19 %, Mme la Présidente. Non, mais est-ce que je dois le répéter? 19 %. C'est... À l'équilibre, c'est supposé d'être 40 % Québec, 40 % Canada, 20 % municipal ou société de transport. Vous allez me dire : C'est sûrement une erreur, ils se sont trompés. Ils doivent faire 60 % de la ligne bleue? Non, Mme la Présidente, c'est 26 %, la contribution du fédéral dans la ligne bleue. Ils ont donné une contribution au début du projet, les coûts du projet ont augmenté, puis est-ce qu'ils sont là pour accompagner la hausse des coûts? Non. Alors, sur qui repose la hausse des coûts? 100 % sur Québec. Ils sont à 26 % dans la ligne bleue. Ça fait que moi, je veux bien qu'il y ait une campagne électorale puis des promesses à coups de 130 milliards, puis 160 milliards, puis, d'un autre côté, c'est 78 milliards, puis... en infrastructures, Mme la Présidente, je n'ai pas vu grand-chose.

J'ai entendu parler de 4 milliards, en santé... en infrastructures, en santé, ça m'a fait plaisir. C'est presque mélodieux, 4 milliards en infrastructures, en santé. Je me suis dépêché à me dire : 4 milliards par année, 1 milliard pour le Québec, c'est bon. Mauvaise nouvelle, Mme la Présidente, c'est 4 milliards sur quatre ans pour l'ensemble du Canada. Un pays de 40 millions d'habitants, on est 22,6 % de la population, 22,6 % de 4 milliards. Puis là vous êtes un gars positif, vous arrondissez, vous dites : Aïe! C'est presque 1 milliard sur quatre ans, ça, Mme la Présidente. Mais ce n'est rien. Ce n'est rien. Et 1,6 % de contribution du fédéral sur les cinq prochaines années, c'est inacceptable.

Alors, on va continuer, et puis le gouvernement qui est là va peut-être être réélu. Et puis je leur ai déjà mentionné à plusieurs reprises que les transferts en infrastructures étaient insuffisants, que leur programme d'infrastructures était terminé depuis 2023, qu'ils sont à 19 % dans le tramway puis à 26 % dans la ligne bleue.

Bon, je pense, j'ai fait mon troisième point sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Le quatrième point, c'est qu'on va continuer ce qu'on a amorcé depuis 2018, Mme la Présidente. On va amener l'économie du Québec à un autre niveau avec des investissements en éducation puis dans nos ressources humaines, dans les Québécois, pour le... à rehausser le capital humain, l'éducation publique, les efforts qu'on fait. Il n'y a pas un gouvernement qui a autant investi, dans l'histoire du Québec, dans l'éducation publique. Puis on va continuer.

On va continuer de supporter les entreprises avec de l'aide directe, avec du fiscal. Parce que, dans le budget, il y avait de l'aide : un nouveau crédit d'impôt pour l'innovation, l'élimination de neuf crédits d'impôt pour en créer un seul, l'élargissement des dépenses admissibles, la simplification du crédit d'impôt pour l'innovation et l'amortissement accéléré. L'amortissement accéléré, ça fait quoi, Mme la Présidente? Lorsque vous faites des investissements en

capital, vous passez à la dépense vos investissements en capital. La première année que vous les faites, vous réduisez vos impôts, ça augmente votre taux effectif de rendement. On diminue votre taux effectif d'imposition, qui augmente votre rendement réel. 2,6 milliards de stimuli fiscaux dans le budget pour aider l'économie dans sa transition vers une économie plus innovante, des entreprises qui vont dominer les marchés mondiaux. Bon. Puis il y a toute la question du climat d'affaires, de la libéralisation de l'espace économique canadien puis de la déréglementation. Et puis, la confiance puis les gestes que nous faisons pour inspirer la confiance, on va continuer.

• (16 heures) •

Bon, j'arrive à la décote, Mme la Présidente. D'abord, on en prend acte. On ne minimise pas le signal qu'on a reçu. On s'en occupe. On a un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans qui est crédible. S&P nous dit : Nous aurions préféré trois ans, nous, notre horizon, c'est trois ans. D'accord. Où est notre déficit dans trois ans? Page A-21, ma deuxième page favorite du budget. Ma favorite, c'est la A-20, pour ceux qui nous écoutent. Mais là je vous ai donné une mauvaise information. Ma favorite, c'est la A-21, et là je vous parle de la page A-22. Le déficit comptable, parce que c'est ce que S&P regarde, en 2027-2028, il est de 4 milliards. Est-ce que 4 milliards, c'est catastrophique, 4 milliards dans une économie de 600 milliards? Prenez votre calculatrice, Mme la Présidente, divisez 4 par 600, ça fait un déficit de combien, ça? Ça ne fait pas un gros déficit, Mme la Présidente. Mais là ma calculatrice me joue des tours. Ça fait 0,6 % du PIB. 0,6 % du PIB. Bien, en passant, la Colombie-Britannique est à 2,5 %. Puis le fédéral, avec tout ce que j'entends durant la campagne électorale, il va être au nord de 2 %. On se garde une petite gêne. Ce n'est pas à nous à annoncer leur déficit. Mais 0,6 % du PIB, là, c'est sérieux, on prend ça... mais ce n'est pas dramatique.

Qu'est-ce que nous dit S&P? D'abord, il faut savoir... Bonjour. D'abord, il faut savoir que S&P est très négatif sur le Canada. Dès le début de la guerre commerciale, S&P a dit : Le Canada est dépendant de ses exportations envers les États-Unis, le secteur manufacturier est concentré en Ontario et au Québec, et, s'il y a une guerre commerciale, ça va faire très mal au Canada, il va y avoir une récession. Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est qu'il y aurait une récession en Amérique du Nord aussi, aux États-Unis. Ce n'est pas dans l'intérêt... ce n'est pas dans l'intérêt des États-Unis d'avoir une récession en Amérique du Nord. Mais S&P est très négatif sur le Canada. D'ailleurs, ils ont décoté la Colombie-Britannique et ajouté une perspective négative, ils nous ont décotés, perspective stable, ils ont imposé une perspective négative à la Nouvelle-Écosse et ils ont enlevé la perspective positive du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral n'a pas déposé son budget, et l'Ontario non plus. Qu'est-ce que l'Ontario et le gouvernement fédéral ont en commun? Des campagnes électorales, Mme la Présidente. Des budgets viendront. S&P jugera.

S&P nous reproche un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans, aurait préféré que ce soit trois ans. Moi aussi, Mme la Présidente, j'aurais préféré que ce soit trois ans, mais on ne peut pas laisser un ratio financier guider l'ensemble de nos actions dans une guerre commerciale existentielle. On a choisi volontairement de prioriser l'économie au budget. On aurait pu rencontrer tous les ratios de S&P en n'augmentant pas les infrastructures. Ça aurait été très simple, Mme la Présidente. Le seul problème, c'est qu'on aurait priorisé les finances publiques au-delà de l'économie. Or, face à une guerre commerciale existentielle, on a choisi de prioriser l'économie.

S&P dit : Vous avez augmenté vos dépenses au budget 2024-2025 en raison des négociations avec le secteur public. C'est vrai, Mme la Présidente. Ils ont raison. Et on a fait ce choix d'investir dans nos ressources humaines en échange de flexibilité pour améliorer les services. On nous reproche le niveau d'infrastructures, mais on a fait ce choix, Mme la Présidente, d'investir en infrastructures parce que les entreprises n'investissent pas. Et les entreprises n'investissent... pas seulement au Québec, dans l'ensemble du Canada, en Europe, en Asie, aux États-Unis. Tout le monde attend de savoir qu'est-ce qui va se passer avec la guerre commerciale.

Alors, c'est quoi, le ratio S&P? Quel est le ratio financier que nous avons... dont nous avons franchi le seuil, qui nous a amenés à une décote? Bien, Mme la Présidente, ça s'appelle le ratio du déficit opérationnel après dépenses en capital en fonction des revenus. Alors, on va le faire ensemble, le ratio, grâce à la page A.21... A.22, A.22. Alors, l'année de référence, c'est l'année 2017-2018, la troisième année du cadre, où, selon S&P, on devrait être à l'équilibre, et nous, on a un déficit de 4 milliards. Alors, les revenus, c'est combien? Les revenus, bien, en 2017-2018, revenus totaux, gouvernement du Québec : 171 milliards. Bon.

S&P, ils font des ajustements, là. Alors là, les chiffres que je vais prendre, ce n'est pas exactement les chiffres que vous avez dans le rapport, parce que... mais, grosso modo, on parle de 170 milliards de revenus. C'est votre dénominateur. Et S&P dit : Ne dépassez pas 10 %, 10 % de 170 milliards, communément appelé, Mme la Présidente, 17 milliards, vous avez 4 milliards de déficit et vous ne devez pas dépasser 17 milliards. Quel est le montant d'infrastructures, puisque S&P passe 100 % des dépenses en capital? À la dépense. C'est comme ça qu'il est fait, le ratio. Ça s'appelle un ratio de déficit après dépenses en capital en fonction des revenus.

Alors, selon S&P, nous aurions dû avoir approximativement... On nous donne un certain crédit pour les versements au Fonds des générations. Je vais dire qu'on nous donne un crédit de 2 milliards. Bien, selon S&P, il n'aurait pas fallu avoir plus que 15 milliards d'infrastructures. Mais c'est, vous avez compris, quatre plus 13 égalent 17. Mais là j'ai... Ils nous donnent un crédit de deux, des petites manipulations. Grosso modo, S&P dit : Vous n'auriez pas dû investir plus que 15 milliards d'infrastructures par année. On en fait combien, Mme la Présidente? On en fait 19. Et on est donc à 11,5 % dans le ratio que S&P aurait voulu que nous soyons à 10 % et moins.

Mais c'est quoi, la différence entre 19 milliards, Mme la Présidente, puis 15 milliards? Bien, c'est beaucoup d'écoles, Mme la Présidente, ah! c'est beaucoup d'hôpitaux et c'est plusieurs routes et du transport en commun, des infrastructures technologiques. Et combien de fois on se lève en Chambre pour se faire dire qu'on n'en fait pas assez dans les cégeps, qu'on n'en fait pas assez dans les hôpitaux, qu'il n'y en a pas assez dans les écoles? Combien de fois, Mme la Présidente? À tous les jours. La société civile demande plus d'infrastructures. Les oppositions demandent plus d'infrastructures. Les journalistes demandent plus d'infrastructures. La société civile... Je l'ai dit.

Alors, nous, il faut trouver le bon compromis. Le compromis est probablement inférieur à 19, mais pas dans une guerre commerciale, parce que, dans une guerre commerciale, ça fait cinq fois que je le dis, les entreprises privées ne font pas d'investissement. Donc, le gouvernement a un rôle de remplacer la demande privée par de la demande publique.

Alors, voilà, on a fait le tour du ratio, qui s'appelle le ratio des déficits opérationnels après dépenses en capital en proportion des revenus. C'est ça, le ratio qui a été brisé. Brisé, je veux dire que notre niveau du ratio est supérieur au seuil qui correspond à la cote AA- de S&P. Et là, comme on brise le ratio pour les trois années qui intéressent S&P, bien, on est décotés.

Alors, on prend ça très au sérieux, Mme la Présidente. On prend acte. On ne minimise pas. On s'en occupe. On a un plan de retour à l'équilibre budgétaire avec des gestes aux revenus, avec des gestes aux dépenses. Et, dès que le nouveau Conseil des ministres du gouvernement canadien est nommé, on va les appeler : Félicitations pour votre nomination! C'est un privilège d'être ministre des Finances. Pouvez-vous augmenter les dépenses en infrastructures du gouvernement fédéral au Québec, faire votre part, 40 % des projets? On sera là pour rappeler aux nouveaux élus. On va... On est polis, on va les féliciter : Bravo! Pouvez-vous augmenter les dépenses en infrastructures au Québec? Et vous dites que vous allez augmenter votre effort au niveau de la défense. C'est très bien. On est d'accord avec ça. Et, en passant, l'industrie de l'aérospatiale, c'est au Québec que ça se passe, puis ça va aider notre économie.

• (16 h 10) •

Alors, on assume nos choix, Mme la Présidente. On a augmenté les salaires dans la fonction publique québécoise parce que quoi, Mme la Présidente? Parce qu'on manquait d'infirmières et de professeurs. Alors, on a choisi d'améliorer les conditions de travail des employés du secteur public pour améliorer les services des Québécois et on a choisi d'augmenter les infrastructures — c'est la dernière fois que je vais le dire — parce que les entreprises ne font pas de dépense en capital dans une guerre commerciale. Un jour, il y aura un nouvel accord de libre-échange nord-américain, les entreprises vont recommencer à investir, et on pourra modérer nos dépenses en infrastructures. Et la population ne verra même pas la différence si le gouvernement fédéral a un nouveau plan d'infrastructures et complète. Nous, on va revenir à un niveau d'infrastructures plus soutenable. Le fédéral va finalement avoir un nouveau plan d'infrastructures canadien, et les citoyens ne verront pas la différence, mais la soutenabilité des finances publiques québécoises va être d'autant améliorée.

Alors, Mme la Présidente, la décision de S&P, elle ne nous plaît pas. On en prend acte, on ne la minimise pas, on s'en occupe. Et nous sommes convaincus que notre budget 2025-2026 était à la bonne place quant à ses hypothèses qui concernent les tarifs et les gestes qu'on a posés. Et je rappelle c'était quoi : se concentrer sur l'économie, protéger les services publics, tout en conservant une saine gestion des finances publiques. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le ministre. Je cède la parole à la députée de Terrebonne.

Mme Catherine Gentilcore

Mme Gentilcore : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, il ne faut pas se leurrer ici, là. La dégradation de la cote de crédit du Québec qui est survenue la semaine dernière est l'entière responsabilité de ce gouvernement et de son premier ministre. Je vais répéter, là, juste pour que ce soit bien clair avec tout le monde, la dégradation de la cote de crédit du Québec qui est survenue la semaine dernière est l'entière responsabilité de ce gouvernement et de son premier ministre.

On a tous vu que le premier ministre a publié, là, sur les réseaux sociaux et ce qu'il a dit aussi dans les médias hier, affirmant qu'il assume les choix de son gouvernement, choix qui auraient, selon lui, malencontreusement conduit à cette dégradation, hein, malencontreusement, bien malgré lui, Mme la Présidente. Bien, en faisant ça, il banalise une situation profondément anormale et inquiétante, alarmante, même, je dirais.

Il n'y a aucun pays ou État qui souhaite voir sa cote de crédit dégradée par les agences de notation. Tout gouvernement responsable se doit d'affronter la réalité lorsque les agences de crédit émettent un jugement aussi sévère sur sa gestion des finances publiques, d'autant plus que le gouvernement du Québec était sous la surveillance de ces mêmes agences là à la suite du budget de 2024, bien avant les tarifs et le retour de Donald Trump. Il est inacceptable que ce gouvernement tente de minimiser ses déboires financiers en ce moment, alors que nos services craquent de partout et que chaque dollar compte, Mme la Présidente. Je l'invite à se ressaisir, et rapidement.

Le premier ministre martèle qu'il assume ses choix, tout en réduisant au silence ceux qui dénoncent la mauvaise gestion de son gouvernement...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Oui, je vous reconnais.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, on prête des intentions, à ce moment-ci, puis ce sont des propos blessants, effectivement, vous avez entendu comme moi.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Mme la députée, je vous invite à la prudence, s'il vous plaît. Et continuez votre texte.

Mme Gentilcore : Merci, Mme la Présidente. C'est inacceptable que ce gouvernement tente de minimiser ses déboires financiers en ce moment. Je l'invite à se ressaisir, et rapidement.

Le premier ministre martèle qu'il assume ses choix, tout en réduisant au silence ceux qui dénoncent la mauvaise gestion de son gouvernement. Certes... Ah! excusez, excusez, excusez...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : ...M. le leader, je vous... je comprends ce que vous me dites. Mme la députée, je vous demande de faire une attention particulière à votre texte, là. Vous venez de répéter la même phrase, et je vous demandais de faire attention. Donc, continuez votre texte, s'il vous plaît. Merci.

Mme Gentilcore : Merci. Certes, les augmentations de salaire des employés de l'État, des infirmières et des enseignantes sont des choix qui ont des répercussions sur les finances publiques. C'est vrai. Évidemment, le Québec doit moderniser un grand nombre d'infrastructures en santé et en éducation, notamment. C'est vrai aussi. Cependant, le premier ministre omet de mentionner l'augmentation vertigineuse des effectifs de la fonction publique et parapublique sous son gouvernement. On ne nous parle pas non plus du fait que les investissements ont trop souvent privilégié de nouvelles infrastructures au détriment de l'entretien de celles qui sont déjà existantes.

Mais ce qui est le plus flagrant, Mme la Présidente, c'est le silence du gouvernement sur ses choix frivoles et irresponsables des dernières années, qui ont coûté des milliards de dollars à la population. Le gouvernement ne nous parle pas, actuellement, des milliards perdus dans la filière batterie, des 710 millions engloutis dans Northvolt, des investissements dans Lion Électrique, dans Taiga, dans des dirigeables électriques, 300 millions littéralement jetés par les fenêtres dans le cadre du programme de formation pour la construction, un échec retentissant de la CAQ, Mme la Présidente. Les Espaces bleus, où sont-ils, d'ailleurs? 124 millions de dollars. 89 millions accordés à Starlink, 475 millions versés à Télésat, et on continue.

Toutes ces dépenses frivoles, ce gaspillage, nous n'avions clairement pas les moyens de les assumer, Mme la Présidente. Ce gouvernement a dépensé sans compter, parfois même sans réfléchir. On aurait proposé un projet de parc jurassique qu'ils auraient investi des milliards de dollars, Mme la Présidente. Et, encore, on ne parle pas non plus des projets gouvernementaux dont les coûts ont explosé, les maisons des aînés à 1 million de dollars la porte, Mme la Présidente, la porte, le fiasco SAAQclic, les agences créées à tout vent qui dédoublent les missions de l'État.

Bref, au Parti québécois, on constate que ce gouvernement a compromis l'avenir financier du Québec en misant l'argent des Québécois sur des projets risqués et en gérant les affaires de l'État à des fins électoralistes.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Exactement, M. le leader adjoint. Je rappelle à la députée qu'il ne faut pas prêter d'intentions, et je vous rappelle à la prudence, s'il vous plaît. C'est la troisième fois. Donc, je vous invite à continuer et à être très prudente dans vos propos, s'il vous plaît. Merci.

Mme Gentilcore : Merci. Bien, Mme la Présidente, il y a un angle mort, dans toute cette affaire de décote, et c'est la décote d'Hydro-Québec. Depuis des mois, la CAQ martèle que la relance de l'économie québécoise passe par des investissements massifs dans les chantiers d'Hydro-Québec, des projets d'envergure décrits comme colossaux et stratégiques pour l'avenir du Québec. On nous a vendu cette vision en nous disant vouloir mobiliser les chômeurs pour travailler dans des chantiers dans le Nord, réformer en profondeur les lois qui régissent le secteur de l'énergie et surtout doubler la production d'Hydro-Québec. Mais, maintenant qu'Hydro-Québec est décotée, elle aussi, cette relance économique, présentée comme un moteur de prospérité, s'annonce désormais beaucoup plus coûteuse que prévu. Cette situation soulève des questions cruciales sur la viabilité long terme de la stratégie de la CAQ. La décote d'Hydro-Québec pourrait avoir des impacts importants rendant le financement de ces projets beaucoup plus ardu.

C'est ça, la gestion de la CAQ, arriver au pouvoir avec d'importants surplus budgétaires et cumuler ensuite les records de déficit. En d'autres mots, la CAQ a tiré dans sa propre chaloupe par son insouciance économique et mis à mal son plus grand projet pour cette législature. Mais de quoi sera faite la relance économique dans une telle situation, Mme la Présidente? J'aimerais obtenir une réponse de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à ce sujet.

En terminant, je pense qu'on doit tirer des leçons politiques de toute cette affaire de décote. La première leçon, c'est que la gestion électoraliste des finances publiques nous a conduits à enregistrer les pires déficits de l'histoire du Québec lors de deux budgets consécutifs, parce que c'est aussi ça, l'histoire de la décote, un déficit incontrôlé qui n'a apporté aucun service supplémentaire aux Québécois.

Une autre leçon, ça ne suffit pas de faire des annonces aux allures historiques, il faut savoir les concrétiser. Les Québécois ne sont pas dupes, Mme la Présidente. Ils vont retenir que la CAQ... non seulement les belles promesses de la CAQ, mais aussi que les coûts associés à ces projets inachevés nous ont plongés dans un véritable fiasco financier.

Enfin, ce qu'on va retenir de ce gouvernement, c'est son incapacité à tenir ses engagements et à gérer les finances publiques avec rigueur. Il laisse derrière lui un héritage de désillusion et de déséquilibre budgétaire. Les gens vont retenir que ce gouvernement de comptables qu'on nous avait promis ne savait pas faire la différence entre la colonne des revenus et la colonne des dépenses, Mme la Présidente. La prochaine décote, elle va venir des Québécois et elle va viser le parti au pouvoir.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je reconnais maintenant la députée de Verdun.

Mme Alejandra Zaga Mendez

Mme Zaga Mendez : Merci, Mme la Présidente. À mon tour de débattre puis ajouter ma voix en appui à la motion qui est déposée par le collègue de Marguerite-Bourgeoys. Je vais le dire d'entrée de jeu, nous arrivons aux mêmes constats puis, je sais que mes collègues ne vont pas être surpris, nous apportons une analyse, on va le dire, des fois, complémentaire, par... avec un autre angle de ce qui aurait pu être fait autrement pour éviter le désastre, en fait, de nos finances publiques et la décote du Québec.

• (16 h 20) •

D'entrée de jeu, je souhaite déposer un amendement à cette motion, qui se lit comme suit, donc, la proposition d'amendement à la motion présentée par le député de Marguerite-Bourgeoys :

Au dernier alinéa, ajouter, après les mots «du ministre des Finances», les mots suivants : «et les appelle à demander une contribution supplémentaire aux plus fortunés de notre société, notamment les multimilliardaires».

Je pense qu'en le disant... Mme la Présidente, si vous me permettez, je vais... je ne vais pas lire la motion telle qu'amendée. C'est... Je procède.

Donc, vous voyez déjà. Comme je le disais, nous partageons l'indignation, nous partageons les constats.

Mais, lorsqu'on regarde et on fait l'examen et l'analyse des dépenses publiques, nous ne pouvons pas nous arrêter seulement aux dépenses, aux déficits, il faut regarder de près la colonne des revenus. Depuis l'arrivée au pouvoir de la CAQ, nous avons été témoins de décisions budgétaires irresponsables, souvent accompagnées de grandes promesses nous mettant directement vers des déficits structurels, année après année, répétitifs. Et aujourd'hui ce qu'on voit dans la décote, le résultat de tout ça... Et le pire, Mme la Présidente, c'est que cette décote-là résulte dans des services publics déjà dans un état déplorable, déjà... Si, au moins, on avait des services publics à la hauteur de la situation... Ce n'est pas le cas. La décote ne va faire qu'augmenter la pression sur l'état de nos services en santé, en éducation, en services sociaux.

Puis la principale cause de cette situation est claire, puis je pense que nous tous et toutes, on le partage, du côté de l'opposition, c'est de voir et nommer les dépenses gênantes de la CAQ. Donc, on l'a dit, on a vu Northvolt, des centaines de millions qui sont partis en fumée, SAAQclic, près de 1 milliard, les millions aussi qui ont été votés ici, je me souviens, il n'y a même pas un an et demi, dans la hausse des salaires des députés, des millions qui sont donnés dans le bureau du troisième lien. Pas plus tard qu'hier, au jour de... le Jour de la Terre, on a annoncé des millions pour le troisième lien. Tout ça, ça pèse très lourd dans un budget.

Mais il faut aussi comprendre les effets des coupes de revenus, parce que ce qui nous amène là, dans la décote, c'est l'écart. Le déficit, c'est l'écart qui se creuse entre la colonne des revenus et les dépenses de l'État. Et la CAQ...

Je veux juste faire un bilan des effets de coupe de revenus. Parce que la CAQ a abaissé des impôts, certes, et puis, là-dessus, je veux faire attention, pour venir aider à des familles, et certaines d'entre elles en avaient vraiment besoin. Mais, et c'est là qu'il faut regarder plus en détail, cette baisse d'impôt a été ce qu'on appelle généralisée, mal ciblée, faisant en sorte qu'elle ne visait pas les bonnes personnes. On a vu une baisse des impôts pour tout le monde. Et le gouvernement a choisi, donc, de favoriser une approche universelle au lieu de cibler ceux qui en avaient réellement besoin. Et une aide ciblée et centrée sur les plus vulnérables, les familles, les revenus modestes et les travailleurs qui peinent à joindre les deux bouts aurait été plus efficace que de faire quelque chose de mur à mur. Et, au lieu de cela, cette baisse a profité même aux ménages assez nantis, je vous parle, par exemple, des ménages qui font 200 000 \$, 250 000 \$ et plus, qui ont touché à cette baisse d'impôt là, qui ne sont... qui ne font pas partie d'une classe moyenne, quand on regarde le revenu médian, et ce qui va... qui continue à aggraver les inégalités sociales.

Donc, pendant ce temps-là, pendant ce débat-là, nous avons proposé de faire une mesure qui venait répondre en utilisant les leviers des crédits d'impôt de solidarité pour aider directement celles et ceux qui en ont vraiment besoin et ne pas le faire de façon électoraliste pour seulement gagner des votes mais pour répondre à une urgence sociale. Bien, ça, c'est une façon qu'on s'est privés de certains revenus.

Après, il y a eu la baisse de taxe scolaire, lors de la dernière législature, une mesure qui a coûté... qui coûte aujourd'hui près de 2 milliards de dollars chaque année à l'État, une baisse qui était présentée comme une mesure permettant de soulager les propriétaires fonciers. Mais il faut comprendre à quel prix, et quels types de propriétaires fonciers étaient davantage soulagés.

Nos écoles, vous le voyez, Mme la Présidente, sont des... sont en crise, là. Il manque cruellement de ressources. Les enseignants et enseignantes sont souvent au bord de l'épuisement, peinent à répondre aux besoins croissants des élèves. On voit chaque jour dans les nouvelles comment nos infrastructures scolaires tombent en ruine, comment les projets sont sur... en pause. J'en sais... Moi, je l'ai vu à Verdun, à L'Île-des-Soeurs, une école qui est promise depuis bientôt une dizaine d'années par tous les gouvernements, qui a été mise sur pause à répétition. Et, pendant ce temps-là, c'est près de 2 milliards de dollars qui sont... qui ont été consacrés à alléger la facture.

Donc, c'est, encore une fois, du revenu que nous nous sommes privés, mais c'est plutôt les personnes plus nanties qui en ont bénéficié, parce que ce n'était pas une mesure qui a un égard pour l'équité sociale ni pour les conséquences à long terme sur notre système éducatif. Pour nous, ça n'avait pas de sens. On s'est opposés à ce moment-là, parce que, plutôt d'investir ou de garder un certain revenu localement, parce que ça se faisait après pour la... dans la répartition auprès des commissions scolaires, dans nos écoles, pour garantir à chaque enfant un environnement d'apprentissage adéquat, la CAQ a choisi, à ce moment-là, de soulager financièrement ceux qui ont déjà... qui sont déjà les moins... pardon, les mieux nantis. Puis, dans le temps, on voyait des dizaines de milliers d'élèves... Pardon. En même temps, on voit déjà des dizaines et des milliers d'élèves qui se retrouvent dans des classes surchargées, sans les ressources nécessaires pour réussir. Et, pour nous, c'est encore un manque flagrant de gestion des priorités.

On peut voir aussi, de voir comment... le fait des chèques qui ont été envoyés à la population. Puis on se souvient bien de cette mesure électoraliste, qui a été envoyée un peu avant... quelques mois avant l'élection de 2022,

les fameux chèques, des milliards de dollars qui ont été distribués à la veille des élections, même à ceux qui n'en avaient vraiment pas besoin. Ces chèques, qui ont été très populaires... Puis, on va se le dire, nous, on ne va jamais... Les gens, M. et Mme Tout-le-monde ne vont jamais cracher sur du cash, comme on dit, là, 500 \$. On va avoir de l'argent qui arrive. C'est normal. Ça vient aider ponctuellement, cette journée-là, peut-être, à remplir... payer le loyer. Mais, Mme la Présidente, si vous voyez comment les loyers augmentent à chaque année, de 5 %, 10 %, voire 15 %, là, le chèque est parti depuis longtemps. Ils ne viennent pas régler les questions structurelles des iniquités dans notre société. C'est une mesure très immédiate, très électoraliste, mais qui a quand même coûté de l'argent dans les finances publiques.

Et donc cette accumulation, de dire non à des revenus, de faire... Puis j'en ajoute aussi, toutes les dépenses que j'ai nommées tout à l'heure, bien, c'est des conséquences qui s'ajoutent, et qu'on voit, donc, l'écart se creuser entre les dépenses et les revenus. Gouverner, c'est faire des choix dans un budget, on le sait, puis les choix de ce gouvernement nous ont enfoncés dans le rouge, tout en ratant la cible de maintenir nos services publics.

On a vu puis on a... c'est nommé dans la motion, la dette augmenter. Le déficit est historique. Je veux juste qu'on s'entende sur une chose. Faire des déficits, ce n'est pas une faute en soi. Il y a des moments où c'est nécessaire. Et, là-dessus, j'entendais le ministre des Finances dire : Il y a des moments où c'est nécessaire, puis même le ministre était d'accord, lorsqu'on traverse une crise sanitaire. Bien, c'était normal, cette année-là, que le budget soit déficitaire. Mais, là où est-ce que nous, on demeure critiques, c'est que le déficit peut être nécessaire pour soutenir nos aînés, pour réparer le système de santé, pour protéger l'accès à l'éducation, pour intervenir dans les infrastructures, mais ce n'est pas ça qui est fait par la CAQ, parce que le budget qui est déposé ne répond pas aux urgences sociales. Il ne couvre même pas les coûts du système. Puis il n'utilise pas le déficit comme levier pour aller mettre... renforcer les bases de notre système puis, de l'autre côté, être capable de chercher des nouveaux revenus. Et j'y reviendrai.

Donc, comme je vous disais, ce n'était pas fait... Ces déficits-là qui se sont accumulés nous ont donné comme résultat une décote, mais ce n'est pas fait comme un levier qui aurait pu nous aider à renforcer notre système de santé. Parce qu'on l'a vu, l'argent, il y en avait. Il y en a pour... encore pour donner au privé en santé. L'argent, il y en a eu pour donner à Northvolt, pour donner à des multinationales et même pour se donner ici une hausse dans les salaires des députés. Tout cela a fragilisé notre capacité à financer les services publics, à investir dans les infrastructures, et c'est pour ça qu'on est rendus là où nous en sommes. Le résultat : la cote de crédit du Québec a récemment été abaissée par l'agence de notation S&P. Et ce n'est pas une nouvelle à prendre à la légère. Elle reflète, oui, une certaine perte de confiance dans la gestion financière du gouvernement. Cela peut entraîner des coûts supplémentaires, on le sait, par le service de la dette et réduire en prêt ce qu'on appelle notre marge de manoeuvre budgétaire. Et ce n'est pas une situation à prendre à la légère.

• (16 h 30) •

Mais j'aimerais quand même faire une parenthèse pour nous rappeler le rôle de ces agences de notation là. Il est essentiel de rappeler le rôle et la logique dans lesquels des agences comme S&P ou Moody's travaillent. Ces personnes-là, le ministre le disait tout à l'heure, c'est des agences indépendantes. Ce ne sont pas des élus. Donc, ils ne répondent pas à des pressions démocratiques, voire politiques. Les agences ne rendent compte à aucun électorat et pourtant elles ont beaucoup d'influence sur les décisions économiques de nos gouvernements, comme si elles détenaient une vérité seule et absolue. Les agences évoluent, oui... évaluent, pardon, la capacité d'un État à rembourser ses dettes. Cependant, il faut quand même regarder leur grille de lecture, qui est un peu biaisée, parce qu'elle suit encore ce qu'on appelle une vision néolibérale de la gestion étatique. Elle va privilégier la réduction des dépenses publiques, perçues chaque fois comme des risques, et prendre l'austérité en réponse à des grandes dépenses. C'est comme une vision qui veut seulement que le rôle de l'État soit de plus en plus petit.

Ce qu'il faut aussi souligner, c'est que les agences en profitent, d'une décote, elles l'ont fait dans le passé, parce qu'elles sont financées aussi par les créanciers. Elles sont financées par les créanciers, donc les prêteurs, qui vont profiter d'une décote, parce qu'ils vont être capables d'augmenter des bénéfices en augmentant des taux de remboursement. Ceci étant dit, je ferme ma parenthèse, loin de moi de vouloir justifier les choix de la CAQ. Loin de moi de justifier ou de dire : C'est la faute aux agences, parce que, pour... si on est rendus là, ce n'est pas à cause de S&P. C'est à cause des choix de la CAQ. La décote est un fait. Il va falloir qu'on vive avec. On va devoir vivre avec les conséquences. Et les conséquences que nous, on voit, bien, c'est que ça crée un cocktail. Déjà, on a été... on manquait de l'argent dans le budget 2025 pour financer nos services publics adéquatement. Avec cette décote, ça va créer juste plus de pression, plus de compressions, plus de coupures dans nos services publics.

Ce qu'on voit, c'est un cycle de l'austérité qui s'installe devant nous, des politiques, des coupures qui sont déjà là. Je l'ai nommé, là, mais, à chaque semaine, on lit dans les journaux des nouvelles compressions budgétaires, l'abandon de projets. Et, en ce moment, l'incertitude autour des projets d'infrastructure comme c'est le cas de Maisonneuve-Rosemont, je pense, c'est la preuve. C'est juste le pic de l'iceberg. J'ai la même chose dans ma circonscription, des projets qui sont urgents, où il y a une décote en termes d'état des infrastructures publiques, par exemple dans l'institut Douglas, qui attendent depuis cinq ans. C'est juste le pic de l'iceberg qu'on est en train de voir. Ce n'est pas possible qu'on ait, Mme la Présidente, des rongeurs dans nos hôpitaux et qu'on ne soit pas capable de s'y attaquer. On pourrait nommer — puis mon collègue de Jean-Lesage, il le sait — l'abandon de projets des écoles à Montréal, qu'on a vu dans les dernières semaines. Et ça va juste s'empirer. Parce qu'il nous manque des revenus dans l'État. Il manque le courage d'aller chercher des revenus pour être capable de combler cet écart et ce déficit et donc d'investir dans nos services publics.

Mais là, quand on débat de ces questions-là, puis je l'ai fait plus d'une fois déjà avec le ministre des Finances, on reçoit un refus catégorique de juste ouvrir le débat sur la fiscalité des plus riches. Alors que les revenus de l'État baissent, la CAQ refuse de mettre en question les cadeaux fiscaux qu'on donne aux plus fortunés. Et c'est là, Mme la Présidente, dans le haut de la pyramide, que la richesse s'accumule année après année. Mais la CAQ ne veut pas toucher à cette part de la société qui bénéficie encore de l'accumulation. On voit le gouvernement qui préfère, en fait, faire porter

le poids de ses décisions, de cette mauvaise gestion, de cette décote sur les familles, les travailleurs et les travailleuses les plus vulnérables, qui voient déjà leurs services coupés en santé et services sociaux. Plutôt que de s'attaquer aux inégalités fiscales qui existent déjà dans notre société, on va faire porter le poids de ces décisions sur M., Mme Tout-le-monde, qui paient déjà assez cher pour l'épicerie et pour le logement.

Je pense qu'ici, au Québec, on mérite mieux. On mérite un changement. On mérite de commencer à regarder de cesser de faire des cadeaux aux entreprises, aux plus riches, et qu'on réinvestisse sincèrement dans nos services publics, dans l'éducation, en santé, dans la transition écologique. Parce qu'on n'en parle pas du tout, en fait. Je n'ai pas entendu mes collègues en parler, de dire : Cet effet des coupures... On parle de la santé, on parle d'éducation, mais on est dans une crise climatique, et ça va avoir un effet aussi sur les efforts que le Québec va vouloir mettre pour y répondre.

Il faut qu'on sorte du cycle de l'austérité. On peut très bien... Puis vous allez... ils vont avoir notre appui pour la motion. On peut dénoncer, on peut dire, puis reconnaître, et faire porter le fardeau de ça à la CAQ, je suis d'accord. On peut... On doit pointer du doigt toutes ces décisions-là. Mais là il faut qu'on fasse un effort de plus pour sortir du cycle de l'austérité permanente, qui nous rappelle les pires années libérales, dans lesquelles on voyait arriver cette tronçonneuse dans nos services publics. On ne voit que ça se dessiner devant nous.

Et c'est pour ça qu'on a amené l'amendement que j'ai présenté tout à l'heure pour une fiscalité plus juste, qui va nous permettre de financer dignement nos services, qui va nous permettre de répondre aussi à la pression qu'on va avoir des agences de notation de réduire nos dépenses ou de contrôler les dépenses de l'État en mettant en péril nos systèmes de santé et d'éducation.

Donc, en conclusion, pour nous, la gestion actuelle du gouvernement de la CAQ est irresponsable, est insoutenable et est aussi injuste. C'est un échec. Puis l'austérité, malheureusement, était déjà là avec le budget 2025, mais là, avec la décote du Québec, elle est là pour rester. Il faut qu'on soit vigilants. Il faut qu'on agisse. Et, pour ça, il va falloir hausser les revenus de l'État en allant chercher là où l'argent se trouve, chez les plus fortunés, les ultrafortunés de cette société, parce qu'ici, à Québec solidaire, on pense que les citoyens du Québec méritent mieux, méritent un vrai gouvernement, qui ose investir dans l'avenir, qui va privilégier ces choix responsables et qui repense la fiscalité pour faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du XXI^e siècle. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à la députée de Soulanges.

Mme Marilyne Picard

Mme Picard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Tout d'abord, j'avais un superbe texte, mais mon ministre des Finances a pris beaucoup plus de temps que prévu, donc je veux laisser la place à mes collègues aujourd'hui, je vais devoir couper un petit peu dans mon allocution, Mme la Présidente.

Donc, pour notre gouvernement, l'éducation est bien plus qu'un service public, elle est la pierre angulaire d'une société forte, équitable, tournée vers l'avenir. Faire de l'éducation une priorité, c'est investir dans chaque enfant, chaque enseignant et chaque école. Ce n'est pas de la mauvaise gestion financière, c'est un choix. Notre gouvernement a fait le choix de prioriser l'éducation et de redonner de l'argent dans le portefeuille des Québécois. C'est une gestion rigoureuse, combinée à une forme de responsabilité sociale. À une époque où tout augmente, l'épicerie, les loyers, le coût de la vie, les familles jonglent avec l'inflation, et c'est normal et juste que le gouvernement réinvestisse dans ses priorités nationales. Ce sont des choix qui ont un impact direct dans le quotidien des gens. Depuis le début de notre mandat, nous avons posé des gestes concrets pour valoriser l'école publique, soutenir la réussite scolaire et offrir aux élèves un environnement stimulant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Nous savons que les enseignants sont au cœur de la réussite des élèves, c'est pourquoi nous avons revu à la hausse leur rémunération afin de mieux reconnaître leur expertise, leur engagement et leur rôle essentiel pour notre société. Le salaire d'entrée passe de 46 000 \$ à 65 000 \$, et jusqu'à 109 000 \$ au dernier échelon.

Parallèlement, nous avons intensifié nos efforts pour améliorer l'attractivité de la profession en misant sur la valorisation sociale, en facilitant les parcours de formation. Et, en rendant le métier plus attrayant pour les talents qualifiés, nous visons à enrayer la pénurie et à assurer une forte relève bien formée et motivée. Entre autres, nous avons émis des bourses, réduit la durée de la maîtrise qualifiante et donné des mesures incitatives pour que les professeurs à la retraite puissent revenir sur le marché du travail.

Soutenir les enseignants, c'est aussi leur offrir des ressources concrètes au quotidien. C'est dans cette optique que nous avons procédé à un ajout significatif d'aides à la classe. Ces aides à la classe soutiennent les professeurs dans des tâches non pédagogiques, mais ils sont essentiels au bon fonctionnement et à la sécurité et au bien-être des élèves. Les techniciens, orthopédagogues, éducateurs spécialisés viennent également appuyer le travail des enseignants pour répondre plus rapidement aux besoins particuliers des élèves. Ces mesures permettent de personnaliser davantage l'enseignement et de créer un climat de classe plus équilibré.

Parce que nous croyons que la qualité des lieux d'apprentissage a un impact direct sur la motivation et la réussite des jeunes, nous avons lancé un ambitieux plan de construction et de rénovation nommé «les belles écoles». Lumineuses, modernes et bien pensées, ces nouvelles infrastructures incarnent notre vision d'une école publique du XXI^e siècle, humaine, accessible et inspirante.

• (16 h 40) •

L'éducation commence dès le plus jeune âge, c'est pourquoi nous avons mis en place les maternelles quatre ans, pour offrir aux enfants un départ équitable, peu importe leur milieu. Ces classes permettent de détecter plus tôt les besoins particuliers, et de stimuler le développement global des enfants, et de favoriser leur réussite à long terme.

Nous avons également agi pour mieux protéger les droits des élèves. La nomination du Protecteur national de l'élève marque une avancée importante. Désormais, les élèves et leurs parents disposent d'un recours impartial, indépendant et accessible pour faire valoir leurs droits en cas de litige avec le réseau scolaire. Il s'agit d'un levier essentiel pour renforcer la confiance envers le système éducatif.

Conscients de l'importance de la santé physique et mentale dans leur parcours scolaire, nous avons également ajouté des heures d'activités physiques dans l'horaire des élèves. Ces moments de mouvement sont essentiels pour favoriser la concentration, réduire le stress et encourager les saines habitudes de vie.

Enfin, la maîtrise du français est une priorité incontournable. Pour renforcer les compétences langagières des élèves, nous avons investi massivement dans l'ajout de livres dans les classes, notamment dans les premières années du primaire. Chaque enseignant du primaire s'est vu remettre un montant de 300 \$ pour garnir bibliothèque de classe et livres... de livres québécois. Offrir un accès direct à la lecture dès le plus jeune âge, c'est semer le goût d'apprendre, développer le vocabulaire et lutter contre les inégalités de départ.

En somme, notre gouvernement a fait le choix clair d'investir dans l'avenir par l'éducation. Chacune de ces mesures mises en place traduit notre volonté de bâtir un système scolaire plus fort, plus juste et plus humain. Parce que chaque enfant mérite d'avoir toutes les chances de réussir. Parce que l'école publique est le socle de notre démocratie. Parce que c'est en investissant dans nos jeunes que nous préparons le Québec de demain.

Mme la Présidente, tout comme l'éducation, notre réseau de la santé est une priorité pour notre gouvernement. Depuis notre entrée au pouvoir, nous avons fait de considérables investissements en santé, tout en priorisant l'amélioration de la qualité des services publics et l'accessibilité aux soins. À cet effet, le budget annuel en santé et services sociaux a été bonifié de 52,3 % depuis 2018-2019. Cela représente une croissance annuelle moyenne de 7,3 %, Mme la Présidente. Nous avons fait beaucoup d'efforts, Mme la Présidente, et je les reconnais. Je suis vraiment très fière de ce que nous avons fait. Et je vais laisser la parole à mes collègues. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Merci, Mme la députée. Mme la députée de Verdun avait déposé un amendement, elle est... sous réserve de l'auteur de la motion.

Je cède maintenant la parole au député de Chauveau. La parole est à vous.

M. Lévesque (Chauveau) : Mme la Présidente, combien de temps qu'il me reste, s'il vous plaît?

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : 5 min 16 s.

M. Sylvain Lévesque

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, évidemment, aujourd'hui, je suis content d'intervenir. C'est toujours agréable d'être le dernier parce que ça permet de rappeler certains points. Tout d'abord, je me permets de souligner l'excellente performance du ministre des Finances, que j'ai particulièrement appréciée, Mme la Présidente, et je pense que les Québécois devraient prendre le temps de l'écouter, la vulgarisation qui a été faite, un sens de l'État, une responsabilisation, de toujours être capable de dire : Ce n'est pas parfait, on prend acte de l'état de situation qu'on vit actuellement, mais qu'on va prendre des gestes concrets pour améliorer la situation. Puis, moi, c'est ce que j'ai remarqué tout à l'heure, nonobstant la partisanerie politique qui est toujours présente en ces murs, mais ça, j'ai trouvé ça intéressant.

L'autre élément qui m'a frappé cet après-midi, Mme la Présidente, c'est toute l'explication sur qu'est-ce qui a amené la décision de Standard & Poor's, notamment sur l'augmentation des salaires qui ont été faits auprès des employés de l'État et aussi les investissements massifs au niveau des infrastructures. L'explication était très claire. Le premier réflexe que j'ai, à mes collègues du Parti libéral : quand on est sous un plancher de verre, on évite de lancer des roches, parce que, quand on commence à parler d'investissement majeur au niveau des infrastructures, il y a une situation dont le gouvernement actuel a hérité. Puis c'est évident qu'on ne peut pas tout régler en quelques années, Mme la Présidente.

Écoutez, je n'ai pas travaillé très fort pour ressortir des articles. Tout à l'heure, je me suis amusé, là, à faire une recherche sur des articles de journaux il y a quelques années à peine, là. Écoutez, tout d'abord, si... je remonte assez loin, là, 2006. Est-ce que vous vous souvenez de l'événement, Mme la Présidente, le viaduc de la Concorde qui est tombé au mois de septembre 2006 sur la tête du monde, là? Je vais être prudent, vous avez raison, ce n'est pas un tableau didactique. Mais, en 2006, il y a eu cinq morts. C'était une infrastructure déficiente.

Ensuite de ça, Mme la Présidente, les articles ici, 26 février 2014, *Journal de Montréal*, *Un hôpital carrément vétuste*. On parle de l'Hôpital de Verdun qu'on est en train de réparer. Mon ancienne circonscription, Mme la Présidente, un article publié le 9 février 2016 : *Des rats dérangent à l'école secondaire Vanier*. Des rats. Ensuite de ça, 24 avril 2017, pas mal la fin du régime libéral : *Après les routes et les écoles... des hôpitaux et CHSLD en ruine*, *Journal de Québec* qui titrait ça. Je me rappelle très bien de ma période où j'étais chroniqueur au *Journal de Québec*. Quand j'étais à la radio, à la télévision, on avait fait une chronique, 80 % et plus des écoles de Montréal recevaient une cote de vétusté de D ou E, plus de 80 %, je n'ai pas le chiffre exact, je pense que c'est 89 %, mais c'était assez impressionnant, Mme la Présidente.

Alors, avant de lancer autant de roches sur toutes les infrastructures, il faudrait que le Parti libéral regarde un petit peu d'où ça vient, ces problèmes-là. On est en train de réparer le gâchis qui a été laissé. On va investir massivement. Et l'explication est très intéressante de la part du ministre des Finances. On va mettre notre monde au travail. Le privé investit moins dans ces temps d'incertitude. Il faut agir. Puis, en même temps, ça va être bon pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Puis, en même temps, Mme la Présidente, ce que j'entends toujours ici, c'est : Investissez plus dans

cette école-là, dans cet hôpital-là, plus de routes, plus de transports en commun, augmentez le salaire d'un tel, d'un tel. C'est correct, on le fait, mais, en même temps, après, quand on arrive à une situation plus difficile, on se fait critiquer.

Ça fait qu'à un moment donné c'est la cohérence qui est importante, ici, en ces murs. Est-ce qu'il y a cohérence? Puis j'aimerais ça qu'on soit capable de remettre les faits comment l'ancien gouvernement libéral, qui se vante d'avoir laissé des surplus sur la table... comment ils nous ont remis les clés, par exemple, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont? Allez faire un petit tour sur Internet pour voir l'état des lieux en 2016 de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Il était très vétuste déjà à cette époque-là. Alors, c'est facile, aujourd'hui, quand tu es de l'autre côté, de critiquer. C'est de bonne guerre, j'accepte ça, c'est le jeu, c'est le rôle, mais il faudrait avoir juste une petite gêne, juste prendre un moment de recul puis se dire : Quand je vais lancer le boomerang, là, est-ce qu'il va me revenir en plein visage? Mais moi, je pense, Mme la Présidente, que c'est un peu ça, l'arroseur arrosé. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Marguerite-Bourgeoys pour 10 minutes, pour votre réplique, M. le député.

M. Frédéric Beauchemin (réplique)

M. Beauchemin : Merci beaucoup, Mme la Présidente. On en a entendu, là, de toutes les couleurs. C'est quand même fantastique d'entendre le gouvernement nous dire que, finalement, une décote, ce n'est pas si grave. C'est quand même assez fantastique aussi d'entendre le gouvernement nous dire que, dans le fond, ce n'est vraiment pas gentil de notre part de leur avoir laissé un surplus. C'est quand même assez fantastique d'entendre le gouvernement nous dire : Vous savez, nous autres, là, on a été capables, là, de l'enfoncer solide dans le mur, le gouvernement, parce qu'on est partis d'un surplus, puis on est passés à un déficit, puis là, là, on augmente le PQI, on est incapables de livrer des projets, en passant, O.K., mais on l'augmente pareil, là, juste parce que ça va bien paraître, on l'augmente parce que nous autres, on est bons, mais c'est de la faute des libéraux si on est rendus là. Je m'excuse, mais c'est eux autres, le gouvernement.

Puis je vous ferais remarquer une chose, Mme la Présidente. Nous, en 2014, on est arrivés, on était sur le bord du gouffre à cause que les péquistes nous avaient amenés là. On a pris les commandes du gouvernement, on a réduit les dépenses de l'État, on a fait des projets d'infrastructure. On a fait le CUSM, on a fait le CHUM, O.K., on a fait le REM, on en a fait, Mme la Présidente. Puis savez-vous qu'est-ce qu'on a fait à la fin de tout ça? On s'est fait... on s'est fait mettre à jour une note de crédit supérieure, on a eu un «upgrade» de notre cote de crédit, Mme la Présidente, O.K., l'inverse de ce gouvernement-là. Nous, Mme la Présidente, on est sérieux.

• (16 h 50) •

Quand on regarde le comportement du gouvernement actuel, c'est un gouvernement qui est incapable de prendre les bonnes décisions, incapable de prendre les décisions difficiles. J'entendais le ministre tout à l'heure nous parler : Bien, nous, on fait des gestes, on en prend note. Les belles paroles. La réalité, Mme la Présidente, là, 85 % des gestes du retour à l'équilibre budgétaire que le ministre nous a présentés au mois de mars sont après la prochaine élection. Pourquoi pensez-vous que Standard & Poor's a décoté le gouvernement? Parce que ce n'est pas crédible, Mme la Présidente. Manque total de crédibilité. Quand c'est rendu, là, qu'on pellette tellement en avant qu'on pellette par-dessus le prochain gouvernement, là, c'est parce qu'on n'est même pas capables de croire nous-mêmes dans nos propres prévisions budgétaires. Mme la Présidente, c'est exactement les raisons pour lesquelles, avec tout le reste, là, O.K., ce gouvernement-là s'est fait décoté. Incapable de livrer sur le PQI actuel puis il l'augmente de 11 à 19 milliards. Ils sont incapables de livrer actuellement, pas capables de mettre la pelle dans la terre puis ils vont l'augmenter en chiffres. Pensez-vous vraiment que ça va être livré, ça, Mme la Présidente? Pensez-vous vraiment que le cash va sortir? Qu'il va vraiment y avoir des bâtiments qui vont être bâtis? À date, là, O.K., ça a été un fiasco après un autre fiasco. Puis c'est ça, le problème, Mme la Présidente.

Là, là, on a eu des belles promesses, que les agences de crédit ont pris note de ça, puis ils ont dit : Bon, bien, savez-vous quoi? Si vous allez dans cette direction-là, les «boys», là, on va vous décoté. C'est exactement ça qui est arrivé. Puis là on dit : On fait ça parce qu'on veut faire le choix, on veut le faire parce qu'on est responsables, on veut le faire parce qu'on veut remplacer l'économie du privé qui n'est pas là, etc. Je le comprends, cet argument-là, Mme la Présidente, mais si au moins ce gouvernement-là était capable de livrer la marchandise quand c'est le temps. Ce qui n'est pas le cas, Mme la Présidente.

Tu sais, il y a eu une loi sur l'équilibre budgétaire qu'on a mise en place. Cette loi-là a fait en sorte qu'on a été dans un cadre pour faire en sorte, là, que nous autres, on allait respecter puis se rendre vers un équilibre budgétaire. Là, j'ai entendu la série des excuses, parce que, vous savez, ce n'est pas de leur faute, c'est de la faute de la pandémie, c'est de la faute de l'Ukraine, c'est la faute des feux de forêt, c'est la faute de Donald Trump, puis je ne me souviens plus c'est quoi, l'autre faute, là. Il y en avait plein, il y avait des fautes pour tout, Mme la Présidente. Mais, en 2022, là, quand c'était le temps de retourner à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a étiré l'enjeu de la pandémie pour se retarder d'un an sa responsabilité de retourner à l'équilibre budgétaire.

2023 arrive, une petite modification en sourdine de la Loi sur l'équilibre budgétaire, puis là, soudainement, le gouvernement peut se donner un an de plus pour revenir à l'équilibre. Là, on est rendus... là, ça fait deux ans, là, qu'on devrait déposer un plan de retour crédible, deux ans, ce gouvernement-là ne le fait pas, 2024, finalement, après tant d'attente, dépose un plan de retour à l'équilibre budgétaire pas crédible, Mme la Présidente, tellement pas crédible, là, que les agences des crédits ont décoté le Québec. Ça fait qu'est-ce qu'on a besoin d'avoir plus d'explications pour démontrer comment inconcevable la gestion des finances publiques est de la part du gouvernement caquiste?

On nous a dit, là, que Trump, là, c'était la raison pour laquelle on va dépenser, là, un 5 milliards de plus, puis c'est pour ça qu'on est à 13,6. J'ai argumenté facilement avec le ministre des Finances, et il a acquiescé : Du 5,1 milliards,

il y a vraiment juste 500 millions, grosso modo, là, qui est là pour aider les entreprises. Là, là, on parle d'une facilité de 1,6 milliard. Ils ne donnent pas l'argent, ils la prêtent. Ça fait que c'est l'intérêt sur la facilité, puis les pertes potentielles qui peuvent venir, parce que des gens, il y en a peut-être qui ne rembourseront pas, là. C'est ça qu'ils donnent. Ils ne donnent pas 1,6 milliard. C'est tout inclus dans le 500 millions que je vous dis. Donc, il y a 4,6 milliards que c'est encore le festival des dépenses, qui fait en sorte qu'en bout de piste ce gouvernement-là a été décoté par les agences de crédit.

Là, j'ai entendu le ministre, tantôt, nous dire : On a un risque élevé de récession. Ah! bien, tabarouette, toi! Moi, là, ça fait depuis comme trois semaines que je dis : 1,1 % de croissance économique, allo, ça n'arrivera pas. Puis là, soudainement, là, on nous dit, là : Récession élevée. Enfin on accepte la réalité, on accepte ce que Standard & Poor's a dit, on accepte ce que le Parti libéral dit. Les prévisions économiques du ministre... il porte des lunettes roses, Mme la Présidente.

On blâme les autres pour tout ça, mais soyons juste clairs sur une affaire, O.K.? Si le Parti libéral du Québec a été capable, de 2014 à 2018, réaliser des projets d'infrastructure... Puis je ne ferai pas la liste de tout ce qui est tombé, là, parce que j'ai entendu le député de Chauveau nous faire une liste, là. Il y en a plein, de trucs qui tombent sous la CAQ, là. Mais, si nous autres, on a été capables de livrer des projets d'infrastructure de 2014 à 2018, de réduire les déficits puis d'avoir une mise à jour positive de notre cote de crédit par Standard & Poor's, ça, c'est l'image d'un gouvernement responsable. Contre ça, ce qu'on a, on a un gouvernement qui est passé de surplus à déficit record, déficit record, à augmenter, en fonction, simplement, du coût de l'inflation dans l'industrie de la construction, le programme de PQI. Ont-ils plus livré, Mme la Présidente? La réponse à ça, c'est non. C'est une variable mobile, qui ne fait qu'être repoussée dans le temps. Puis, la cerise sur le sundae, le gouvernement se fait décoté. Ça fait que c'est deux images... Puis, je vous le dis, Mme la Présidente, ce ne sera pas compliqué, les Québécois et Québécoises vont regarder les deux transcripts, là, puis ils vont dire : O.K., il y a un gouvernement qui a pris les responsabilités et a agi, puis il y a un autre, là, qui a juste fait, là, des dépenses sans arrêt, il a amené l'économie du Québec vers un mur, a dit que c'était la faute de tout le monde sauf d'eux autres, a été irresponsable avec la gestion des finances publiques. Puis, en bout de piste, ce gouvernement a fait en sorte que, maintenant, pour les années à venir, le Québec va payer plus cher pour chaque dollar emprunté. Ça, c'est des centaines de millions de dollars aux poubelles que le gouvernement a décidé de donner aux banquiers. Bravo!

Sérieusement, là, quand j'entends : On est un gouvernement responsable... On manque de crédibilité puis on manque de courage. C'est inconcevable que 80 % des mesures déposées dans le budget du ministre soient après octobre 2026, après la prochaine élection. Les agences de crédit, là, c'est du monde, là, comme vous et moi, Mme la Présidente, avec une spécialité. Ils sont capables de regarder des feuilles, des fichiers Excel, ils sont capables de regarder ce qui est écrit dans les journaux, capables de lire, puis ils lisent la même chose que vous et moi, puis ils en arrivent à la conclusion : Bien, coudon, ce n'est pas vrai ça, ils ne sont pas bons, ils sont incapables de livrer et ils racontent n'importe quoi. Puis, en bout de piste, Mme la Présidente, ils font des promesses pour la suite des prochaines élections...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le leader, j'ai compris, vous... Oui. Vous ne devez pas faire ça, M. le député. Je vous invite à la prudence, s'il vous plaît.

M. Beauchemin : On a fait un déficit record. Le premier... Le ministre des Finances nous parle de 10 milliards de... On nous parle de 10 milliards de gaspillage. Le 10 milliards de gaspillage, c'est de l'argent qu'on ne donne pas aux services, Mme la Présidente.

Finalement, le ministre des Finances nous parle qu'ils ont brisé un ratio. Bien, dans le monde privé, là, dans le monde d'où je viens, là, quand on brise un ratio bancaire, la banque vous ferme la business, O.K.? Bien, là, le gouvernement du Québec a brisé des ratios, le ministre l'a avoué, puis les agences de crédit ont fait l'équivalent, elles ont décoté le Québec. Félicitations! Bravo, la CAQ! Dehors, ce monde-là!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Avant de poursuivre, je dois vous demander si l'amendement de la députée de Verdun est accepté de votre côté.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, il n'est pas accepté. Merci.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de M. le député de Marguerite-Bourgeoys, qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que sur les sept budgets déposés par le gouvernement caquiste, six d'entre eux étaient déficitaires;

«Qu'elle constate que selon les prévisions de son propre gouvernement, à la fin de son mandat, le premier ministre aura été responsable d'un ajout de 96 milliards de dollars sur la dette du Québec;

«Qu'elle prenne acte que cette mauvaise gestion financière a résulté en une baisse de la cote de crédit du Québec auprès de l'agence Standard & Poor's qui entraînera des coûts supplémentaires en matière de service de la dette;

«Qu'elle constate que cela a pour effet de limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement aux nombreux défis auxquels il fait face;

«Qu'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un triste legs pour les générations futures;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale dénonce cette dégradation des finances publiques du Québec sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances.»

Cette motion est-elle adoptée?

Une voix : ...

• (17 heures) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Oui, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Beauchemin : Je demanderais un vote électronique, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Un vote électronique a été demandé. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, Mme la Présidente, j'aimerais qu'on reporte ce vote à demain, s'il vous plaît.

Vote reporté

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Nous reportons le vote à demain. M. le leader du gouvernement, pour la suite de nos travaux, s'il vous plaît.

Ajournement

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je vous demanderais de bien vouloir ajourner nos travaux jusqu'à, justement, demain, 9 h 40, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : En conséquence, nous ajournons nos travaux à demain, jeudi le 24 avril 2025, à 9 h 40. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 17 h 01)